



ACTES

1^{ères} Rencontres de la Coopération Internationale des Parcs naturels régionaux de France

4 et 5 décembre 2003

Parc naturel régional du Queyras



Parcs
naturels
régionaux
de France



Parc
naturel
régional
du Queyras

Les conférences de Rio et de Johannesburg, en définissant le cadre d'une nouvelle forme de développement pour la planète ne se sont pas contentées d'édicter des recommandations pour les gouvernements en matière de développement durable. Ces deux conférences ont explicitement fait référence à l'ardente nécessité pour les collectivités territoriales du monde entier de mettre en œuvre sur leur territoire ces mêmes modèles de développement (Agenda 21 local) intégrant environnement et démocratie participative. Elles ont fortement suggéré à ces mêmes collectivités de développer entre elles et par delà les frontières des actions de coopération.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, considérant l'expérience acquise par les Parcs dans ces deux domaines et l'intérêt croissant témoigné par les pays étrangers pour ce concept original de "Parc naturel régional à la française" a officiellement affirmé, dans ses statuts révisés en 2003, son implication à l'international. Les Parcs naturels régionaux, quant à eux, expriment de plus en plus leur volonté de partager leur expérience avec d'autres territoires ruraux aux patrimoines remarquables. S'enrichissant ainsi du savoir capitalisé autour de projets de coopération, ils découvrent leur valeur pédagogique et civique et souhaitent en faire bénéficier les acteurs locaux en vue d'inscrire l'international dans le projet de territoire du Parc.

De son côté, l'Etat français grâce aux dispositifs de la loi sur la coopération décentralisée, encourage les PNR à s'inscrire pleinement dans cette dynamique.

Rassemblant leurs compétences dans un souci d'efficacité, l'Etat, les Régions, les Départements, la Fédération et les Parcs naturels régionaux de France ont ainsi décidé de confronter leurs approches et d'organiser à cette fin "les 1ères Rencontres de la coopération internationale des Parcs naturels régionaux".

Celles-ci se sont déroulées les 4 et 5 décembre 2003 dans le Parc naturel régional du Queyras. Une centaine d'élus et de techniciens est venue pour ces premières rencontres.

A l'occasion de ces journées, les Parcs souhaitent se rapprocher de leurs collectivités afin de mieux comprendre leurs stratégies européennes et internationales et se mettre à leur disposition comme partenaires techniques dans leurs projets de coopération décentralisée et comme médiateur avec les acteurs du territoire local.

Discours d'ouverture	Page 3
-----------------------------------	--------

I- Données de cadrage

L'INTÉRÊT POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE MOBILISER LES ACTEURS RÉGIONAUX	Page 9
Antoine JOLY	

L'INTÉRÊT POUR LES TERRITOIRES DE FAIRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	Page 11
Nicolas WITT	

VERS QUELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE POUR LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	Page 12
Jean-Paul FUCHS	

DÉBAT AVEC LA SALLE	Page 15
----------------------------------	---------

II-Présentation des cas témoignages

AU DELÀ DES FRONTIÈRES... DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. ETAT DES LIEUX DES 40 PARCS ET DE L'INTERNATIONAL	Page 17
Eléonore BECHAUX	

DE LA LOIRE AU MEKONG	Page 19
Loïc BIDAULT	

RESERVE TRANSFRONTALIERE DE BIOSPHERE DU MONT VISO	Page 20
Carlo SCARPA, Raymondo SACCO, Nassire HADJOUT	

DIFFUSER UN CONCEPT OU RENFORCER SA CHARTE DE TERRITOIRE	Page 21
Phillipe ANDLAUER, Louis-Pierre MARESCHAL	

LA CONVENTION D'OBJECTIF ET LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN HORIZON DEFINI POUR LES PARCS	Page 24
Ginette VERBRUGGHE, Jean-Luc BEGHIN, Claudie BOULANGER	

ACCORD CADRE DU CONSEIL REGIONAL PACA : L'EXEMPLE DU MAROC	Page 26
Thierry DELCROIX, Jean GRÉGOIRE, M. MARLOURF, Nisrine ALAMI, Odile GUILLARD	

SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR DES PARCS NATURELS REGIONAUX D'ILE DE FRANCE	Page 29
Agnès BOULARD	

ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE CONDUITES PAR LA REGIONS GUYANE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Page 30
Pascal GOMBAULD	

Hommage à Gilbert Plat	Page 31
-------------------------------------	---------

Introduction aux tables rondes Page 33

I- La coopération internationale : une culture partagée ?

TABLE RONDE Page 31
animée par Jean-Yves ASTRUC

DEBATS AVEC LA SALLE Page 38

II- La Coopération, une mise en œuvre partagée ?

TABLE RONDE Page 43
animée par Éléonore BÉCHAUX

DEBAT AVEC LA SALLE Page 45

Discours de cloture Page 50
Gérard MOULINAS, Jean-Paul FUCHS, Pierre EYMÉOUD

Bonjour et soyez les bienvenus dans la place forte de Montdauphin. C'est un haut lieu du patrimoine national français. En effet, cette grande place forte, installée à la frontière des Alpes sous Louis XIV, a été créée par Vauban lui-même.

Nous sommes très fiers et heureux, mon équipe et moi-même, de vous y accueillir. C'est une grande première. A travers ce colloque, ce lieu, qui était à l'origine un arsenal à vocation guerrière et secrète, se transforme en un lieu d'échange et d'ouverture. Mon équipe et moi-même sommes à votre disposition pour vous le faire visiter.

Bien sûr, il ne se situe pas dans le périmètre du Parc naturel régional du Queyras, mais en forme, en quelque sorte, l'entrée. C'est avec plaisir que nous travaillons avec nos collègues du Parc naturel régional du Queyras pour valoriser le fort de Montdauphin. Il est, avec le Mont-Saint-Michel, Aigues-Mortes et Carcassonne, un des quatre Monuments Nationaux qui recèle une complexité de gestion et une imbrication de propriétés et de partenariats notoires. Cette complexité, parfois vécue comme une contrainte, peut progressivement devenir une grande richesse. Cette grande place forte représente, sous Louis XIV, l'équivalent d'un sous-marin nucléaire. À l'instar de toutes les fortifications de frontière, il a une forte vocation de dissuasion.

Cette grande coquille, actuellement vide de toute présence militaire, possède en son cœur un petit village... Petit village qui aurait dû être une grande ville, celle rêvée par Louis XIV et Vauban. La grande ville espérée ne s'est pas développée pour un tas de raisons historiques, mais par contre l'outil militaire, lui, a été l'objet de deux miracles. Premier miracle, il n'y a pas eu de siège : le calcul de Vauban s'est révélé exact, personne n'est venu s'y frotter. Ce qui fait que tout est intact. Second miracle : ce lieu n'a pas été modernisé - pas trop en tout cas, ni par les militaires ni par les civils. Nous nous trouvons aujourd'hui face à ce que beaucoup de spécialistes de l'architecture fortifiée en France considèrent comme le fleuron de la pensée vaubanienne....

La salle où nous nous trouvons accueillait des canons - 150 au plus fort des guerres. À l'étage, c'était la salle de stockage des fusils. C'est vous dire si l'endroit a changé de perspectives. Nous sommes actuellement en train de transformer le bâtiment pour en faire un espace d'accueil équipé et moderne. En tout cas, bienvenue à Montdauphin et bons travaux.

Alain Peyre ■

Administrateur des monuments historiques de la place forte de Montdauphin

Mes chers amis des Parcs, nous sommes honorés par ce qui est en train de se passer, car il s'agit d'un moment important de la vie de notre Parc. Je voudrais commencer par remercier la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a choisi le Parc naturel régional du Queyras pour porter une telle opération. Pour nous, c'est un témoignage de reconnaissance. Cela veut dire que le Parc est désormais capable de porter une manifestation de cette envergure. Tout un chacun sait qu'un Parc doit se structurer, être en phase permanente avec sa population et qu'un travail important doit être mené sur le terrain. Mais un Parc doit aussi être une zone d'expérimentation en terme de développement durable. Être capable de porter une telle manifestation et avoir la confiance de la Fédération, pour nous, c'est un grand moment. C'est un grand moment aussi car c'est également la reconnaissance des actions que nous sommes capables d'envisager au plan international.

Nous sommes honorés, car cette coopération internationale est probablement un des axes majeurs du développement à venir des missions des Parcs dans le cadre des statuts renouvelés de notre Fédération. Ce Parc naturel régional du Queyras, dont on entendait trop peu parler et dont le label était menacé, est

aujourd'hui vraiment dans une logique de pérennisation. Vous allez certainement visiter la Maison du Parc à Arvieux, qui sera très probablement inaugurée début janvier. Sur cette route des grandes Alpes au pied du col Izoard, nous avons restauré une ferme magnifique, témoignage d'une architecture vernaculaire reconnue au-delà des frontières. Nous avons acquis le musée du Soum à Saint-Véran, dans cette commune la plus haute d'Europe, victime de son propre succès. Ce village était très visité, mais était comme une coquille vide, où il n'y avait pas de moyens de se représenter la vie d'autrefois. La maison la plus ancienne du village, abritant un musée réalisé par quelques volontaires, était menacée d'une vente aux enchères. Nous l'avons achetée et nous avons monté ce musée.

Par rapport au Queyras, nous avons décidé d'expérimenter quelque chose de très ambitieux. Nous avons décidé de rééquilibrer les flux touristiques et de nous lancer dans une opération de développement durable concernant le Haut Guil. Le Queyras était principalement connu pour le col Izoard et Saint-Véran, mais très peu pour le Haut-Guil et très peu pour le Mont Viso. Nous sommes en train de réaliser un challenge considérable pour démontrer qu'un tourisme durable et une autre approche

Discours d'ouverture du développement sont possibles. Nous voulons montrer que ce Haut-Guil, qui était jusqu'à présent sous-fréquenté, dévalorisé du point de vue foncier et dévalorisé en termes de destination touristique, avait un grand avenir devant lui. Nous sommes en train de boucler, avec beaucoup de difficultés, un dossier de Réserve Nationale de nature : la Réserve du Mont Viso. Nous avons monté, sur ce Haut-Guil, une maison de la nature. Vous serez très surpris par la volumétrie de cette maison et par son ordonnancement, largement inspirés du pavillon français à l'Exposition Universelle de Séville. À partir d'un volume très ingrat à traiter, nous avons retenu cette idée de puit d'images. Avec, là aussi, une idée concernant l'accueil des scolaires, des chercheurs et la mise en scène de ce que peut être le Queyras en général, et ce Haut-Guil en particulier. Vous y verrez une exposition didactique très intéressante. Nous avons la volonté de réanimer et d'animer ce village, de mettre en avant cette biodiversité absolument exceptionnelle et remarquable au pied du Mont Viso.

Enfin, les intérêts strictement locaux sont largement dépassés et nous travaillons désormais avec une participation permanente des populations dans une perspective de démocratie locale active. Je salue, à ce propos, la venue de nos amis transfrontaliers, les Parcs naturels régionaux italiens de l'autre côté du Mont Viso. Ce que nous sommes en train de faire est très ambitieux. Tout le

monde a entendu parler du Mont-Blanc. Tout le monde a entendu parler des Ecrins. Vous entendrez de plus en plus parler du Mont Viso ! Oui ! Nous saurons effacer la frontière. Oui ! Nous saurons créer une réserve " Man and Biosphère " (MAB) autour du Mont Viso. Oui ! Nous saurons rendre à ce massif la notoriété qu'il mérite. Oui ! Nous saurons préserver ce château d'eau de l'Italie, puisque le Pô y prend sa source. Nous sommes dans une logique que vous comprendrez aisément puisque vous maîtrisez mieux que moi ces dynamiques et ces outils que sont les réserves nationales, que sont les Parcs naturels régionaux, que sont les dynamiques UNESCO MAB. Ce qui est très intéressant pour nous est cette reconnaissance à notre rencontre que vous manifestez en venant ici. Parmi les chantiers que nous avons en cours dans le Queyras, nous allons vous présenter ce magnifique projet de développement durable pour les générations futures que représente cette Réserve Transfrontalière de Biosphère autour du Mont Viso.

Pour conclure, je terminerai en parlant de fierté au nom des Queyrassins. L'édifice que nous sommes en train de construire pour les générations futures, et dont nous posons avec fierté les premières pierres, est un édifice digne de l'intérêt, de la mobilisation et du militantisme que nous manifestons.

Pierre Eyméoud ■
Président du Parc naturel régional du Queyras

Au nom de la Fédération, je voudrais vous remercier pour votre présence et vous dire tout le plaisir que j'éprouve à ouvrir aujourd'hui ces premières rencontres de la coopération internationale des Parcs naturels régionaux, qui réunissent, malgré les conditions climatiques dramatiques, près d'une centaine de participants. Sont réunis non seulement des représentants de près de la moitié des Parcs naturels régionaux de France, mais également leurs partenaires institutionnels à travers les Ministères concernés et les collectivités territoriales, et enfin, des organismes et des personnes ressources qui travaillent sur la coopération internationale.

Je tiens également à souligner le rôle important de Jean-Paul Fuchs qui préside la Commission Internationale de la Fédération et qui a initié cette coopération internationale des Parcs.

Je voudrais saluer en particulier :

Madame Ginette Verbrugge, Vice-Présidente du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, pour commencer par une dame, qui a cofinancé cette manifestation.

Monsieur Driss Fassi, qui est également venu de très loin et qui est le Président du Réseau MAB international et MAB Maroc.

Monsieur Marlouf, parlementaire marocain, Vice-Président de la Région Tanger-Tétouan et porteur du projet de Parc naturel régional de Bouachem dans le Rif marocain.

Monsieur Antoine Joly, délégué pour l'action extérieure des collectivités locales du Ministère des Affaires Etrangères et également Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée.

Monsieur Witt, Directeur Adjoint de Citées Unies France

Monsieur Michel Charlot, Chef du Bureau de la Coopération Internationale du Ministère de l'Agriculture.

Les différents Parcs présents, il y en a une quinzaine.

Les partenaires privés, les bureaux d'études, les ONG.

Monsieur Guillaume du Parc naturel régional du Pilat.

Monsieur Roger Bouvier qui représente Monsieur Vauzelle, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président de la Commission Environnement du Conseil Régional.

Je tiens aussi à remercier pour le soutien (technique et financier) qu'ils ont apporté à ces rencontres le Ministère des Affaires Etrangères, qui nous a toujours accordé sa confiance, la Région Nord Pas-de-Calais, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Hautes Alpes.

Je remercie également Eléonore Béchaux, la Chargée de mission Europe-International de la Fédération, le Directeur de la Fédération Gérard Moulinas, l'équipe du Parc naturel régional du Queyras et son Directeur, Monsieur Jean-Yves Astruc, qui, ensemble, ont mis toute leur énergie pour le bon déroulement de ces rencontres.

Je remercie les représentants du Maroc - du Programme MAB et de la Région Tanger-Tétouan, et les représentants des Parcs italiens. Même si le thème de ces rencontres porte sur les relations entre Parcs et collectivités françaises, il était important d'avoir un témoignage mais aussi un regard porté par nos partenaires sur notre travail avec eux.

Enfin je remercie les personnes qui ont accepté d'intervenir et toutes les autres présentes aujourd'hui qui nourriront nos réflexions, nous permettant à tous de mener une Coopération Internationale plus cohérente et mieux intégrée à nos projets de territoire.

Je souhaite revenir sur les enjeux de l'ouverture internationale de notre réseau.

Le développement durable est un enjeu pour l'avenir des territoires de notre planète et celui des générations futures. En 1992, puis en 2002, les sommets internationaux de Rio et de Johannesburg ont permis une prise de conscience générale et ont porté sur la scène internationale cette approche. Ainsi, il a été demandé aux gouvernements, aux collectivités, aux entreprises privées et à tous les citoyens du monde d'inventer de nouvelles pratiques permettant de rendre réel ce concept de développement durable. La France s'est officiellement engagée dans cette dynamique.

Le développement durable consiste à gérer des espaces en conciliant, notamment par des pratiques de bonne gouvernance, le maintien de la diversité biologique, le développement économique, les liens sociaux et de solidarité. Mais le développement durable relève aussi de l'ouverture et du lien entre territoires et acteurs de ces territoires, pour que ces pratiques expérimentales puissent s'enrichir de celles des autres. C'est pourquoi il est spécifiquement inscrit dans les Agendas 21, cadres d'engagement des pays et des territoires dans cette dynamique, de développer, entre elles et par delà les frontières, des actions de coopération et d'échanges.

La coopération décentralisée, en fort développement en France ces dix dernières années, s'inscrit également dans cette dynamique : mener des échanges techniques, contribuer au développement durable d'autres territoires et permettre l'ouverture d'esprit des citoyens de leurs territoires. Elle permet également d'inscrire les actions dans le temps et de favoriser les échanges réciproques entre acteurs aux engagements équivalents sur leurs territoires : élus, agriculteurs, techniciens, etc.

Parallèlement, depuis 1992, le Réseau des Parcs et leur Fédération s'impliquent de façon croissante dans des actions au-delà de leurs frontières. En effet, les Parcs, riches d'une expérience de 35 ans dans le développement durable et la gestion décentralisée des territoires, sont de plus en plus sollicités par des partenaires internationaux, les Ministères français concernés, les collectivités territoriales, les régions et les départements. Le Président de la Fédération d'alors, M. Fuchs, a encouragé la Fédération et le Réseau dans cette dynamique et je le remercie sincèrement de me permettre aujourd'hui de faire croître ces graines semées sur un sujet qui m'est également cher.

Progressivement, au vu de la demande croissante dont nous faisons l'objet et de la volonté des Parcs de s'inscrire dans cette dynamique, nous avons structuré ces actions. En 1998, nous nous sommes dotés d'une mission à la Fédération, avec un chargé de mission permanent, et nous avons développé des projets pilotes portés en majorité par la Fédération mais aussi, de façon croissante, par les Parcs.

Aujourd'hui, les statuts révisés (en 2003) de la Fédération affichent clairement cet objectif et intègrent les Régions parmi nos membres. De plus, le projet de décret des Parcs mentionne la Coopération Internationale au titre des actions d'expérimentation.

En 2003, notre Commission Europe-International, présidée par M. Fuchs, a élaboré une stratégie internationale qui est disponible dans votre dossier. Elle précise les rôles de chacun et met au cœur de sa dynamique le développement de la coopération décentralisée, en forte croissance en France ces dix dernières années. Cette stratégie, qui vous sera présentée par M. Fuchs, est une étape et sera progressivement complétée par la capitalisation de l'ensemble de nos actions, avec nos partenaires internationaux, mais aussi par des rencontres régionales, nationales et internationales, qui nous permettront d'échanger davantage et de répondre progressivement aux objectifs de tous.

Par ailleurs, en 2003, la Commission Europe-International s'est dotée d'une banque de données qui permettra, d'une part, de mobiliser de façon pertinente l'expertise des Parcs et de leurs partenaires à l'international (fichier expert identifiant près de 80 personnes) mais aussi, de par le recensement exhaustif de l'ensemble des projets menés par les Parcs, de mieux coordonner et valoriser l'ensemble de nos actions. En connaissant mieux les actions et difficultés rencontrées par le Réseau des Parcs, la Fédération pourra d'autant mieux l'accompagner.

Enfin, en 2003, la Commission Europe-International, en conformité avec sa stratégie, a souhaité organiser des rencontres nationales entre les Parcs, les collectivités et leurs partenaires pour renforcer l'implication des Parcs dans les projets de coopération décentralisée. L'organisation a été confiée à la Fédération et au Parc naturel régional du Queyras pour son engagement au-delà de ses frontières.

Nous souhaitons que ces premières rencontres internationales constituent le lancement officiel d'une réflexion partagée sur l'implication européenne et internationale de nos territoires, non seulement avec nos collectivités partenaires mais aussi avec les Ministères qui nous appuient et l'ensemble de nos partenaires techniques qui cherchent à ouvrir leurs activités vers une dimension internationale.

En 2003, la Commission Europe-International s'est dotée d'une banque de données qui permettra, de mobiliser de façon pertinente l'expertise des Parcs et de leurs partenaires à l'international.

Je suis heureux de constater qu'à l'image du fonctionnement des Parcs, l'International ras-

semble les mêmes types d'acteurs, montrant son intégration dans la politique des Parcs.

Je tiens à souligner ici que nous avons fait le choix, pour ces premières rencontres, d'aborder toute action menée en dehors de nos frontières, du transfrontalier à l'Union européenne, jusqu'en Patagonie chilienne, et de parler de façon générique de la "Coopération Internationale". En effet, même si nous sommes bien conscients que nous ne travaillons pas de la même façon avec l'Angleterre ou avec le Vietnam, chacun de ces projets, à sa façon, enrichit la réflexion de nos territoires et leur donne une ouverture indispensable aujourd'hui. Même si des différences existent, la démarche est la même et les destinations se conjuguent de plus en plus au sein de ces mêmes projets.

A l'avenir, au fil du développement de l'activité internationale des Parcs, nous pourrions distinguer ce qui relève du cadre strict de la coopération décentralisée, et ce qui relève de la coopération transnationale menée dans le cadre de programmes européens (même si la définition n'est pas encore toujours très claire pour tout le monde). Laissons aujourd'hui ce débat sémantique, concentrons nos rencontres sur l'échange d'expériences internationales de Parcs et de collectivités et réfléchissons comment intégrer davantage cette dimension dans nos projets de territoires et mettre en cohérence les projets internationaux.

Le programme est chargé, je ne vais donc pas retarder davantage sa mise en place et je vous souhaite de riches et fructueux débats. Merci à tous et bons travaux.

Jean-Louis Joseph ■
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Je voudrais remercier en particulier :

- Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels, Président du Parc naturel régional du Lubéron, Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Les représentants des gouvernements, des Parcs marocains et italiens,
- Les représentants des Parcs naturels régionaux,
- Monsieur le représentant du Conseil Général,

On réussit vraiment les choses quand on est animé d'une passion aussi forte et aussi généreuse que celle que nous a exprimée le Président du Parc naturel régional du Queyras.

Je suis très heureux de vous accueillir au nom de Monsieur le Président de la Région, Monsieur Michel Vauzelle. Il m'a demandé de vous dire combien lui tenaient à cœur les premières rencontres de la Coopération Internationale des Parcs naturels régionaux.

Ces premières rencontres initiées par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France réunissent non seulement les 40 Parcs naturels régionaux français existants et ceux à l'étude, mais également leurs partenaires institutionnels à travers l'Etat et les collectivités territoriales, notamment les Régions et enfin les organismes, personnes et ressources, qui travaillent sur la coopération internationale.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de ces rencontres, notamment la Fédération des Parcs à travers son Président et toute son équipe, le Parc naturel régional du Queyras, son Président et tous les membres de son équipe, le Ministère des Affaires Etrangères, les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Nord Pas-de-Calais, le Département des Hautes-Alpes et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation, qui fera date dans l'histoire et la vie des Parcs naturels régionaux.

Elle marquera non seulement la vie des Parcs français, mais aussi celle de tous ceux qui, à l'étranger, poursuivent les mêmes buts de développement durable. Elle contribuera, en outre, à rassembler les compétences en matière de coopération internationale, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le choix de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation de ces rencontres n'est pas le fruit du hasard. Notre Région mène en effet une politique très dynamique en matière de Coopération

Par son histoire, depuis la plus haute antiquité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire d'échange des marchandises et des idées. Par sa position géographique au cœur de l'espace européen, mais surtout de l'espace méditerranéen, notre Région s'est depuis toujours tournée vers des partenaires des territoires extérieurs.

Internationale. Par son histoire, depuis la plus haute antiquité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire d'échange des marchandises et des idées. Par sa position géographique au cœur de l'espace européen, mais surtout de l'espace méditerranéen, notre Région s'est depuis toujours tournée vers des partenaires des territoires extérieurs. Elle poursuit, à ce titre, d'anciennes traditions d'échanges, d'alliances et d'ouvertures dans un esprit de solidarité et de démocratie participative. Elle constitue ainsi une des Régions françaises les plus en avance dans le développement des relations avec les collectivités locales étrangères, notamment celles du bassin méditerranéen. Avec ses voisins espagnols et italiens, tout d'abord, notamment au travers de liens historiques avec la Catalogne, la Ligurie et le Piémont. Dès 1996, la coopération internationale franchissait à nouveau la mer avec la signature de l'accord de coopération avec le

Gouvernorat de Tunis. En 2000, fut également signé un accord de partenariat avec la Région Tanger-Tétouan au Maroc. Celui-ci se concrétise notamment par le soutien et la mise en place d'un Parc forestier périurbain à Tanger et du Parc naturel régional de Bouachem avec la coopération précieuse du Parc naturel régional du Lubéron. Depuis, d'autres accords de coopération ont été signés avec la Municipalité d'Haïffa en Israël, le Gouvernement Egyptien d'Alexandrie, les communes du Sud Liban et enfin avec le Gouvernorat de Kandionis en territoire palestinien.

Les échanges sur la protection et la gestion de l'environnement, le transfert d'expériences, l'appui au développement local intégré et durable constituent, parmi d'autres, les thèmes de notre coopération et intéresse plus particulièrement les participants de ces journées.

Jacques Bonnabel, directeur des Affaires Européennes de la Coopération Internationale de la Région vous fera part de toutes ces expériences enrichissantes au cours des tables rondes. De même, le Président du Parc naturel régional du Queyras présentera sa démarche exemplaire engagée avec les Parcs italiens autour du Mont Viso. Parmi les expériences innovantes, je pourrais également citer le projet de Parc International entre le Parc national du Mercantour et le Parc Alpi Maritime, en Italie, dont le partenariat débouche déjà sur des actions transfrontalières tangibles, comme la réalisation commune de sentiers, l'édition de documents, le rapprochement sur le plan administratif ou la gestion.

En résumé, la stratégie de la Région repose sur trois grands principes :

- la coopération décentralisée participative et collective pour impliquer très fortement tous les acteurs des territoires,
- la contractualisation, notamment à travers les programmes INTERREG,
- l'ouverture sur le monde, avec une priorité en direction de notre Méditerranée.

Avant de terminer mon propos, je voudrais vous informer qu'hier s'est déroulé ici même, sur proposition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soutenu par la DIREN, le deuxième atelier Inter-Parcs sur le thème des Parcs et de la coopération internationale. Les rencontres Inter-Parcs ont été créées au début de l'année 2003, selon une volonté régionale avec l'appui de la

DIREN et une participation active des Parcs naturels régionaux. Les premières se sont déroulées dans le Parc naturel régional du Verdon sur le thème " Parc et

politique territoriale " réunissant une centaine de personnes en vue d'analyser et de comparer les démarches Pays et Parcs.

Autour de ces ateliers, il s'agit pour la Région de poursuivre plusieurs objectifs :

- affirmer une stratégie régionale territoriale au sein de laquelle les Parcs naturels régionaux ont toute leur place. Comme vous le savez, il existe aujourd'hui 4 Parcs naturels régionaux dans notre belle Région : ceux de Camargue, du Lubéron, du Queyras et enfin celui du Verdon créé en 1997. Un autre est au stade d'élaboration de sa charte constitutive : le projet de Parc naturel régional des Alpilles. Trois études d'opportunité et de faisabilité de Parcs naturels régionaux ont été décidées par la Région sur trois secteurs : Les Baronnies avec la Région Rhône-Alpes sur

les départements des Hautes-Alpes et de la Drôme, Ventoux/ Lures/ Montmirail, sur les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et le Haut Pays Grassois dans les Alpes-Maritimes. Les conclusions de ces études seront remises dans le courant du premier semestre 2004. D'autres territoires, comme la Sainte Baume ou la Sainte Victoire, s'interrogent aussi sur les mesures de protection et de gestion à prendre. Dans un souci de concertation, de coordination et de cohérence, l'Etat et la Région ont souhaité la poursuite de réflexions communes entre les Parcs conduisant à des propositions et à des actions concrètes susceptibles de s'intégrer dans la politique régionale,

- la deuxième raison des Ateliers Inter-Parcs émane d'une demande des Parcs naturels régionaux eux-mêmes. Confrontés à des problèmes souvent proches, disposant de compétences et de savoir-faire riches et diversifiés à l'image de leur territoire, proposant des solutions susceptibles d'être exemplaires et transférables pour la coopération internationale, les Parcs naturels régionaux ont exprimé le souhait de se retrouver pour échanger leurs expériences et favoriser de nouvelles initiatives dans le cadre régional,

- La troisième raison est liée à la communication. L'objet de ces ateliers est de faire connaître l'action de la Région et des Parcs naturels régionaux ainsi que les synergies engagées avec leurs partenaires sur leur territoire au sein de la Région et même au niveau international, comme c'est le cas aujourd'hui. L'exemple de la Coopération Internationale, avec le transfert des savoir-faire de la démarche " Parc naturel régional " à d'autres territoires, comme c'est le cas dans les pays du Maghreb ou en Amérique Latine, en constitue une parfaite illustration. De même le partenariat, engagé entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côtes d'Azur, la Région et l'Etat, se traduit par la mise en œuvre de 4 contrats territoriaux ou Contrats de Parcs, qui sont cités en exemple dans les autres Régions françaises. Ainsi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été la première à contractualiser avec tous les Parcs naturels régionaux de son territoire. Nous arrivons aujourd'hui à une étape intermédiaire des Contrats de Parcs. Après une première phase prévue de 2001 à 2003, un bilan et une évaluation sont réalisés en vue d'une deuxième phase 2004-2006. De nombreuses réunions ont eu lieu, cet automne, avec les 4 Parcs naturels régionaux, pour dresser un bilan quantitatif et qualitatif des contrats et établir des priorités pour les trois premières années. La Région, l'Etat et les Parcs ont reconnu que ce bilan est largement positif. Les contrats de Parcs ont permis la reconnaissance des 4 Parcs comme animateurs et incitateurs de développement durable sur leur territoire. Ils ont également favorisé la poursuite ou le réta-

blissement d'une grande confiance entre les Parcs et leurs partenaires institutionnels. Ils ont permis de mettre en œuvre, concrètement et suivant leurs priorités d'actions, les chartes de ces Parcs adoptées à la fin des années 1990. Les actions prévues dans les contrats sont programmées entre 92% et 97% suivant les Parcs. Cela représente une véritable prouesse en raison de l'engagement tardif fin 2001. La Région a consacré plus de 13M d'euros à cette politique et à travers diverses politiques sectorielles et territoriales (contrat de rivière, convention avec l'ATEN, contrats de montagnes, programmes Leader ou autres...). Cette stratégie a engendré plus du double de crédit sur le territoire des Parcs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre de la réactualisation des contrats de Parc pour la période 2004-2007, le thème de l'international figure parmi les axes prioritaires retenus par les Parcs. Le Parc naturel régional du Luberon dispose déjà d'une solide expérience, le Parc naturel régional du Queyras a engagé un ambitieux programme, le Parc naturel régional du Verdon souhaite commencer avec le Maroc et peut être l'Afrique du Sud, et enfin le Parc naturel régional de Camargue est très sollicité du fait de sa renommée internationale. Les travaux de notre atelier d'hier viendront nourrir et enrichir la réflexion menée sur l'ensemble des Parcs naturels régionaux de France.

En conclusion, je voudrais à nouveau insister sur l'importance de la coopération internationale pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un esprit d'ouverture, de solidarité, mais également d'échanges culturels, sociaux, environnementaux et économiques. La Région souhaite montrer que, face au défi de la mondialisation, il existe des alternatives à mettre en place avec l'ensemble des pays de notre planète. Dans la coopération décentralisée, comme dans tout partenariat, les maîtres mots sont " écoute ", " échange " et " partage ", afin de favoriser un enrichissement réciproque. Nous avons tout à gagner à nous rapprocher afin de parvenir à un éco-développement durable. Allons de l'avant sans préjugés et solidairement ! Notre planète ne pourra survivre que si elle dispose d'une stratégie cohérente et d'une répartition équitable des richesses. Nous sommes riches de nos diversités, de nos complémentarités, de nos cultures, de nos traditions et de notre patrimoine naturel, aujourd'hui sous pression. Préparons l'avenir pour les générations futures de manière juste, solidaire et équitable : c'est notre devoir, c'est notre mission à tous !

Roger Bouvier ■
Représentant la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur

Il y a juste un an la Région Nord-Pas-de-Calais organisait des Assises de la Coopération Décentralisée. De nombreux sujets étaient abordés autour d'une problématique centrale : la mobilisation des acteurs du territoire régional autour de projets Nord-Sud.

Un atelier traitait tout particulièrement de la question du rapport entre l'international et les projets de territoire.

Il posait une double question :

- comment les acteurs d'un territoire donné mettent-ils en synergie et en cohérence leurs compétences au service des actions de coopération ?
- comment ces actions de coopération peuvent-elles être des éléments fédérateurs sur un territoire en France ?

C'est ce double questionnement qui, suite à la discussion que nous avons eue avec la Fédération des Parcs, a motivé le soutien de la Région Nord-Pas-de-Calais à l'organisation de ces premières rencontres sur la coopération internationale des Parcs.

D'autant plus que le Conseil Régional est très mobilisé, à la fois sur les Parcs et dans le domaine de la coopération internationale.

Du côté des Parcs naturels régionaux

La Région Nord-Pas-de-Calais est engagée depuis longtemps comme partenaire auprès des trois Parcs naturels situés sur son territoire. Souvenons-nous d'ailleurs que le premier Parc français a été créé en 1968, autour de Saint Amand les Eaux et de la forêt domaniale, dans notre Région.

Ce Parc, connu sous le nom de Parc naturel régional Scarpe-Escaut est dirigé par Jean Luc Beghin, que nous aurons l'occasion d'entendre cet après-midi. Deux autres Parcs ont ensuite été classés : celui de l'Avesnois et celui des Caps et Marais d'Opale. Ils sont représentés tous les trois aujourd'hui, et je salue leurs représentants bien amicalement. La délégation Nord-Pas-de-Calais est paritaire contrairement à la tribune.

Je ne m'attarderai pas sur le partenariat entre les Parcs et la Région Nord-Pas-de-Calais. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter au cours de nos deux journées d'échanges. Je veux juste rappeler que le partenariat qui réunit le Conseil Régional et les Parcs est avant tout un partenariat de contenu (et pas seulement un partenariat financier) : pour nous, les Parcs constituent de formidables territoires d'exception, où le développement durable se joue grandeur nature.

Du côté de la coopération décentralisée :

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Monsieur Bouvier, propos que je partage quant à l'implication que nous avons en tant que collectivité face à cette mondialisation sauvage. Cela fait près de 15 ans que la Région Nord-Pas-de-Calais mène des actions de coopération internationale, avec une forte accélération en 1992. À partir de cette date, elle a concentré l'essentiel de ses efforts sur la coopération Nord-Sud, en s'inscrivant globalement dans la lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit par un renforcement de la coopération avec plusieurs régions de pays en développement : au Sénégal, au Mali, au Vietnam, et bientôt, au Maroc.

Le renforcement de cette coopération a signifié pour nous :

- de faire le choix d'une coopération institutionnelle où nous sommes " maître d'ouvrage " d'actions qui visent à renforcer les compétences de la collectivité partenaire ;
- d'avoir une démarche de solidarité internationale où nous soutenons des projets de développement portés par d'autres acteurs du territoire régional.

Le premier volet institutionnel est notre " spécificité ", car les programmes sont co-construits avec nos partenaires, au plus près des besoins du territoire et des populations, notamment dans les domaines liés à l'aménagement du territoire, à la formation et au développement local.

Ces domaines nous ont amené à faire appel, entre autres, aux Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Ça a été le cas, par exemple, pour le travail avec le Parc National du Djoud au Sénégal.

Mais les Parcs peuvent aussi avoir une démarche propre de travail ou de partenariat avec un Parc dans une région partenaire de la Région Nord-Pas de Calais . Ils sont alors porteurs de projets et acteurs du territoire régional. Ça a été le cas avec l'action menée au Parc de Bach Ma , en Centre Vietnam. Ces actions vous seront d'ailleurs présentées cet après-midi.

Les deux aspects de la coopération - intervention dans une logique institutionnelle ou initiative du territoire soutenue par la Région - vont être abordés au cours de ces rencontres. Cela promet des échanges, des propositions méthodologiques, mais aussi une réflexion sur la contractualisation.

Sans oublier que la finalité de nos travaux est de prendre conscience que si " faire de l'international " peut s'inscrire dans une démarche globale de solidarité internationale, ce doit être aussi un vecteur de développement de nos territoires ici.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que personnellement je suis très contente d'être avec vous ces deux jours. C'est une bouffée d'air dans un agenda institutionnel lourd.

Je vous souhaite de bons travaux.

Ginette Verbrugge ■
Vice-Présidente du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

L'INTÉRÊT POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE MOBILISER LES ACTEURS RÉGIONAUX

Merci à vous de m'avoir invité et d'avoir invité le Ministère des Affaires Étrangères à ces Rencontres. Nous sommes heureux de participer au baptême de ces rencontres internationales. En brève introduction, je dirais que le Ministre des Affaires Étrangères, a une vision de la diplomatie qui n'est plus la vision d'une diplomatie de chancellerie. Au contraire, il tente de mettre cette diplomatie française au cœur d'une série de réseaux pour porter un message particulier de la France. Parmi ces réseaux, il y a les collectivités locales qui agissent à l'international et sont devenues des acteurs à part entière, tout particulièrement sur le thème du développement durable, cher au Président de la République. Les Parcs naturels régionaux illustrent ce thème et apportent leur contribution à l'action extérieure de la France pour être mieux entendus dans différentes instances. D'une façon générale, le Ministère des Affaires Etrangères est très attentif à aider et à encourager les collectivités locales à agir à l'international. Nous ne sommes plus à l'époque, lointaine désormais, où l'Etat pouvait regarder l'action des collectivités locales de manière un peu condescendante. Aujourd'hui, tout le réseau diplomatique français – ambassades et ambassadeurs en particulier, est extrêmement attentif et a pour instruction très claire de soutenir et d'aider l'action internationale des collectivités locales.

Pour introduire les travaux de ces deux journées, je voudrais souligner que la coopération développée par les Parcs s'inscrit tout à fait dans le cadre juridique aujourd'hui disponible pour cette coopération décentralisée. Cette coopération des Parcs est une sorte d'exemple éprouvée –pour ainsi dire- de ce que peut être l'apport d'une coopération décentralisée. La coopération menée par les Parcs est très complémentaire de ce que souhaite faire l'Etat dans le domaine du développement durable. Votre coopération illustre l'intérêt que le Ministère des Affaires Etrangères porte à cette coopération décentralisée.

En parlant devant des représentants de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, je prêche devant des convaincus. Mais au-delà de ces deux Régions, il est important de dire combien le Ministère des Affaires Etrangères souhaite qu'il puisse y avoir, dans le cadre régional, des parte-

nariats utilisant l'outil performant et utile que sont les Parcs naturels régionaux.

A/ Le cadre juridique

Le cadre juridique en France pour la coopération décentralisée est très souple et est issu d'une loi de 1992. Les collectivités territoriales n'avaient d'ailleurs pas attendu cette loi pour se lancer dans la coopération internationale. Monsieur Mauroy déjà, lorsqu'il était Premier Ministre, avait créé le poste de délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, que j'occupe aujourd'hui. Ce poste témoignait déjà en 1982 de la volonté de l'Etat d'accompagner et de soutenir cette action internationale des collectivités locales.

La loi de 1992 reconnaît la possibilité aux collectivités locales, et à leur groupement, d'agir à l'international. La circulaire de 2001 qui complète celle de 1994, plus ancienne, précise que les syndicats mixtes sont des groupements qui sont concernés par la loi de 1992 et qu'ils ont donc légalement la possibilité d'agir à l'international, dès lors qu'ils ont comme partenaire une autorité locale, entendue au sens large du terme. Il peut s'agir d'une autorité déconcentrée, car dans certains pays la décentralisation n'est pas encore achevée et certains partenaires locaux relèvent de l'Etat. Mais dès lors que les structures sont locales, il n'y a aucun obstacle juridique à contractualiser.

Vous avez également à disposition les outils de la coopération transfrontalière. Le Premier Ministre, qui ne manque pas une occasion d'inviter les collectivités locales à être audacieuses dans le domaine de l'international, vous soutiendrait dans cette volonté de mener une coopération transfrontalière. Je signale une initiative prise récemment par Monsieur Mauroy qui a déposé

un amendement au Sénat dans le cadre du projet de loi sur les responsabilités locales, qui permettra aux syndicats mixtes

la coopération développée par les Parcs s'inscrit tout à fait dans le cadre juridique aujourd'hui disponible pour cette coopération décentralisée.

de s'ouvrir à des collectivités étrangères. Cet amendement a été adopté au Sénat et ne devrait pas poser de problème lorsque le texte arrivera l'année prochaine à l'Assemblée Nationale. Vous aurez la possibilité d'utiliser cet outil – dans la mesure où c'est nécessaire, pour vos projets d'organisation. Il faut avoir une vision audacieuse et pourquoi pas, imaginer un syndicat mixte transfrontalier qui permettrait de gérer le territoire au-delà des frontières. Des frontières qui, nous l'espérons tous, viendront peu à peu à s'estomper, pour permettre une meilleure gestion de

la vie quotidienne dans ces régions frontalières.

Je signale que la coopération décentralisée est désormais une coopération qui a droit de cité. Plus de 3500 collectivités font de la coopération décentralisée, pratiquement toutes les régions, 3/4 des départements, 95 % des grandes villes...ont une action de coopération internationale dans environ 115 pays du monde et drainent des crédits de l'ordre de 250 millions d'euros, significatifs dans l'action extérieure de la France.

B/ La coopération des Parcs s'inscrit très bien dans la spécificité de l'apport de la coopération décentralisée

Au fond, la coopération décentralisée est une coopération de territoire à territoire, avec toutes ses implications économiques, sociales, environnementales. Lorsque les Parcs naturels régionaux développent une action, ils le font dans ce cadre-là.

C'est une coopération qui, le plus souvent, par la volonté des élus, met en jeu de nombreux acteurs et veut s'appuyer sur une démocratie participative. Les Parcs ont, là aussi, montré l'exemple.

C'est une coopération qui doit s'inscrire dans la durée. Là encore, il y a cette volonté des Parcs dans leurs actions de jumelage ou de coopération de développer des relations durables.

L'intérêt de cette coopération est de s'appuyer sur des réseaux, qu'ils soient régionaux ou nationaux. Les Parcs ont déjà leur réseau avec leur Fédération. Ce qui leur permet, et de bénéficier d'échanges, de synergies, d'expériences et de capitaliser ces expériences.

C/ L'action des Parcs à l'international est complémentaire de celle de l'Etat dans le domaine de sa coopération bilatérale dans le secteur du développement

• *Dans le domaine du monde rural.* La coopération menée par le Ministère des Affaires Etrangères ou le Ministère de l'Agriculture met l'accent sur une vision de l'agriculture familiale et multifonctionnelle, c'est-à-dire une agriculture utile non seulement par ce qu'elle produit, mais aussi par la vie qu'elle permet, par les emplois qu'elle peut générer et par la qualité qu'elle apporte pour préserver notre environnement... Les Parcs naturels régionaux peuvent compléter et illustrer cette vision que nous défendons.

• *Dans le domaine d'un développement économique durable.* Par l'obligation qu'ils ont de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine naturel, la nécessité d'un développement économique et la volonté d'un développement social, les Parcs naturels régionaux sont au cœur de cette réflexion sur le développement durable et peuvent apporter une contribution tout à fait exemplaire dans ce domaine. La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, présidée par le Premier Ministre, a ouvert il y a quelques mois un chantier sur l'agriculture et le développement durable. Les Parcs naturels régionaux sont d'ailleurs associés à cette réflexion qui devrait aboutir à la rédaction d'un " Vade Mecum ", un guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération décentralisée et du développement rural. Ce document, qui n'est pas totalement terminé, comporte le passage suivant montrant combien l'approche des Parcs naturels régionaux est tout à fait en phase avec la volonté des collectivités locales et de l'Etat :

" L'approche territoriale de la coopération étatique n'est pas l'approche la plus connue, elle est néanmoins un aspect essentiel, notamment pour les secteurs du développement agricole et rural en phase avec le concept de multifonctionnalité. Le développe-

ment agricole et rural n'est pas conçu uniquement sous l'angle économique. L'attention accordée au territoire, en tant qu'environnement local, mais également en tant que structure sociale, est primordiale. Outre la gestion du territoire dans sa composante environnementale, la mise en place et le développement de services publics à destination des sociétés rurales sont nécessaires à la mise en œuvre d'un développement rural efficace et durable. L'éducation, la santé, la présence d'infrastructures entretenues, l'appui à la formation, la sensibilisation à la gestion locale des ressources naturelles sont des facteurs essentiels qui permettent le développement et l'aménagement harmonieux d'un territoire rural "

Dans ce projet de " Vade Mecum " que souhaite prochainement diffuser la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, nous avons tous les ingrédients qui font le quotidien de l'action des Parcs naturels régionaux.

D/ La coopération des Parcs naturels régionaux illustre l'intérêt que porte le Ministère des Affaires Etrangères à cette coopération décentralisée.

Le Ministère attend de la coopération décentralisée un appui déterminant dans trois secteurs particuliers :

• *Dans le secteur de l'Europe.* Plus de 70% des liens de coopération décentralisée se réalisent avec des collectivités européennes. Au 1er mai 2004, l'élargissement de l'Europe se fera à dix nouveaux pays partenaires. Le Ministère des Affaires Etrangères, et en particulier Madame la Ministre des Affaires Européennes, souhaitent que les collectivités locales puissent jouer leur rôle pour favoriser cette intégration, et aussi pour partager avec ces nouveaux pays un certain nombre de visions singulières de la France. En particulier, nous avons une vision des services publics locaux dont les modalités de fonctionnement ne doivent pas être uniquement dictées par la concurrence, mais avec des obligations de service public que nous devons préserver, principalement l'aspect de leur continuité sur l'ensemble des territoires. Le message que les Parcs naturels régionaux peuvent porter

à l'échelon européen va dans le même sens et peut nous aider, aider la France à

faire partager une certaine vision du développement économique et rural. Le Ministère des Affaires Européennes souhaite organiser, dans l'année qui vient, des rencontres de coopération décentralisée avec les nouveaux pays entrants. Cela sera organisé avec le soutien de Cités Unies France, AFCCRE et des associations des élus. Je souhaite que nous puissions y associer également les Parcs naturels régionaux, pour pouvoir apporter votre contribution et le témoignage de cette vision d'un développement durable sur un territoire naturel qui veut à la fois préserver l'environnement et assurer le développement des populations qui y habitent.

• *Dans le secteur de l'aide au développement.* Les collectivités locales sont aussi les mieux à même de porter les messages de démocratie locale, de démocratie participative de la population pour son développement. Il y a là aussi de fortes complémentarités entre l'action que peut mener l'Etat et celle des collectivités locales et les Parcs naturels régionaux.

• *Dans le secteur de la présence française à l'étranger.* Présence à la fois sur le plan économique, culturel, francophone... Les Parcs naturels régionaux ont là aussi un rôle à jouer, notamment dans le domaine du tourisme, activité économique souvent essentielle, voire primordiale, pour un certain nombre de zones, aussi bien en France qu'à l'étranger. Les Parcs naturels régionaux témoignent d'un savoir-faire à partager dans le domaine

d'un développement touristique écologique s'appuyant sur la qualité, la diversité des accueils...

E/ La mobilisation des Régions dans ce domaine en partenariat avec les Parcs naturels régionaux.

Nous avons ici deux exemples de partenariat intelligent entre des Régions et leurs Parcs naturels régionaux. Le Ministère des Affaires Etrangères considère que le territoire régional est adapté à l'échange, au dialogue, à la concertation entre les différents acteurs de la coopération internationale. Il se réjouit des rencontres qui peuvent avoir lieu dans les Régions (à Lille, à Tours la semaine passée sur le thème de développement rural/, à Reims, à Toulon...). Le territoire régional se présente comme le bon niveau, dans la mesure où les compétences des uns et des autres sont respectées. Il ne s'agit pas d'interférer dans ce que font les ONG, avec leur légitimité propre qui est de porter le message de la société civile. Il ne s'agit pas non plus d'interférer dans les compétences respectives des collectivités locales qui sont des institutions de la République avec une légitimité forte par le suffrage universel et ont leur propre stratégie de coopération internationale (régions, départements ou communes). Toutes ces collectivités se voient régulièrement, confrontent leurs expériences et essayent parfois de définir des cohésions. C'est ce que

nous essayons aussi de faire au plan national, mais ce niveau n'est pas toujours le plus adapté. Il faut souvent un relais sur le plan régional pour assurer cette mise en cohérence et la possibilité de dialogue en vue de déboucher sur des partenariats ou des formules intelligentes de coopération. Pourquoi ne pas faire partager à ces acteurs une sorte de stratégie internationale à l'échelon régional ? C'est peut-être une vision idyllique, mais dès lors que cette démarche s'inscrit dans le respect des uns et des autres, on doit pouvoir arriver à des objectifs ambitieux dans ce domaine.

Les Régions ont en outre un rôle pivot compte tenu des compétences qui leur sont reconnues par la décentralisation : le développement économique, l'environnement, la formation... Autant de compétences qui donnent à la Région un rôle particulier. Il est dès lors judicieux que les Régions puissent, dans ce cadre, développer des partenariats avec les Parcs naturels régionaux. La coopération que peuvent mener les Parcs naturels régionaux, s'inscrit dans la logique juridique et conceptuelle de la coopération décentralisée. Il est aussi tout naturel que les Parcs et les Régions puissent aller ensemble à l'international. Nous avons tous à y gagner !

Antoine Joly ■

Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales du Ministère des Affaires Etrangères,
Secrétaire Général de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée (CNCD).

L'INTÉRÊT POUR LES TERRITOIRES DE FAIRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.

Cités Unies France fédère les collectivités territoriales et les structures intercommunales engagées dans la coopération internationale. Notre association est présidée en France par Bernard Stasi.

A/ La coopération internationale, c'est bon pour...

J'ai le privilège de travailler pour une association qui, depuis cinquante ans, est convaincue que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la paix, dans la réconciliation, dans la reconstruction, dans la solidarité et dans le développement. On le décline de façon différente selon les époques. La réconciliation franco-allemande avec plus de 2000 jumelages, le travail dans les Balkans, le travail au Moyen-Orient, le travail en Afrique du Sud ou dans d'autres contextes.... Chaque fois, les collectivités déclinent cette conviction de manière différente. Aujourd'hui on parle beaucoup de développement durable. C'est un concept qui reprend des pratiques anciennes.

Les discussions que j'ai eues avec les membres des délégations étrangères étaient parmi les moments les plus intéressants de ma vie. Je me souviens avoir discuté avec le maire d'une petite commune rurale du Middle West américain. Lui était un agriculteur, moi un habitant de la Beauce en Eure-et-Loir. Et je me suis rendu compte qu'on était en fait dans deux contextes à la fois semblables est très différents. Nous avons parlé des politiques de subvention, de la situation des agriculteurs, de l'endettement et pour finir sur la question de la mondialisation. Je pense que ce maire, qui sortait pour la première fois de son pays, n'y est pas rentré de la même façon. Nous avons partagé sur des questions d'abord banales pour finalement déboucher sur de grands sujets. Je pense que l'International, c'est d'abord un plaisir personnel. Les territoires n'existent pas. Ce sont avant tout des femmes et des hommes qui y vivent et sont appelés à donner vie à cet international.

Je vous présente ici quelques conclusions tirées d'une étude menée avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères, dans le cadre d'une Convention d'Objectifs.

Comment la coopération internationale peut-elle être un moyen de jeter un nouveau regard sur le développement territorial ?

- D'abord, la coopération internationale valorise les hommes et les femmes et offre un nouveau cadre. Ceci est d'autant plus vrai que les attentes sont fortes dans les différents coins du monde. Notre manière de gérer la société, par exemple avec un mélange public / privé, suscite souvent l'intérêt.
- Ensuite, la coopération internationale crée des liens. Nous avons vu, et l'étude le confirme, que l'international fait se rencontrer des personnes, des catégories professionnelles, des associations, des élus, des membres du corps enseignant, des services techniques et des gens avec toutes sortes de responsabilités... qui autrement ne se seraient jamais rencontrés. En tout cas, pas dans un cadre construit. La coopération internationale décloisonne sur un territoire où chacun est dans son agenda, ses obligations et dans sa course pour trouver le budget pour les activités de l'année suivante. Une autre étude que nous avons pu mener parle de la " stratégie du pyjama " : partir à l'étranger et se rencontrer parfois en pyjama dans les couloirs des hôtels crée des liens et permet de se découvrir. Quand on rentre, plus rien n'est pareil.
- La coopération internationale anime un territoire. Il y a des événements culturels liés à l'international qui finissent par rythmer la vie d'une ville moyenne, d'un territoire : on s'y prépare depuis des mois, on accueille des délégations, toutes les écoles sont concernées et les caractéristiques des territoires sont appelées à y contribuer. Les habitants finissent par avoir une autre image de leur territoire. Cela est surtout très utile dans le territoire où l'image n'est pas très forte.
- La coopération internationale anime aussi la vie économique. Par le biais des relations internationales, les relations de confiance que vous construisez sont finalement, pour les chefs d'entreprises, un cadre extrêmement intéressant pour mener des contacts par la suite. Il y a une base de confiance qui crée des opportunités qui auraient été difficiles à créer autrement.

• La coopération internationale permet de renouveler notre savoir-faire. Les délégations étrangères qui visitent nos territoires posent des questions sur des pratiques et des politiques que nous menons et qui nous amènent à porter un regard nouveau sur nos propres pratiques. Certains chefs de services appréhendent l'international comme une politique de ressources humaines : des équipes sont obligées d'expliquer à des Russes ou à des Japonais comment ils sont organisés et sur quels principes. Elles sont obligées d'inventer dans des situations inconnues des solutions totalement inattendues.

La coopération décentralisée est donc bonne pour le projet de territoire. L'étude que j'ai citée parle même d'une forme de " nécessité " pour les territoires.

B/ Les conditions de réussite

Comment réaliser ses intérêts ?

• *Il faut le vouloir.* C'est un choix politique qui met les élus en première ligne. Cela se construit. Cela ne se fait pas automatiquement. Si on veut un intérêt, il faut impliquer la population : les jeunes, les personnes âgées, les différents corps de métier... Cela suppose des dispositifs spécifiques.

• *La réciprocité ne se décrète pas.* Elle est possible, mais elle suppose un travail pour arriver à dire " oui, on a la même problématique ". Beaucoup d'élus, encore aujourd'hui, finissent par traiter la coopération internationale comme une lubie d'un lobby d'associations d'émigrants ou d'associations d'universitaires : il faut donner des subventions pour que d'autres s'en occupent. Il est important que les élus soient intéressés sur les plans politique et intellectuel. Résoudre la question de l'aménagement du territoire dans des provinces au Mali ou au Vietnam doit devenir un réel intérêt politique et non pas uniquement une obligation à répondre à des attentes associatives ou autres.

• *Ne pas être seul.* Vous êtes bien placés pour le savoir : les Parcs sont déjà en réseau. Votre journée d'hier nous montre qu'au niveau régional vous essayez de partager. À Cités Unies

France, depuis une quinzaine d'années, on donne une autre réponse à cela. On appelle cela des " groupes pays " où des villes, des Départements, des Régions engagés dans un même pays se retrouvent et se réunissent pour partager des expériences, et parfois même des évaluations ou des missions communes. Il en existe pour une vingtaine de pays dont la Pologne, le Vietnam, le Sénégal, le Maroc, la Roumanie ou les États-Unis depuis quelques temps...

Nous avons créé il y a un an, suite à Johannesburg, un groupe thématique, auquel la Fédération des Parcs participe d'ailleurs, sur le développement durable et la coopération décentralisée. On a aussi des groupes thématiques sur la francophonie et la jeunesse par exemple.

• *Prendre le temps.* Je pense que vous avez l'habitude. Mettre en place des Parcs cela n'est jamais une affaire d'un jour, c'est une affaire de longue haleine.

• *Le principe de réalité.* Il faut des moyens dans un contexte budgétaire qui, au niveau de l'État et des collectivités, n'est pas très favorable. En même temps, je pense que pour nombre de ces initiatives, il ne faut pas forcément de moyens très lourds. Il s'agit avant tout d'une conviction politique, d'une conviction personnelle et de méthodes.

Cités Unies France est tout à fait à votre disposition pour travailler avec vous (ce que nous ne faisons pas encore, bien que nous soyons sur le même palier) sur le plan géographique ou thématique des méthodes ou des formations. Nous vous invitons aussi à voir comment l'expérience que vous avez pourrait être valorisée lors du Congrès Mondial des Collectivités Territoriales, en mai 2004 à Paris. Seront alors créés les Cités et Gouvernements Locaux Unis avec pour ambition que ces Cités Unies soient consultées et reconnues par les Nations Unies sur les questions de développement territoriale et de développement local.

Nicolas Witt ■
Directeur adjoint de Cités Unies France .

VERS QUELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE POUR LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX.

Depuis 2 ans, la Commission Europe-International de la Fédération que je préside, et qui compte les représentants d'une quinzaine de Parcs, souhaite se doter d'une stratégie internationale.

Sans attendre d'avoir l'ensemble des données des Parcs, nous avons, grâce à de multiples débats et nos expériences internationales, tenté d'élaborer une stratégie qui constitue une base de travail pour clarifier les rôles de chacun et identifier des axes de travail stratégiques pour les années à venir.

A/ Pourquoi cette Commission a-t-elle été créée ?

• *En raison du contexte international*

C'était Rio en 1992, consacrant l'approche de développement durable.

C'était Johannesburg, en 2002, affirmant cette dynamique.

C'était, il y a quelques mois, le Congrès mondial des Parcs de Durban, soulignant la nécessité d'impliquer les populations locales dans la gestion des Aires Protégées et d'encourager la co-gestion entre Etat, collectivités et partenaires privés.

• *En raison du contexte national*

La Charte de l'Environnement affirme l'engagement français dans le développement durable. La politique internationale de la

France va dans ce sens, comme l'atteste le discours du Président de la République à Johannesburg (volonté de redéployer l'aide publique au Développement, de contribuer à la préservation des patrimoines naturels et culturels et de favoriser l'établissement d'une bonne gouvernance mondiale en France et dans le monde).

La dynamique de décentralisation va conduire les collectivités territoriales et locales à prendre un rôle majeur dans la politique internationale de la France, à travers la coopération décentralisée.

• *Par la volonté des hommes.*

Autour de 1995/96, nous avons souhaité créer cette Commission Internationale. Ce n'était pas une évidence il y a une dizaine d'années, mais il nous semblait important de pouvoir partager dans le monde nos idées simples – sauver l'environnement culturel et naturel, développer l'économie de ces régions, le faire dans une vision sociale et le faire avec les élus et la population. Nous avons pensé que ces idées simples pouvaient enrichir un certain nombre de régions dans le monde, à la fois sur le plan économique et sur le plan humain, et permettraient aussi aux citoyens de chaque Parc d'être plus sensibles aux problèmes qui se posent dans le monde.

Les journées d'aujourd'hui sont presque un aboutissement de ces idées d'il y a dix ans, puisque tous les Parcs l'acceptent actuellement et y participent. C'est aussi une étape, car nous devons progresser encore dans nos réflexions.

B/ Quels sont les objectifs de cette Commission et de la Fédération ?

Répondant à la fois à des objectifs de protection de l'environnement, de développement local et de renforcement de la décentralisation, la Fédération et le Réseau des Parcs mettent en œuvre des politiques de développement durable. Ils sont l'objet d'une demande croissante de coopération internationale de la part d'Etats, de collectivités locales et de structures gestionnaires de territoires à l'étranger. La Fédération, par sa volonté d'ouverture et au nom des principes du développement durable, en particulier de la solidarité territoriale envers les espaces les plus menacés et défavorisés, s'est ainsi officiellement engagée depuis 1996 dans l'international et a inscrit cet objectif dans ses statuts révisés en 2003.

1. Renforcer la reconnaissance des Parcs Naturels Régionaux.

- *Contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales en France et à l'International.* Il s'agit de montrer, dans un certain nombre de régions et dans le monde quelles sont nos idées, notre philosophie. En collaboration avec les Ministères concernés, la Fédération doit coordonner et mobiliser le Réseau des Parcs sur les conventions internationales. Il s'agit de montrer que la démarche des Parcs naturels régionaux est un outil adapté à la gestion de sites reconnus dans le cadre de conventions internationales, en France et à l'étranger, et ainsi de valoriser la reconnaissance nationale et internationale de ces sites " labellisés "

- *Affirmer la place des Parcs dans les réseaux et programmes européens et internationaux.*

La Fédération adhère à différents réseaux européens (Europarc, ...) et internationaux (UICN, RAMSAR, UNESCO, etc). Elle doit y être davantage présente et y défendre la démarche des Parcs. Par ailleurs, l'implication actuelle du réseau des Parcs dans les programmes européens (PHARE) et internationaux (MAB de l'UNESCO) doit être animée, valorisée (capitalisation, communication, etc.) et développée par la Fédération.

- *Accueillir des délégations étrangères.*

La Fédération et les Parcs sont très sollicités pour cette action, qui fait partie de leur mission d'accueil et d'information du public. Il convient, dans la mesure du possible de valoriser cette activité mais aussi d'en réduire les contraintes : optimiser cette activité de sensibilisation par des outils de communication standardisés ou communiquer davantage sur le territoire du Parc à chaque visite de délégation.

2. Appuyer la mise en œuvre de démarches et de politiques de types PNR

- *Elaborer de façon concertée avec les partenaires internationaux et appuyer la mise en œuvre de projets pilotes de territoire de type Parc.*

Ce qui peut se faire en appui longue durée (par exemple le Pantanal) ou en appui régulier ou ponctuel à une structure nationale qui essaye de créer des Parcs. La politique de la Fédération est de privilégier les appuis réguliers ou ponctuels. Axe prioritaire de coopération, il s'agit de projets de territoires gérés par les collectivités territoriales (dans la mesure du possible) qui permettent de coordonner des politiques publiques sectorielles nationales. Ces projets comprennent des formations de responsables locaux du projet et des missions d'appuis méthodologiques et techniques.

- *Appuyer ponctuellement des structures sur des aspects spécifiques du savoir-faire des Parcs naturels régionaux dans le cadre d'un projet de territoire*

Il s'agit ici de missions ponctuelles portant sur des aspects spécifiques de la gestion territoriale, mobilisant en priorité les compétences du réseau des Parcs. Cet appui est souvent demandé

dans le cadre de Parcs nationaux qui souhaitent développer une thématique ou améliorer la gestion locale de leur zone périphérique. La gouvernance (de l'organisation institutionnelle à la démocratie participative), le tourisme durable et le développement local sont les aspects sur lesquels les Parcs sont le plus sollicités.

- *Contribuer à la définition de politiques nationales*

A la demande du pays, et en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, cette phase vise à donner une autre échelle aux projets pilotes menés (qui montrent la pertinence des concepts utilisés) et à appuyer l'administration concernée dans la définition d'un cadre juridique adapté.

3. Conforter la dimension internationale du réseau des Parcs naturels régionaux.

- *Développer par l'exemple*

L'implication du réseau à l'international sera plus importante si les Parcs échangent sur leurs expériences et en appréhendent les intérêts. Le rôle de coordination, mais aussi de veille et d'information que peut jouer la Fédération, grâce à son implication dans des réseaux européens et internationaux, nourriront les Parcs de démarches testées " ailleurs ".

- *Renforcer la légitimité de l'international dans les Parcs naturels régionaux*

L'engagement international du réseau des Parcs Naturels Régionaux peut se faire au titre de ses missions d'expérimentation et d'éducation au développement (cf. projet de décret 2003 des PNR). Les Parcs ont la légitimité de s'intégrer dans les projets de coopération décentralisée qui devra progressivement être au cœur de l'action internationale du réseau. L'implication d'un Parc dans des projets internationaux, au-delà de l'échange technique, lui confère une mission d'éducation au développement des citoyens et, par une coopération de proximité, dynamise des liens sociaux entre ces " forces vives ".

C/ Avec quels pays et quels acteurs ?

- *Les secteurs géographiques*

Les actions de coopération ne seront pas limitées à une région particulière. Toutefois, seront favorisés les projets de coopération :

- Avec lesquels la coopération française, bilatérale ou décentralisée, est très développée et qui sollicitent la Fédération et son réseau comme partenaire.

- Avec les pays qui présentent un contexte national et local pertinent pour la mise en œuvre d'une démarche de type " Parc naturel régional ".

- Avec les pays déjà engagés (par la Fédération et/ou le Réseau), notamment au titre d'expériences pilotes, et auxquels la stratégie doit être appliquée (association du réseau, coopération décentralisée, etc.)

- Avec les pays qui permettent de contribuer à la mise en œuvre de conventions internationales.

L'Europe représente le premier niveau de coopération internationale des Parcs et les relations avec l'Union Européenne sont bien internalisées avec les Régions. Qu'ils soient transfrontaliers, intra-européens ou encore menés avec des pays d'Europe Centrale et Orientale, les échanges menés par les Parcs naturels régionaux avec l'Europe génèrent les mêmes types d'activités qu'à l'international (dit lointain), aux types de financements et de modalités d'intervention près, et n'impliquent donc pas de missions différentes de la Fédération. Il conviendra d'appuyer l'émergence de projets de coopération intra-communautaires et la mobilisation des fonds structurels concernés (notamment LEADER+ et INTERREG), et de défendre davantage notre position auprès de l'Union Européenne en s'appuyant sur les élus des Parcs impliqués dans les institutions européennes et sur

Europarc.

- *Les différents acteurs*

- *Avec les élus des collectivités territoriales et locales.*

Les élus des collectivités territoriales et locales assurent la gestion des Parcs naturels régionaux. C'est donc sous leur impulsion que les Parcs doivent prioritairement s'impliquer dans l'international, dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette coopération est le cadre opportun d'une coopération entre acteurs qui ont les mêmes problématiques de gestion de leur territoire, d'une coopération de proximité, inscrite dans la durée, dans une réciprocité d'échanges.

- *Avec la Fédération et le réseau des Parcs.*

Considérant les ressources humaines mobilisables pour la coopération internationale, et à l'instar de ce qui se fait au niveau des Parcs, une approche partenariale, en vue de développer des synergies avec des partenaires et d'externaliser certaines fonctions devra être privilégiée, renforçant en cela notre capacité de réponse aux demandes croissantes, tout en gardant la maîtrise d'ouvrage pour veiller à la lisibilité de notre coopération.

La Fédération s'est surtout positionnée comme opérateur direct de projets (Brésil et Chili). Sans exclure cette position qui permet de tester des opérations pilotes, elle souhaite, dans une nouvelle étape, privilégier :

- une position de tête de réseau et son rôle d'animation pour accompagner et mobiliser plus de Parcs à l'international,
- son rôle d'appui technique aux Parcs dans certaines étapes clés des projets de coopération internationale (validation faisabilité, évaluation, capitalisation, etc.)
- son rôle de médiateur entre le réseau et les partenaires financiers et opérationnels de la coopération internationale (coordination géographique et mise en cohérence des projets, valorisation des expériences, etc.)

Les Parcs impliqués à l'international devraient en priorité :

- appuyer la mise en œuvre de démarches " Parc naturel régional ", en coordination avec la Fédération, notamment par la mise à disposition du personnel souhaitant s'impliquer dans des missions ponctuelles et l'engagement du Parc dans des projets de coopération décentralisée,
- contribuer à la connaissance des Parcs par l'accueil et la formation des partenaires étrangers,
- valoriser la coopération de proximité et mobiliser les forces vives du territoire de projet dans ses activités internationales (éducation au développement),
- communiquer et valoriser les expériences internationales (via la Fédération notamment).

- *Avec les partenaires ministériels complémentaires*

Les trois Ministères impliqués par la mission internationale nous soutiennent de façon complémentaire. Un comité de coordination multi-bailleurs, mis en place depuis 2002, permet de renforcer cette synergie, de coordonner le suivi des projets, et, éventuellement d'identifier des pistes de financement de nouveaux projets.

- Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) nous appuie pour l'animation des Parcs et contribue à la valorisation et capitalisation de nos acquis (français et internationaux), notamment dans le cadre des conventions internationales. Par ailleurs, il nous informe et nous sollicite dans le cadre de programmes et projets où il est impliqué (PHARE, FFEM, etc.), en tant que partenaire opérationnel ou pour l'évaluation/validation de démarches type PNR

- Le Ministère des Affaires Etrangères, partenaire clé de cette mission, peut, par ses bureaux sectoriels (Environnement, Tourisme, etc.), promouvoir la démarche Parc naturel régional auprès des partenaires étrangers et des autres bailleurs et solliciter l'implication des Parcs, via la Fédération, dans les projets pilotes, en tant que partenaire opérationnel ou pour l'évaluation/validation de démarches type Parc naturel régional ; par la Mission de Coopération Non Gouvernementale, faciliter la coordination des projets de coopération décentralisée avec la coopération bilatérale et enfin valoriser les projets pilotes dans le cadre de l'appui institutionnel à des politiques nationales (environnementales, de décentralisation, d'aménagement du territoire, etc.)

- Le Ministère de l'Agriculture (MAAPAR) qui nous dote de personnel mis à disposition et avec qui nous souhaitons développer un partenariat plus étroit.

- *Avec d'autres partenaires techniques*

Impliqués à l'International (AFVP, AFDI) et comptant parmi nos partenaires français (ATEN, DATAR, CNFPT, Mairie-Conseil...) ou encore partenaires opérationnels des Parcs (Bureaux d'Etude, etc.), ils devront être identifiés par la Fédération au niveau national et par les Parcs dans le cadre de leurs activités suivant les fonctions que nous souhaitons partager (les PNR gardant dans la mesure du possible la maîtrise d'ouvrage) ou externaliser (communication, capitalisation, formation).

Notre stratégie est en voie d'élaboration et constitue une base de travail.

Elle devra être complétée au fil de nos réflexions, de nos capitalisations, de nos rencontres nationales et thématiques, et ce afin de rendre chaque jour plus cohérente et opérationnelle notre action internationale. Les journées qui vont suivre y contribueront largement.

Jean-Paul Fuchs ■

Président de la Commission Internationale de la Fédération des Parcs.

VERS DE NOUVEAUX OUTILS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

Dans la future loi de décentralisation, la structure transfrontalière sera-t-elle valable pour les syndicats mixtes transfrontaliers, mais aussi pour n'importe quel syndicat ?

Jean-Louis Joseph ■

Il est prévu que ce soit pour n'importe quel syndicat. Il y a en fait deux choses :

1. *L'amendement* qui devrait permettre à un syndicat mixte de s'ouvrir à des collectivités étrangères.

2. Un autre projet qui pourrait être présenté lors du débat devant l'Assemblée Nationale qui a un caractère plus transfrontalier. Il existe un accord, appelé " l'accord de Karlsruhe " entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg, qui a créé un outil de coopération transfrontalier qui est le *Groupement Local de Coopération Transfrontalière* (GLCT). Ces groupements se sont étendus petit à petit aux autres frontières françaises. Nous avons envisagé de faire déposer un amendement à la loi sur les responsabilités locales pour intégrer, dans le droit interne, les groupements locaux de coopération transfrontaliers. On aimerait changer le nom de " GLCT " – qui n'est pas très sexy - en " Communautés Transfrontalières ". Ce serait un outil transfrontalier pour des projets sur les zones transfrontalières qui permettrait à des collectivités, de part et d'autre, de se regrouper. Il y a déjà des GLCT qui fonctionnent sur la frontière allemande. A l'issue de ces débats à l'Assemblée, il y aura deux outils à autonomie juridique regroupant les collectivités. D'une part, les syndicats mixtes, ouverts à des collectivités étrangères, et d'autre part ces GLCT, communautés transfrontalières.

Antoine Joly ■

Nous nous sommes inscrits dans une dynamique transfrontalière depuis 1989, aidés par les programmes européens, notamment Interreg. L'objectif, si on va au bout de la démarche, c'est d'avoir une structure unique de gestion sur un espace transfrontalier. Mais il manque encore une petite pièce à l'édifice : que les textes nationaux qui régissent les Parcs soient en concordance d'un pays à l'autre. Par exemple la région wallonne en Belgique est en train de sortir son propre décret sur les Parcs naturels régionaux. L'aboutissement d'une démarche transfrontalière serait un outil unique de gestion, mais aussi une concordance des textes qui permettent à l'ensemble des missions d'être réellement transfrontalières, en temps réel. Est-il prévu que les différents Ministères se voient sur ce sujet ?

Jean-Luc Béghin ■

Depuis quelques mois, on avance très vite. Dans le prochain décret de Mme Bachelot, pour la première fois, les Parcs sont autorisés à faire de la coopération décentralisée. Une fois les lois passées, nous retournerons vers nos Ministères de tutelle pour qu'il y ait des décrets qui déclinent ces lois. Cela va aujourd'hui dans le bon sens et cela va vite.

JLJ ■

Sur la frontière belge, il y aura, à partir du moment où la procédure de ratification sera accomplie, des Groupements Locaux de Coopération Transfrontaliers qui permettront d'associer de nombreux partenaires des deux côtés de la frontière. Cet outil, négocié entre deux Etats, n'est plus un outil de droit interne, mais un outil issu d'un accord international.

Une réflexion a également été engagée par l'Union Européenne sur la définition d'un outil de droit européen de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, la DATAR a missionné la Mission Opérationnelle Transfrontalière (la MOT) présidée par M.Mauroy, pour mener une étude sur de nouveaux outils de coopération transfrontalière.

AJ ■

UN EXEMPLE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ANCIENNE

La coopération entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Palatina est une coopération ancienne et très étroite dans le domaine de la biodiversité. Effectivement, les Parcs allemands ne sont pas de même nature que les Parcs français, puisqu'ils ne s'occupent pratiquement que d'environnement, mais dans ce domaine, les relations sont très étroites et régulières depuis de nombreuses années.

Jean-Paul Fuchs ■

S'INSCRIRE DANS LA DURÉE, EN INSCRIVANT L'INTERNATIONAL DANS LES CONTRATS DES PARCS

Hier, ce sont tenus les ateliers inter-Parcs de la région PACA. Les points forts que nous avons retenus de cette journée sont :

- l'importance que ces actions s'inscrivent dans la pérennité
- l'importance d'une volonté territoriale forte. Certains Parcs, Verdon et Queyras par exemple, ont proposé que la coopération internationale figure dans les axes forts des contrats de Parcs.
- l'importance de ne pas parler que d'environnement, mais d'avoir une vision globale sur les aspects d'aménagement du territoire et les aspects économiques.

Marc Joany ■

Débat avec la salle En considérant la coopération internationale dans sa dimension de solidarité, je remarque que les Parcs sont bien placés pour inscrire leur action dans la durée. Une coopération internationale n'est viable que si elle s'inscrit dans la durée, que si elle s'appuie sur des hommes et des femmes engagés. Les collectivités, même si elles ont une forte implication à l'international, sont soumises aux aléas des élections. Et du jour au lendemain, une collectivité qui faisait une coopération au plus près des populations, en y appliquant les critères du développement durable, peut décider de faire de la coopération économique. Ce qui avait été construit peut se retrouver, d'un coup, moins engagé. Par contre, les Parcs, qui ont inscrit ce type de coopération dans leurs contrats et choisi de travailler avec des partenaires sur une réflexion de développement local, inscrivent leur démarche dans la durée et dans la profondeur, d'autant que ces thématiques sont extrêmement sensibles. On fait de "l'environnement" quand les problèmes urgents sont réglés. Les Parcs, dont les équipes s'inscrivent dans la durée, sont d'excellents partenaires pour les collectivités et sont très porteurs de ce travail d'hommes et de femmes engagés. Ginette Verbrughe ■

Au niveau de la Fédération, nous allons dire à tous nos Parcs, qui sont en train de négocier des contrats territoriaux, d'inscrire la coopération dans le contrat. Vingt Parcs sur quarante ont actuellement des contrats territoriaux. Une dizaine sont en cours. Nous allons diffuser ces informations auprès des Parcs. JLJ ■

DU BIEN-FONDÉ DE LA COOPÉRATION DE VOISINAGE EN MÉDITERRANÉE

En tant que Président du MAB Maroc, mais aussi en tant que membre de la délégation marocaine, je souhaite souligner que c'est pour nous une opportunité unique de pouvoir assister, de l'intérieur, à des débats concernant la coopération internationale en matière de conservation et de développement. Il est important pour nous de ne pas voir les choses que de l'extérieur et de ne pas voir que l'image " arrangée ". C'est primordial d'être à l'intérieur du débat et de ne pas être seulement le partenaire de " l'autre côté ", de voir comment les idées naissent, se développent et acquièrent leur efficacité. Nous parlons le même langage, nous gagnons beaucoup de temps et établissons une coopération dans la bonne entente. Nous arrivons d'un pays lointain – beaucoup de choses nous séparent donc – mais les choses évoluent rapidement. Les projets de Parcs transfrontières sont aussi possibles avec notre pays. Il existe déjà le projet Maroc/Espagne – encore lointain – mais auquel des gens de bonne volonté travaillent fortement. Il est important de pouvoir sentir que même des pays éloignés peuvent se rapprocher. Il serait peut-être encore plus naturel d'avoir des partenariats plus étroits encore avec la France, ne serait-ce que par ce que nous sommes tous en train de parler français ici. Beaucoup de choses en Méditerranée occidentale, nous lient de plus en plus – on le sent dans l'actualité, les inondations, les sécheresses, etc... C'est un même combat. Nous avons des choses à partager dans un sens comme dans l'autre. Driss Fassi ■

Plusieurs de nos Parcs ont des coopérations avec le Maroc. A la demande de l'ambassadeur du Maroc en France, nous devons organiser en 2004 dans la Région Tanger-Tétouan un séminaire de réflexion sur les Parcs naturels régionaux et les espaces protégés avec l'expérience de tous nos Parcs. JLJ ■

Dans les priorités géographiques, il ne faut effectivement pas oublier la Méditerranée. L'action des Parcs naturels régionaux sur le bassin méditerranéen doit pouvoir s'inscrire dans le cadre des réflexions à l'échelon européen sur une politique méditerranéenne de l'Europe. Il y a eu un sommet à Naples sur ce sujet.

Une réflexion est engagée sur les nouveaux voisinages. Cela concerne beaucoup l'Est, mais cela doit aussi concerner la Méditerranée. Il est important que vous puissiez apporter votre contribution à la réflexion en amont, sur les nouveaux voisinages, sur l'avenir de MEDA, de Leader+... On aura besoin de projets concrets pour alimenter ces programmes, aussi bien au stade de l'analyse et de la construction de ces programmes, qu'au moment de leur réalisation. Plus la concertation avec les collectivités locales et les Parcs naturels régionaux sera forte en amont, plus il sera facile ensuite de pouvoir décliner ces différents programmes. Entre les projets de coopération entre pays méditerranéens du versant nord (Espagne, Italie, France...) et les projets de coopération avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, il y a des synergies importantes à jouer. Le Programme des Nations Unies pour le Développement met en œuvre, depuis quelques mois, un programme nommé " GOLD " (Gouvernance Locale et Développement) spécialement pour les zones du Maghreb. Le but est d'aider le Ministère des Affaires Etrangères à associer les collectivités locales à ce programme GOLD.

La FAO souhaite également développer des partenariats avec les collectivités locales, notamment en Méditerranée. AJ ■

DE LA VALEUR AJOUTÉE CONFÉRÉE PAR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX.

La France comporte une quarantaine de Parcs naturels régionaux, qui fonctionnent depuis longtemps et avec un budget important. J'aimerais savoir, en tant qu'institution nationale, quelle est la valeur ajoutée à l'économie française sur le plan économique et social ? Nous sommes en train de préparer les premiers Parcs naturels régionaux au Maroc, en l'occurrence le Parc naturel régional de Bouachem, avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur. M. Marouf ■

La réponse à cette question est assez vaste. Vous aurez l'occasion, durant ces deux jours, de voir les exemples concrets de cette valeur ajoutée. Les Parcs naturels régionaux, qui ont été créés il y a plus de 35 ans, apportent un plus, non seulement aux territoires concernés par la mise en place de la Charte des objectifs, mais aussi une valeur économique importante. Ils démontrent qu'ils peuvent créer un développement économique, tout en protégeant les richesses naturelles et culturelles d'un territoire. Une enquête a été faite sur deux Parcs, il y a quelques années, qui montrent clairement qu'un Parc crée aussi des emplois par le développement de l'artisanat, de l'écotourisme, de la protection de l'environnement, de la restauration... Chacun de nos 40 Parcs est différent et possède une expérience particulière. JLJ ■

Il n'est pas forcément facile de répondre à la question de Monsieur Marouf avec des chiffres, mais plutôt par exemple. Nous avons reçu des personnes récemment au Parc naturel régional du Luberon, pour une réflexion sur le tourisme solidaire. Leur constat était de dire que nous n'avions pas créé des infrastructures indépendantes de qualité supérieure à la qualité moyenne des villages, mais que le Parc avait aidé le village, dans son entier, à avoir de la qualité dans les services, dans le paysage, dans l'esthétique, l'eau, l'assainissement etc... Cette somme de petits villages de qualité fait que cette région est devenue une région touristique. Petit à petit, ce territoire s'est fait un nom.

Au Maroc, les autorités nous ont interrogés sur le développement touristique. Il n'est pas facile pour les populations locales, qui ne sont pas toujours prêtes, de recevoir du tourisme. Il ne s'agit pas en fait de faire une bulle touristique – un bel hôtel planté au milieu d'un village – mais par l'intermédiaire du Parc, d'augmenter la qualité du village. Village après village, le territoire se fera un nom. Jean Grégoire ■

Après avoir présenté l'état des lieux de la coopération internationale dans les Parcs naturels régionaux, des études de cas de coopérations à l'initiative des parcs puis à l'initiative des collectivités territoriales ont été présentées.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES... DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. ETAT DES LIEUX DES 40 PARCS ET DE L'INTERNATIONAL.

Le travail d'enquête pour connaître l'implication des Parcs naturels régionaux dans le domaine de la coopération internationale est très récent. Il était important de le présenter aujourd'hui pour que le Réseau puisse se repositionner par rapport aux Parcs.

Enjeux et objectifs

Il s'agit d'avoir une lisibilité sur ce que nous faisons. En interne, je n'avais pas une vision exhaustive de ce que faisaient les Parcs. Nos partenaires ministériels n'avaient pas non plus de visibilité, ni les partenaires techniques, ni les collectivités. Cela devrait nous aider à mieux coordonner ces projets. Pour exemple, on peut ainsi constater que certains Parcs travaillent sur des pays et des thématiques identiques.

Modalités de l'enquête

Elle a été réalisée par Fabien Paquier (chargé d'étude par la Fédération) par des entretiens téléphoniques avec les Directeurs de Parcs (40 Parcs + les 2 futurs Parcs) et une étude bibliographique, menés en octobre et novembre 2003.

- Cette enquête fait suite aux deux précédentes enquêtes (12/1998 et 12/2001) et intègre tous les types d'actions :
 - Les actions achevées (38%). Il était important d'avoir une vision de ce qui s'était fait dans le réseau, avec la perspective que des actions achevées puissent redémarrer.
 - Les actions en cours (50%)
 - Les actions prévues (12%), comprenant la coopération transfrontalière et tout projet sur fonds européens qui amène les Parcs à travailler avec d'autres nationalités.
- Nous avons exclu les actions de type " accueil de délégations étrangères ", qui restent très ponctuelles, ainsi que les projets conduits par la Fédération.

Les Limites de l'enquête

- Un manque de données chiffrées. Nous aurions aimé avoir des informations précises sur la place de l'International dans les Parcs et des éléments sur la mobilisation en hommes/jour des personnels des Parcs. Nous avons manqué également d'éléments issus des précédentes enquêtes pour donner la dynamique de cette action.
- Ces résultats, n'ont pas encore été analysés en détail, mais seront transmis dans les actes de ces rencontres.

Quels sont les Parcs impliqués à l'International ?

Nous avons fait une typologie entre les Parcs qui n'étaient absolument pas impliqués et les Parcs très impliqués.

- On remarque très vite que, sur 40 Parcs, il n'y en a que 2 qui ne sont pas du tout impliqués ;
- 8 Parcs ont quelques contacts succincts ;
- 30 Parcs ont des actions en cours, à des degrés divers d'implication, avec des échanges réguliers. Six d'entre eux ont une démarche territoriale contractualisée avec un territoire étranger.

Ces éléments sont une justification supplémentaire de ces présentes rencontres. La comparaison avec les précédentes enquêtes révèle que seuls 12 Parcs en 1998 étaient impliqués.

Quels sont les facteurs qui favorisent l'implication des Parcs à l'International ?

- L'âge du Parc et la légitimité sur le territoire sont des facteurs importants, essentiellement pour aller sur du " lointain ". Les Parcs récents intègrent d'emblée la dimension européenne, puisque c'est une conditionnalité de financement européen.
- Le degré d'implication à l'international d'une collectivité membre du syndicat.
- La situation géographique du territoire. Il a soit une position transfrontalière, soit une position dans une région d'influence, soit il est classé au niveau international. Cela concerne 12 Parcs (qui portent des sites RAMSAR, Réserve de Biosphère, Patrimoine Mondial de l'Unesco...)
- L'implication des hommes. L'un des premiers facteurs déterminants, ce sont les femmes et hommes de l'équipe, les directeurs en ligne de front, les élus, parfois très mobilisés, et plus rarement des acteurs du territoire Parc.

Pourquoi les Parcs ne vont pas à l'International ?

- Par manque de légitimité locale (nécessité de convaincre les élus)
- Par manque de temps, de ressources humaines, de financements et d'opportunités.

Les 2 Parcs qui ne font pas d'International reconnaissent qu'il leur manque une opportunité, mais aucun des Parcs n'est hostile à cette dynamique.

Importance de la mention de l'international dans la Charte

17 Parcs, dans leur charte, font mention de l'international, parmi eux, 8 le mentionnent de façon générale et 9 précisent un thème et/ou une région géographique. Parmi les 23 qui ne le mentionnent pas, 5 Parcs souhaitent l'ajouter lors de la prochaine révision de charte.

Présentation des cas témoignages Les Parcs n'ont donc pas attendu que cela figure dans le décret des Parcs pour réfléchir à cela.

Pourquoi les Parcs partent-ils à l'international ?

Les motivations sont variables :

- Des échanges techniques et méthodologiques,
- Un facteur de reconnaissance sur le plan local ou global de la démarche des Parcs naturels régionaux,
- Une ouverture d'esprit et un regard extérieur,
- Répondre à une commande d'un partenaire,
- Une opportunité financière (UE),
- Solidarité territoriale,
- Animation, cohésion du territoire,
- Éducation à la citoyenneté.

Cette parole d'élu me semble importante : "Nous souhaitons une coopération équilibrée, qui ait des effets concrets sur nos territoires et qui contribue à la réalisation de la Charte".

Où les Parcs mènent-ils leurs actions internationales ?

Il semble difficile de cloisonner les actions internationales des Parcs au niveau géographique. De plus en plus de projets conjuguent différentes grandes régions du globe. Cependant, l'enquête révèle que :

- Plus de 50 % des actions sont menées au sein de l'Union Européenne,
- 19% des actions (sur 123 actions) se déroulent vers les PECO,
- 8% vers le Maghreb,
- 22% vers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.

Plusieurs Parcs travaillent sur des pays communs. Ce constat est important pour la coordination des projets.

- L'Italie est très présente dans nos projets et a un grand dynamisme au niveau européen (à travers des projets Interreg, Leader, Life...). Il y a 25 projets avec l'Italie pour 14 Parcs
- L'Espagne
- Le Royaume Uni
- L'Allemagne
- Le Brésil. Il y a un projet important de la Fédération qui a impliqué un certain nombre de Parcs pour des expertises
- Le Maroc. 6 Parcs sont impliqués avec le Maroc
- Le Viêt-Nam
- La Pologne. Un certain nombre de collectivités poussent les Parcs vers ce pays.

Sur quel type d'actions les Parcs travaillent-ils ?

Nous avons distingué 7 types d'actions :

- Des échanges techniques " bilatéraux " succincts et ponctuels qui représentent 16% des actions
 - La majorité des actions sont des échanges techniques actifs. 37 projets sur 43 sont menés avec l'Union Européenne et les pays du nord sur la base de relations de réciprocité
 - Les jumelages, au nombre de 5, comptent vraiment pour certains territoires
 - Coopération transfrontalière. 6 territoires de Parcs sont concernés par ce genre de projet
 - Missions ponctuelles vers les pays en développement (15 sur 17 actions)
 - Des appuis techniques, y compris de territoire à territoire, perçus de façon plus unilatérale
 - De l'événementiel pour les colloques et les expositions
- 34 Parcs sont concernés par les échanges avec les pays dits du Nord et 24 Parcs avec ceux du Sud.

Sur quels thèmes les Parcs coopèrent-ils ?

- Sur la gestion des milieux naturels (75 projets sur 123), particulièrement dans le cadre des échanges techniques

- Sur le tourisme durable (47 actions)
- Sur le développement local et l'agriculture (31 actions)
- Sur le domaine culturel (24 actions)
- Sur l'éducation environnementale (22 actions)
- Sur la démarche Parc.

Il n'était pas toujours évident de distinguer les différents thèmes, car ils ne sont pas traités de façon exclusive. Mais dans son ensemble, les échanges techniques concernent le domaine de la gestion des milieux naturels et le développement agricole. Alors que les appuis techniques vers le Sud concernent plus notre démarche, notre système de gouvernance.

Les sources de financement de ces actions

- La majorité des actions est financée sur fonds régionaux, surtout sur les échanges techniques
- Le bilatéral (21% des actions) concerne les fonds du Ministère des Affaires Etrangères, du MEDD, du Fond Français pour l'Environnement Mondial, souvent via la Fédération
- Le multilatéral concerne deux projets : celui du Brésil et celui du Haut-Jura avec la Côte d'Ivoire financés par l'Union Européenne
- Des fonds associatifs
- Des fonds propres de Parcs
- La coopération décentralisée, quand il y a un financement majoritaire d'une collectivité (20%).

Et la coopération soutenue par les collectivités territoriales ?

- Cela concerne 14 Parcs et 20 actions
- Cela concerne 20% des sources de financement des actions
- Au niveau géographique, elle est plutôt tournée vers le Maghreb, les pays de l'Est, puis l'Afrique et l'Asie
- Une majorité d'actions d'appui technique (13) souvent inscrites dans une démarche territoriale (5 d'entre eux)
- Les thèmes traités : gestion des milieux naturels, éducation à l'environnement et tourisme durable
- Le Parc est plutôt pris comme prestataire technique, mais la rémunération est généralement quasi-absente... Ceci est aussi un point important qui restera à clarifier.

Et les autres acteurs du territoire ?

- Peu mentionnés comme éléments moteurs d'implication à l'international
- Peu mentionnés comme partenaires dans la conduite des actions internationales, sauf rares cas (le Vercors avec CPIE, le pas de Calais avec des écoles, ONG...)
- Aucun recensement n'a été effectué des acteurs du territoire du Parc impliqués dans des actions internationales
- L'action internationale des Intercommunalités du Parc. Nous travaillons pour la première fois sur la coopération entre les Parcs et leurs intercommunalités sur l'international. En posant la question aux Parcs, 29 savaient ce que faisaient leurs intercommunalités. 14 intercommunalités ont été citées avec leurs noms et leurs projets. Il existe un Parc qui travaille avec une intercommunalité autour de l'éducation à l'environnement. C'est un axe à développer dans l'idée de synergie des territoires

Attentes du réseau des Parcs

- Renforcer "l'effet réseau" - aujourd'hui, c'est un premier acte démonstratif de cette attente, la coordination, le partage d'expériences, l'information, la formation... (Je n'ai pas mis l'attente vis à vis de la Fédération, car, je crois qu'il y a une attente de coordination au niveau régional et au niveau national)
- Sensibiliser, informer, former les élus et les acteurs
- Développer des outils de communication pour mobiliser élus, acteurs du territoire, etc...
- Identifier des partenaires étrangers, techniques et financiers, des appuis pour le montage de projets

- Valoriser la démarche des Parcs auprès des réseaux internationaux. Les Parcs qui portent des sites classés, par exemple, se sentent un peu seuls (le réseau de l'Arc Alpin, Ramsar, UICN...)
- Rôle de veille technique et financière
- Rôle d'interface auprès des Ministères, des partenaires nationaux, etc.

Perspectives et conclusions de cette enquête

- L'implication croissante du réseau des Parcs : une réunion comme celle-ci n'aurait pu avoir lieu il y a quelques années
- Renforcer l'intégration de cette dimension dans le projet de territoire. Ne plus faire de l'international " en off " (en nocturne ou pendant les congés) comme nous le faisons aujourd'hui souvent. Il faut intégrer l'international dans les dimensions des territoires et les missions des Parcs
- Clarifier le cadre de travail avec les collectivités et tous les acteurs du territoire qui souhaitent s'impliquer ainsi qu'au niveau national, avec les autres Ministères et les partenaires nationaux
- Cette base de données est à compléter et doit vivre. Elle a été conçue de façon assez simple pour permettre une mise à jour

facile. J'ai besoin également que vous me fassiez remonter les informations. Elle devra être mise à disposition du Réseau des Parcs et de nos partenaires. Cette base de données devra être croisée avec d'autres (avec la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée notamment) et devra nous permettre de mieux répondre à la demande

- Nous avons peu travaillé sur le "comment". Les éléments rapportés sont assez factuels et concernent peu la technique, la méthodologie. En 2004, nous allons travailler à la capitalisation technique et méthodologique des projets, avec nos partenaires internationaux, pour permettre de partager nos pratiques et améliorer le "comment"
- Une formation aura lieu avec l'ATEN en avril 2004 à l'attention des agents des Parcs, pour qu'ils soient de meilleurs experts à l'international
- Nous tenterons de mener un travail de communication auprès des élus.

La route est longue et j'espère que nous irons loin.

Eléonore Bechaux ■

Chargée de mission Europe-International à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

DE LA LOIRE AU MEKONG

Tout d'abord, je voudrais souscrire aux propos de Jean-Paul Fuchs sur la montée en puissance de l'international dans nos Parcs. Il est vrai qu'une réunion comme aujourd'hui n'était pas envisageable il y a trois ou quatre ans. Il y a cinq ou six ans nous étions fort peu autour de la table de nos commissions internationales.

J'aimerais tout de suite excuser mon Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Yves d'Auge, qui n'a pu être là aujourd'hui puisqu'il est au Cameroun et assiste au séminaire " Africité " qui réunit les élus des grandes villes d'Afrique et toutes les communes. Je voudrais également excuser la Région Centre qui m'a confirmé qu'elle ne pourrait être des nôtres aujourd'hui, mais sachez que c'est une Région qui s'implique fortement à l'international. J'associe à mon discours Gérard Moulinas puisque, lors de notre première mission au Laos, nous étions ensemble à "défricher" le terrain.

Le projet Laos se situe dans la province de Luang Pra Bang, dans la région nord du Laos.

Nous nous intégrons, dans cette affaire, dans la Convention France-Unesco. Nous avons énormément travaillé avec l'Unesco et le Parc a été initiateur de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial en novembre 2000. C'est donc un réseau avec lequel nous avons l'habitude de travailler. Cette Convention France-Unesco mentionne, parmi différentes opérations, l'étude de faisabilité d'un Parc régional dans la région de Luang Pra Bang.

Quelques données concernant cette région :

Luang Pra Bang est une ville qui a été inscrite au patrimoine mondial en 1995 et qui se situe dans la province du même nom, la plus pauvre du Laos. Cependant, cette province a trouvé son fleuron, notamment pour son image de marque et son caractère touristique. Dès 1996, un lourd programme de coopération s'est mis en place dans cette ville – notamment avec la ville de Chinon, ville faisant partie de notre Parc naturel régional. C'est une ville remarquable, emprunte d'une grande spiritualité et d'une sérénité ponctuée de nombreux temples. Pour gérer ce joyau, la ville de Chinon, avec l'Unesco, a développé une procé-

sure qu'on peut qualifier de lourde, puisque c'est un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui a été instauré. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, il y a beaucoup de secteurs anciens en France sauvegardés et gérés de manière extrêmement détaillée dans le cadre de tels plans.

Cette coopération s'est développée avec l'aide de la Région Centre, de la Coopération Française, de l'Agence Française de Développement. Le deuxième programme de l'Agence Française de Développement, sur le sujet et sur un autre programme concernant la sauvegarde des zones humides dans cette ville, s'achèvera l'année prochaine. On a là vraiment un projet de fond pour un développement durable. Le programme existe depuis sept ans maintenant et se poursuivra vraisemblablement.

Nous avons souhaité élargir le programme de l'Unesco. La première commande de l'Unesco était de développer un gros programme de restauration de la ville, classée patrimoine mondial. Cette ville attire maintenant énormément de visiteurs (environ 100 000 touristes par an malgré son relatif éloignement). Des circuits se mettent en place à l'heure actuelle et on pressent que la pression touristique sera difficilement soutenable dans les années à venir pour une ville dont le principal intérêt réside dans son ambiance sereine.

Dans cet esprit se développe actuellement une procédure de SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale – destinée à gérer les impacts autour de la ville. On pressent que la ville va attirer beaucoup de gens, notamment de la montagne, et va engendrer le développement d'urbanisation sauvage et de structures hôtelières difficilement contrôlables.

Cette pression touristique risque d'engendrer une certaine fragilité. Pour contrecarrer les effets négatifs, nous pensons qu'il faut envisager d'étendre le développement au-delà de la ville à toute la Province, en termes d'aménagement du territoire. Il faut également veiller à préserver des savoir-faire locaux et des productions locales, à la fois par souci d'authenticité et de pérennité. Cela est très important parce que la chose peut basculer dans une grande banalisation des activités et du tourisme.

Puisque l'objet de ces rencontres est la coopération décentralisée, nous serions ici dans le cadre d'une coopération entre notre Parc et la province de Luang Pra Bang. Les deux régions se situent à côté de fleuves d'un grand intérêt. De notre côté, le fleuve Loire est déjà inscrit au patrimoine mondial, de l'autre

Présentation des cas témoignages côté, dans la zone du Mékong et de ses confluents, nombre de caractéristiques (îles, grèves, bancs de sable etc...) ressemblent fortement aux nôtres. La finalité de cette coopération impliquerait donc notre Parc régional.

Concernant la méthode, nous sommes partis avec un Parc et avec les conseils éclairés de Gérard Moulinas qui avait vécu le MAB Cévennes, sur l'idée d'une procédure " Man and Biosphère " avec la création de zones centrales, zones tampons et aires de transition. Mais pour cela, il faut avoir des données et nous n'avions qu'une mission d'une dizaine de jours. Cela n'était pas suffisant. Nous avons simplement pu constater que des travaux considérables avaient été réalisés, notamment par l'UICN, au plan local.

Contrairement à ce que vous allez pouvoir entendre par la suite sur des projets fortement aboutis, nous n'en sommes ici qu'au début du début. Ceci dit, la coopération avec la ville même de Luang Pra Bang représente une base très solide. Une personne partira dès janvier pour deux ans afin de travailler à mi-temps sur ce projet. Une autre idée qui nous encourage à nous appuyer sur

le MAB est le fait que l'Unesco, au travers de Luang Pra Bang, a une très forte image de marque au Laos. Grâce à cette procédure, nous pensons pouvoir créer le climat de confiance nécessaire à la mise en place d'un tel projet. Notre Parc viendra, dès 2004, pour apporter un appui technique et pour le cofinancement du poste de chargé de mission.

Ce qui est important dans cette mission que nous avons effectuée avec le Président du Parc, M. Yves d'Auge, avec la Directrice Adjointe du Patrimoine Mondial, avec Gérard Moulinas et moi-même, c'est de constater qu'il y a un fort climat de confiance entre les autorités du Laos, la coopération française (AFD, ambassade), les collectivités locales en appui, notamment la Région Centre et l'Unesco. Je pense qu'un projet de cette nature, s'appuyant sur tout ce que j'ai évoqué précédemment, a de fortes chances de réussite. Il faudra simplement de la patience, du temps, de la persévérance. Nous rejoignons en cela l'esprit des Parcs, qui nous distingue d'autres procédures ou d'autres structures, sur le moyen et, surtout, sur le long terme.

Loïc Bidault ■
Directeur du Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine

RESERVE TRANSFRONTALIERE DE BIOSPHERE DU MONT VISO

Je remercie l'occasion qui m'est donnée de parler de la coopération internationale en présence des membres du gouvernement français et de la Fédération. Je veux présenter un projet que nous avons élaboré ensemble, quatre Parcs naturels régionaux italiens et le Parc naturel régional du Queyras. L'originalité de ce projet réside dans le fait qu'il concerne cinq Parcs alpins. Les Parcs alpins sont différents des autres, non parce qu'ils possèdent quelque chose d'extraordinaire, mais parce qu'ils sont dans une zone sensible qui demande une attention particulière. Le second aspect de leur originalité réside dans le fait qu'ils sont tous concentrés dans une zone alpine qui s'appelle les Alpes Cautiennes. Ce qui signifie, historiquement parlant, que ces zones sont unies depuis longtemps. Déjà à l'époque antique, toutes ces vallées qui vont de la vallée de Suze, du Chizone, du Grand Briançonnais et du Queyras appartenaient au règne de Cautus. Juste après les Romains, nous avons été organisés en République du Grand Escarton, qui avait une autonomie financière, administrative et politique. Il est donc tout à fait naturel qu'une coopération entre tous les Parcs naturels régionaux autour du Mont Viso se mette en place. Il faudra aussi associer les vallées vaudoises qui n'appartiennent pas culturellement à l'Escarton, mais qui ont une très grande importance pour notre territoire. Maintenant que ce contexte général dans lequel nous opérons est expliqué, je me concentre sur notre projet.

Depuis trois ans, les relations entre les cinq Parcs naturels régionaux qui entourent le Mont Viso (le Queyras, le Po Cuneese qui est juste frontalier, derrière le Mont Viso, l'Orcières Rocciavrè, le Gran Bosco di Salbertand et le Val Troncea) se sont mis à travailler avec quelques pauses et quelques coups d'accélérateur ensemble sur le projet de reconnaissance internationale du massif du Mont Viso. Ils ont décidé de se concentrer sur un certain nombre de projets essentiellement cofinancés par Interreg :

- la gestion des ressources aquatiques, des ressources humides et des tourbières sur l'ensemble de l'Arc Alpin,
- un travail d'homogénéisation de la signalétique sur les circuits transfrontaliers,
- la mise en réseau des 5 Parcs naturels régionaux autour du Mont Viso.

Je souhaite donner des précisions non techniques mais politiques permettant d'expliquer les fondements de ce projet. Un des enjeux ambitieux est de constituer par un dépôt unique de dossier la première Réserve Transfrontalière de Biosphère. Le projet Interreg III A Mont Viso va nous permettre d'avoir tous les éléments pour constituer le dossier de candidature de Réserve de Biosphère et obtenir une reconnaissance internationale. Un de nos premiers objectifs sur l'ensemble de ces territoires est le maintien de la biodiversité naturelle. Mais le projet MAB (Man and Biosphère) permet d'accorder une grande place à l'Homme, sans négliger le développement durable compatible sur l'ensemble du territoire. Ce projet ne s'arrête pas aux seules préoccupations des espaces protégés et s'intéresse à la coordination et aux impacts sur toute la zone concernée. Ce qui augmente fatalement la complexité du projet. Ainsi, en prenant en compte les composantes sociales, économiques et culturelles, nous allons pouvoir intégrer dans nos modes de gestion, sur l'ensemble du territoire, des actions qui nous inscrivent dans le développement durable. Cette construction progressive sera possible grâce à la sensibilisation de la population qui participera également. Ce projet soulève aussi un autre enjeu qui est d'associer les zones de haute et de moyenne montagne, avec les vallées les plus basses. Cette zone est le centre d'interactions et d'échanges économiques entre les hautes et les basses montagnes. Cette zone, qui est assez ample, puisqu'elle opère sur les Escartons, le Marquisat de Saluzzo et les vallées vaudoises, est une occasion de pouvoir expérimenter et de mettre en œuvre la Convention Alpine et ses nombreux protocoles. Comme vous le savez, l'Italie est frontalière avec tous les pays de l'Arc Alpin jusqu'à l'Autriche. Il est d'une importance capitale de pouvoir mettre en œuvre tous les protocoles de cette Convention Alpine. À travers ce projet, nous espérons pouvoir rassembler un certain nombre de partenaires : les Parcs, les collectivités mais également les Régions.

Carlo Scarpa ■
Président du Parc du Val Troncea

Mon collègue du Val Troncea a déjà très bien expliqué le projet sur lequel les quatre Parcs italiens et le Parc français vont travailler ensemble pour la première fois. Les Alpes n'ont jamais fait office de frontière entre l'Italie et la France. J'habite dans la vallée du Pô, je suis à seulement 16 km de Pian del Rey, mais tous les ans nous venons par le Bucco di Viso à Abries, Guillestre pour faire le tour du Mont Viso. Le Bucco di Viso a été percé vers 1480 par Marguerite de Foix et son mari Ludivico Secondo, marquis de Saluzzo. Déjà à cette époque, on traversait le Bucco di Viso pour aller vers l'Étang de Berre prélever le sel. Nous allons donc aujourd'hui démontrer que nous pouvons bien travailler ensemble, italiens et français.

J'ai entendu parler de ce projet pour la première fois par Monsieur Pierre Eymeoud à Crissolo il y a quelques années et nous nous sommes retrouvés ensuite au col de la Croix avec les maires du Parc Naturel Régional du Queyras entre autres. Je tiens simplement à dire que le Parc du Pô est en total accord avec ses collègues italiens et français : nous devons travailler ensemble pour atteindre le résultat dont nous a parlé mon collègue M. Scarpa. Ce projet de Réserve Transfrontalière de Biosphère du Mont Viso est très important car il appartient aux cinq Parcs qui sont autour de ce mont. Je pense qu'il faut défendre cette montagne. Il y a par exemple à 2000 m, la plus haute tourbière d'Europe. Nous pouvons défendre ces sites si nous travaillons en coopération avec les populations, afin qu'elles comprennent que nous allons faire quelque chose pour défendre ce qui doit être défendu et utiliser au mieux ces sites pour développer un tourisme compatible avec nos montagnes. Il faut faire comprendre aux jeunes que l'on peut rester travailler dans les montagnes. Je crois que tous ensemble nous réussirons, même si ce n'est pas facile, à conserver la diversité biologique, à maintenir ces merveilleux écosystèmes que nous avons reçus en bon état de nos aïeux et que nous devons transmettre aux jeunes générations. Je crois profondément en cela. J'ai été pendant de nombreuses années administrateur de mon petit village et je crois que l'on peut bien vivre à la montagne dans la mesure où il existe des emplois pour les jeunes. Il faut dire aux jeunes que cette vie est sans doute meilleure.

Nous devons donc coopérer ensemble pour résoudre ses problèmes relatifs aux ressources naturelles, pour défendre même le Pô qui est le plus grand fleuve italien.

Reymondo Sacco ■
Conseiller exécutif du Parc du Pô

Ce projet est né dans les années 2000-2001. Nous avons alors pris contact avec tous les Parcs concernés et avec quelques Queyrassins qui soutenaient plus ou moins le Parc. Nous avons rencontré tous ces gens que vous voyez là aujourd'hui. On ne peut pas dire que ces premières rencontres aient été idylliques, il subsistait quelques problèmes : du côté italien, les lois ne sont pas les mêmes et il est plus difficile pour eux de se décider rapidement. Ils ont de nombreuses tutelles et il faut déjà faire un important travail d'explication politique avant de pouvoir adhérer à un tel projet.

Il ne suffisait pas de convaincre nos amis italiens, il fallait aussi convaincre la population queyrassine du bien-fondé de ce projet et de marteler que ce n'était pas des réglementations en plus, des interdictions, des sentiers que nous allions fermer ou des forêts qui ne seraient plus accessibles. Vous savez tous que les réglementations du Parc sont diversement appréciées parmi les populations locales. Ce travail d'explication nous l'avons eu en premier lieu avec les Conseils Municipaux et, à notre grand plaisir, nous n'avons pas eu d'opposition. Nous avons eu quelques remarques puisque cette Réserve Transfrontalière de Biosphère va inclure quelques territoires qui vont aller au-delà des frontières du Parc actuel.

Ce discours a été bien compris et il nous reste aujourd'hui à rencontrer les populations. Nous attendons le résultat de cette enquête sur la Réserve Naturelle de Ristolas. Une fois que nous aurons l'assentiment sur ce projet de Réserve Naturelle qui sera, pour la partie française, le cœur de notre future zone de biosphère, nous pourrions rencontrer la population et essayer de les convaincre de venir avec nous devant l'Unesco. Cela nous permettra de poser une candidature qui sera la candidature de tous les Queyrassins et de tous les Italiens réunis.

Nassire Hadjout ■
Président de la Commission des Programmes Européennes et de la Coopération Internationale du Parc naturel régional du Queyras

DIFFUSER UN CONCEPT OU RENFORCER SA CHARTE DE TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a mené à bien trois projets de coopération au cours des dix dernières années :

A/ La coopération avec le Mont Sangbé en Côte d'Ivoire (1994 – 2001)

Ce projet de coopération avec la Côte d'Ivoire est né d'un contact entre des personnes qui cherchaient des outils d'aménagement du territoire. Ces relations sont nées dans les années 1977. Les premières missions se sont déroulées dans les années 1980 avec un soutien financier du Ministère de la Coopération de l'époque. Ces relations se faisaient entre des communes de la Franche-Comté : Lons le Saunier, Besançon, Vesoul et des communes qui étaient en train de se constituer en Côte d'Ivoire, comme Touba.

Dans cette région, il y avait un Parc National sur lequel différents constats avaient été faits. L'existence même du Parc et sa non-perception par les populations locales et les populations présentes de façon diffuse à l'intérieur du Parc, posaient problème.

Ces constats ont été faits par le Parc naturel régional du Haut-Jura à l'occasion des premières missions dans les années 1980. Ensuite, le Parc naturel régional du Haut-Jura a proposé au Ministère ivoirien chargé de la gestion de ces Parcs un programme d'aménagement, dans le cadre de la loi de 1992 sur la décentralisation et sur la conduite d'actions de coopération. Cela a conduit à une convention signée en juin 1994 entre la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture ivoirien, le Parc naturel régional du Haut-Jura agissant comme maître d'œuvre.

Ces actions comportaient deux axes assez novateurs pour l'époque, et même complètement nouveaux pour le Ministère ivoirien : d'une part la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources, et d'autre part, une logique d'association active des populations.

On a tout de suite considéré qu'on ne pouvait pas protéger le Parc sans associer les populations, aussi bien celles des quelques campements présents dans le Parc, que celles de ce que l'on a tout de suite appelé " la zone périphérique ". L'action du Parc a visé à structurer le Parc ivoirien, à le rendre accessible et identifiable et à doter la cellule du Parc de moyens d'intervention.

Présentation des cas témoignages

Le coté positif de cette action a été que, sur les sept années du programme, nous avons réalisé et conduit un certain nombre d'aménagements permettant de rendre le Parc accessible... ce qui n'était pas du tout le cas avant. Le bémol, c'est que des infrastructures induisent forcément des coûts récurrents de fonctionnement qui n'existaient pas avant. Nous devons pouvoir mettre en place des systèmes qui permettent d'assurer ces coûts récurrents.

Le fait de rendre le Parc accessible a permis sa reconnaissance sur le plan scientifique. Cet espace était complètement ignoré même par les représentants des différentes instances présentes en Côte d'Ivoire. Le représentant local, qui avait fait une fiche sur les Parcs de Côte d'Ivoire, avait fait quelque chose de très léger au niveau du Parc du Mont Sangbé, alors que les missions scientifiques, conduites une fois le Parc accessible, ont permis de découvrir un certain nombre d'espèces nouvelles, de faire des enregistrements et d'identifier des populations de chimpanzés et d'éléphants qui étaient relativement importantes.

Ensuite, la lutte contre le braconnage a été organisée. Il faut savoir que le braconnage est un des fléaux des Parcs et des zones protégées en général. En parlant de braconnage, nous ne parlons pas de la chasse traditionnelle. Dans les négociations avec les villageois, on a toujours fait la différence, au niveau projet, entre la partie chasse traditionnelle, pour la ressource protégée, et la partie braconnage intensif. Cela nous a permis d'avoir un vrai élément de dialogue avec les populations.

Enfin, Il y avait à l'intérieur du Parc une population estimée à 2 000 habitants, mais 700 individus très isolés dans des conditions sanitaires insalubres n'étaient pas pris en compte. Le projet prévoyait la réinstallation de ces populations. Celle-ci s'est faite après cinq années de négociations, durant lesquels ont été interviewés les différents campements. Une étude éthno-sociologique avait permis d'identifier les villageois à déplacer et une zone de réinstallation du même sous-groupe ethnique.

Le principe retenu a été un principe d'auto-construction, avec formation salariée des jeunes des villages. Ce sont eux qui ont construit les maisons du village avec des procédés mobilisant au maximum les matériaux locaux. Cela leur a permis d'acquérir un savoir-faire et de conserver le matériel afin de développer ensuite leurs propres activités. 140 maisons ont été construites, ainsi qu'un dispensaire et une école dans laquelle 60 enfants ont fait leur rentrée des classes en septembre 2001.

Le Parc fait 100 000 ha, la zone périphérique sur laquelle nous intervenons fait 200 000 ha avec 120 campements représentant à peu près 60 000 habitants (quasiment l'équivalent de la population du Parc naturel régional du Haut-Jura).

Le contrat s'est achevé officiellement fin décembre 2001. Le Parc naturel régional du Haut-Jura, qui avait un contrat d'assistance technique aux termes des conventions de l'Union Européenne, n'a pas souhaité reconduire ce contrat. Il intervenait ensuite dans une assistance technique à travers une association régionale qui s'occupe de coopération décentralisée. En fin de projet, il y a eu un repositionnement de l'assistance technique de façon à permettre une meilleure appropriation des démarches en cours. Dans le même temps, le Parc naturel régional du Haut-Jura s'est lui-même repositionné de façon un peu plus extérieure par rapport à cette assistance technique. Malheureusement les événements politiques survenus en Côte d'Ivoire depuis 2001 n'ont pas permis de mettre en place cette deuxième phase.

B/ La coopération avec le Haut-Bellunese en Italie (2000 - 2001)

Ce projet a commencé en 1999 et a duré deux ans dans le cadre du programme leader II, volet Coopération. Ce sont les Italiens du Haut-Bellunese qui sont venus dans le Haut-Jura pour nous

proposer un projet sur le thème de la lunette. Ils cherchaient un territoire en Europe qui avait à la fois un musée de la lunette et un centre de formation. Dans ce cadre là, ils sont tombés sur Morez qui est la capitale française de la lunette et nous ont proposé ce projet de coopération, qui a ensuite été accepté par les autorités européennes et nationales.

Le Haut-Bellunese est la première région productrice de lunettes en Europe et le Haut-Jura est la première région française de production de lunettes. Il y a une compétition entre ces territoires au niveau des entreprises, aussi il paraissait difficile d'intervenir directement sur le domaine purement économique. Nous avons donc travaillé davantage sur le thème de la culture et du savoir-faire lunetier dans les deux territoires. Le projet a pu facilement se mettre en œuvre et être conclu à 100 % en deux ans, parce qu'on parlait le même langage. De ce point de vue là, il y avait un véritable projet autour d'une culture commune.

Le projet s'est déroulé sur deux ans avec plusieurs réalisations concrètes communes :

- publication d'un livre sur l'histoire de la lunette avec un travail commun de chercheurs,
- création d'un musée virtuel de la lunette à partir des 50 plus belles pièces des deux musées qui sont consultables à partir du site Internet du Parc,
- restauration des lunettes, notamment avec les musées qui les ont en stock ou en exposition mais dont les matériaux s'abîment. On ne disposait pas nécessairement de moyens pour conserver ces pièces de lunettes en général du XVIII^e ou XIX^e siècle. Des protocoles de conservation ont été établis sur quatre matériaux par des chercheurs : plastique, métal, fer et écailles de tortues. Les experts ont contribué à la restauration expérimentale de pièces anciennes défectueuses ou qui s'abîmaient dans chacun des deux musées de manière à tester les protocoles qu'ils avaient mis en place,
- formation commune à des étudiants italiens et français en restauration de lunettes anciennes. Il s'est agi de faire venir les étudiants italiens pendant une semaine sur Morez avec, outre la découverte du territoire et la découverte du type d'enseignement, une formation autour du thème de la restauration par les experts que nous avons contactés, afin qu'eux-mêmes fassent part de leurs résultats aux étudiants. La restauration est une thématique qui n'apparaît jamais dans la formation actuelle. Le groupe d'étudiants français est allé à son tour passer une semaine en Italie pour recevoir les enseignements dispensés par les enseignants et les chercheurs italiens sur cette thématique,
- réalisation d'un symposium à Venise en décembre 2001 avec l'ensemble des chercheurs et un certain nombre d'industriels français et italiens qui ont pris connaissance des résultats des recherches sur la restauration,
- une exposition itinérante commune aux deux territoires a été montée et exposée au Salon de la lunette à Paris en octobre puis à Venise en décembre.

Ce projet, en deux ans, a nécessité un travail relativement important, des échanges à raison d'un tous les mois et demi, alternativement en France et en Italie, et le budget de 300 000 _ a été totalement consommé.

C/ La coopération avec le Värmland en Suède (2000 - 2001)

Ce projet faisait partie d'un programme plus vaste de coopération (Recite II) réunissant plusieurs régions forestières française (Jura), suédoises, finlandaises et espagnoles sur les thèmes de la gestion forestière, du bois-énergie et de l'écotourisme. La coopération entre le Värmland et le Parc naturel régional du

Haut-Jura concernait ce dernier thème et prévoyait un travail d'expertises sur la base de deux voyages d'études, l'un dans le Haut-Jura, l'autre dans le Värmland. Les thèmes expertisés par les Suédois ont été : la marque " Parc ", les gîtes Panda et la route des savoir-faire. Pour le Haut-Jura : les éco-villages, les constructions bois et les randonnées canoë.

Il s'agissait là donc plus simplement d'un échange.

DI Enseignement, intérêts et limites de ces coopérations.

Intérêts

- *Concernant le projet en Côte d'Ivoire*, la coopération avec le Parc National de Mont Sangbé a constitué une ouverture sans précédent pour le Haut-Jura en termes d'échanges, de connaissance d'une nouvelle culture, de transferts de savoir-faire et d'acquisitions de compétences. Un des intérêts est d'induire un développement sur un territoire et de faire en sorte que ce développement soit cohérent avec la philosophie des Parcs ; ce que l'on appelle maintenant développement durable. C'est aussi de pouvoir contribuer sur ce territoire, notamment les territoires ruraux en voie de désertification, au maintien de la population dans les villages. Ce qui évite les phénomènes de surpopulation des capitales et des grandes villes. Il s'agit de redonner un intérêt à ces villages, afin de favoriser le retour des cadres et faire en sorte que ces zones rurales aient un devenir économique. C'est également se confronter à d'autres expériences, confronter notre propre savoir à d'autres personnes, à d'autres territoires, à d'autres contraintes aussi. C'est accepter le regard de l'autre par rapport à ce qu'on fait. Il y a donc derrière tout ça aussi un fort aspect d'enrichissement humain.

- *Concernant le projet italien*, la coopération nous a permis d'approfondir la mise en œuvre de la charte du Parc. C'est le point principal et c'est pour cela que nous avons intitulé notre intervention " diffuser un concept de Parc ou mettre en œuvre sa charte ". Avec les Italiens, nous avons suivi un axe de la charte qui est très fort au niveau " de la valorisation des savoir-faire ", compte tenu des caractéristiques du territoire. Nous avons mené des projets que nous n'aurions peut-être pas menés sans ce projet de coopération... ou alors de façon différente. Aujourd'hui nous disposons d'un certain nombre de connaissances tout à fait originales. Cela a approfondi notre connaissance du savoir-faire lunetier et nous a permis d'approfondir cet axe de la charte du Parc. Le deuxième intérêt, c'est que nous avons trouvé une coopération, sur le plan technique en tout cas, plus équilibrée qu'avec le Parc National du Mont Sangbé. Vous vous doutez bien que les échanges techniques sont plus faciles de ce point de vue là, parce qu'il y avait une compétence italienne dont nous avons beaucoup appris. Nous avons un équilibre plus facile à gérer dans l'échange.

Le dernier point c'est que cela pose moins de problèmes d'acceptation par la population locale ou les élus locaux, puisqu'on est véritablement au cœur de ce qu'ils connaissent, contrairement à une coopération avec un pays en développement qui nécessite une appropriation plus importante.

- *Concernant le projet avec la Suède*, l'intérêt de Recite II était pour nous d'être bien insérés dans le jeu institutionnel, puisque nous avons répondu à une demande du Conseil Général. En même temps, c'était aussi une reconnaissance de la part du Conseil Général de notre capacité à intervenir sur-le-champ du développement durable.

Limites

- *Concernant le projet en Côte d'Ivoire*, l'appropriation par les Haut-jurassiens est restée faible. Effectivement, une des limites les plus fortes est le retour visible sur le territoire. Quel intérêt

peut avoir un territoire à intervenir dans des actions qui ne sont pas inscrites en clair dans la charte ?

Une autre limite est qu'il n'est pas toujours simple d'agir à distance et de faire comprendre aux percepteurs de la ville du coin que le mandat est bien pour une maison à 7000 km de là.

Enfin, comment doit-on s'inscrire dans la durée par rapport à ces programmes de coopération qui sont souvent longs ? On ne peut pas toujours s'inscrire de la même façon. Il faut pouvoir, lorsqu'on intervient en assistance technique, avoir une évolution. Les événements politiques graves en Côte d'Ivoire, le Parc National du Mont Sangbé se situant dans la zone tenue par les rebelles, ont probablement réduit à néant les efforts consentis pendant 10 ans.

- *Concernant le projet en Suède*, ce qui paraît important à noter en termes de limites, c'est que ce n'était pas un projet mais plus un échange. Il faut que la coopération soit véritablement un projet, c'est-à-dire qu'il y ait production de réflexions et de travaux en commun d'une part, et que ce ne soient pas des productions parallèles mais des productions croisées d'autre part. Il est plus facile de s'accorder sur une même thématique, ce fut le cas pour la lunette en Italie où on avait véritablement un point commun et on pouvait progresser ensemble à partir d'une thématique que connaissaient les uns et les autres.

E/ Conclusions

Au vu de ce bilan, les élus du Parc ont souhaité revoir leur stratégie en privilégiant :

- des projets de coopération plus " équilibrés " dans l'échange et le transfert de savoir-faire. Ce qui les a amenés à abandonner, du moins pour le moment, des actions avec les pays du Sud au profit d'actions avec des pays européens,
- des projets de coopération s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et contribuant à sa réalisation, plutôt que des projets visant à exporter le concept " Parc naturel régional " à l'étranger,
- des projets de coopération fondés sur la réalisation d'actions en commun permettant des signatures conjointes et augurant de prolongements plus faciles avec tout type de partenaires (collectivités, scolaires, consulaires, associations ...). En tout état de cause, des actions qui ne se limitent pas à de simples échanges,
- des projets réalisables par l'équipe technique du Parc, c'est-à-dire s'inscrivant dans leurs missions et leurs plans de charge. Le recours à un " chef de projet " Parc expatrié a montré ses limites en terme de management à distance et de perte de capitalisation le jour où ce chef de projet a terminé sa mission. Sur d'éventuels projets avec des Pays du Sud, l'idée serait davantage d'intervenir comme experts ponctuels, en appui à des structures spécialistes de la coopération.

Ainsi le Parc du Haut-Jura s'implique actuellement dans deux nouveaux projets de coopération :

- l'un, en partenariat avec des Finlandais (Rovaniemi) et des Slovènes (Skofia Loka) dans le cadre d'un projet Interreg III, autour du thème de la valorisation des savoir-faire (promotion, commercialisation) par le biais des nouvelles technologies (routes virtuelles, galeries marchandes),
- le second, avec les mêmes italiens du Haut-Bellunese, dans le cadre d'un projet Leader + / volet 2, sur le thème de l'ouverture au public de sites d'intérêt environnemental majeurs et de la maîtrise de la fréquentation.

Philippe Andlauer ■

Directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura

Louis-Pierre Mareschal ■

Chargé de mission au Parc, coordinateur du projet de coopération avec la Côte d'Ivoire.

Présentation des cas témoignages

LA CONVENTION D'OBJECTIF ET LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN HORIZON DEFINI POUR LES PARCS DE NORD-PAS-DE-CALAIS

Je commencerai mon intervention en vous présentant Espaces naturels régionaux, son histoire, sa mission principale d'animation des parcs naturels régionaux, ses modes de contractualisation avec la région Nord-Pas de Calais.

Les Etablissements Publics Régionaux, les ancêtres des Conseils Régionaux ont obtenu la compétence " Parc ". L'Etablissement Public Régional Nord-Pas-de-Calais a pris tout de suite la décision de créer un organisme associé sous statut associatif qui s'est appelé " Espace Naturel Régional ". Nous avons vécu pendant un certain nombre d'années sur une structure d'animation Inter-Parcs appelée " Espace Naturel Régional " et un seul Parc naturel régional éclaté en trois territoires.

La Loi Paysage, ses textes d'application, décret et circulaire ont complètement changé la donne. Chacun des territoires est parti sous sa propre bannière pour faire sa propre charte. Ce qui explique aujourd'hui que nous sommes trois Parcs naturels régionaux dans le Nord-Pas-de-Calais.

Deuxième décision politique du conseil régional : l'ENR sous statut associatif a changé de nom pour être plus en conformité avec l'autonomie des Parcs dans le Nord-Pas-de-Calais. " Espace Naturel Régional " est ainsi devenu " Espaces naturels régionaux ". L'association loi de 1901 vient récemment d'être dissoute et remplacée par un syndicat mixte régional. Celui-ci regroupe à la fois des représentants du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, mais aussi les trois Parcs du Nord-Pas-de-Calais : le Parc naturel régional de l'Avesnois, le Parc naturel régional de Caps et Marais d'Opale et le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut.

Cet outil régional est au service de ces trois Parcs, d'une part par la mise en mission d'équipes techniques pluridisciplinaires dans la zone des Parcs, d'autre part par la maîtrise d'ouvrage de programmes Inter-Parcs. Il assure ensuite la coordination technique de l'ensemble des équipes pour gagner en temps et en efficacité, pour échanger les savoir-faire d'un Parc à l'autre et pour permettre de profiter des acquis de chacun. Cet outil régional est aussi au service de la région Nord pas de Calais, qui nous a confié deux missions : d'une part le transfert des expérimentations, des savoir-faire, des réalisations des Parcs auprès des autres territoires organisés de la région Nord-Pas-de-Calais (pays et agglomérations) et d'autre part, la contribution aux politiques régionales. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre participation à la politique régionale de coopération décentralisée. Sur la politique régionale de coopération décentralisée, je voudrai rappeler quelques principes qui ont guidé notre action.

Nous avons fait des choix sur les modalités d'intervention des Parcs.

- le premier choix a été de valoriser la formule " Parc naturel régional " à la française, par rapport à nos interlocuteurs internationaux au Sénégal et au Vietnam, notamment en s'investissant avec eux dans la mobilisation des ressources humaines des zones périphériques,
- le deuxième a été d'organiser des missions dans une logique de projets. Pour travailler sur ces logiques de projets, nous avons à chaque fois, constitué des équipes techniques pluridisciplinaires avec des gens des équipes des Parcs, mais aussi des partenaires extérieurs associatifs, scientifiques, voire même des prestataires de nos différents Parcs avec lesquels nous avons des habitudes de travail. Pour que tout cela fonctionne, il faut s'assurer d'avoir un interlocuteur sur place, qui prépare les missions et effectue le travail sur le terrain. La complexité des sujets

et la durée des missions, sans préparation et sans interlocuteur connu et reconnu sur place, ne marche généralement pas très bien.

Jean-Luc Béghin ■
Directeur d'Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais

Projet de coopération au Sénégal

Je voudrai citer un proverbe dont on s'inspire beaucoup : " j'entends et j'oublie, je vois et je retiens, je fais et je comprends".

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj se situe au nord du Sénégal. Le projet était d'aider l'équipe du Parc à bâtir un schéma d'accueil, d'aménagement et d'animation autour du poste central du Parc. Cela a été réalisé avec les équipes du Parc National des Oiseaux du Djoudj, moi-même, Yves Delmaire qui était à l'ENR à l'époque et qui est aujourd'hui à atelier Z, Carole Glaiser et François Lelong, qui étaient des prestataires en communication.

Le premier objectif était d'associer, dans le cadre d'une démarche d'écotourisme, les habitants à l'accueil des visiteurs dans ce Parc (qui a reçu en 1995-96, environ 5 000 à 7000 visiteurs/an) et de renforcer le rôle de l'équipe du Parc en matière d'éducation des visiteurs et de développement local.

La première étape a été de spatialiser le territoire du Parc, de faire une carte et de localiser les communautés villageoises qui avaient fait l'objet de déplacement.

La deuxième étape a été de rencontrer les communautés villageoises où se sont révélés un savoir-faire et un artisanat importants. Très vite, il y a eu unanimité pour la réalisation d'une boutique artisanale. C'est un vœu qui a été exprimé par les femmes, mais aussi par l'ensemble des communautés villageoises. Au cours d'une mission de dix jours, nous avons aménagé un local bâti quelques années auparavant avec des crédits des Pays-Bas, et qui ne servait à rien.

Les objectifs exprimés étaient de :

- présenter et de vendre des productions fabriquées sur le territoire du Parc afin que les habitants puissent dégager un peu de revenus pour l'accès à l'eau potable, les soins et l'éducation,
- créer un lien avec les visiteurs et échanger sur nos différences culturelles. C'était vraiment aussi une volonté des villages de rencontrer ces visiteurs qui venaient surtout avec l'objectif précis d'observer les oiseaux et oubliaient un peu de regarder ce qui se passait autour d'eux.

Nous avons élaboré un cahier des charges avec les modes de fonctionnement de la boutique, validé lors d'une deuxième rencontre. Les recettes de la boutique participeront au financement d'actions sociales, comme l'ouverture d'un dispensaire et la création d'écoles. L'usage des ressources naturelles pour fabriquer ces objets est régulé par la direction des Parcs nationaux. C'est un endroit où les prix sont non négociables, car les produits ont un coût réel. Nous nous sommes très vite rendus compte que cette boutique se trouvant à côté du poste central du Parc, là où les visiteurs doivent payer un droit d'entrée, pouvait être entourée d'un espace écomusée présentant l'homme et son milieu. Nous avons bâti un schéma général de l'accueil du public autour de ce poste central.

Nous avons présenté ce projet lors d'une exposition improvisée avec les habitants du Parc. Les représentants des autorités des Parcs au Sénégal, les membres de l'UICN avec qui on travaillait,

le Syndicat d'Initiative de Saint-Louis du Sénégal (porteur de projet encouragé et formé par la région Nord-Pas-de-Calais) ont été invités à cette présentation.

Un an après, nous sommes retournés (avec une partie de mon équipe, un menuisier, un artiste de Saint-Louis du Sénégal et les gens du Parc), installer ce qui s'est appelé la "boutique bi". Ce qui veut dire "cette boutique là", ouverte en décembre 1996.

Cet échange a permis aux gens du Parc National des Oiseaux du Djoudj de venir chez nous à Saint-Amand-les Eaux. Nous avons continué à travailler sur le projet, notamment sur l'accueil et l'éducation des visiteurs. Un an après, nous sommes allés installer l'écomusée, appelé aujourd'hui "Di Maison du Parc". L'objectif de cet écomusée est de faire comprendre aux visiteurs les relations entre l'homme, les plantes, les oiseaux et leurs milieux de vie. Nous avons installé à proximité, sous des bâches, une exposition saisonnière sur l'histoire du fleuve et du barrage. Le fleuve Sénégal est une barrière naturelle avec la Mauritanie, et l'histoire du barrage a des conséquences sur l'environnement.

Ce projet est un exemple de collaboration réussie, basée sur la participation des habitants, la création de la "boutique BI" qui dégage des bénéfices, l'émergence de liens plus positifs entre les habitants et l'équipe technique du Parc. Ce qui favorise une meilleure gestion de ce patrimoine naturel d'exception, classé patrimoine mondial par l'Unesco.

Projet de coopération au Vietnam

Le Parc National de Bach Mâ se situe dans la région de Hué, au centre du Vietnam.

Il y avait un plan de gestion très précis de ce Parc, avec un zonage sur l'utilisation des différentes parties du Parc. L'objectif principal était de protéger ce patrimoine naturel, notamment les forêts sur les bassins versants. Ces forêts sont un véritable réservoir d'eau pour le pays. Il y a une forte pluviométrie sur ce secteur, la plus importante du Vietnam. Il existait aussi un travail intéressant de pépinières, de replantation des collines dénudées, soit par la guerre, soit par la déforestation avec des défoliants.

On s'est rendu compte que les campagnes d'éducation à l'environnement étaient souvent menées comme de la propagande. L'idée a été de mettre en place des outils d'éducation interactifs, dotant les enfants de documents et l'enseignant de fiches pédagogiques. Des pistes d'action ont aussi été élaborées pour protéger l'environnement. Nous n'étions plus dans la propagande. Nous étions en train de mettre en place des outils réellement intéressants. Nous avons repris les objectifs prioritaires du Parc qui voulait, au départ, des outils d'éducation à l'environnement sur tous les thèmes : l'eau, les déchets, les animaux.... Il a fallu se mettre d'accord sur une expérimentation préalable que l'on pouvait monter ensemble et qui pouvait être développée sur d'autres thèmes. Le thème de la protection de la forêt a été retenu, en expliquant l'écosystème de l'arbre, l'importance des forêts dans la lutte contre les inondations, la valorisation des espèces locales par la replantation.

Nous sommes partis du cahier des enfants "mon ami l'arbre", qui avait été créé dans le Parc Nord-Pas-de-Calais, et qui représente pour l'ensemble de la région un outil d'éducation. Le principe est, pour l'enfant, de construire son arbre et de comprendre un peu l'écosystème autour de l'arbre. L'équipe a été très intéressée par cette réalisation et il a fallu trouver un arbre aussi significatif que le chêne, pour le Vietnam. Après nombre de discussions, nous sommes tombés d'accord sur le Ficus Elasticae.

C'est un arbre symbolique au Viêt-nam. Tous les enfants le connaissent, les anciens racontent souvent des histoires au pied de cet arbre, etc....

Nous avons ensuite reçu l'équipe du Parc de Bach Mâ dans le Nord-Pas-de-Calais. Ils nous avaient amené une aquarelle du Ficus Elasticae et nous avons réalisé la première version de "mon ami l'arbre", version asiatique.

Ce cahier a été expérimenté dans la zone périphérique du Parc de Bach Mâ. Entre temps, nous avons établi des relations avec l'ensemble des Parcs nationaux et l'ambassade de France à Hanoi. Cela a amené, en lien avec la Fédération Nationale des Parcs, à un programme qui a démultiplié l'initiative que nous avions prise à Bach Mâ. Nous avons retravaillé ce cahier des enfants avec l'ensemble des dix directeurs et toutes les autorités des Parcs nationaux du Vietnam. C'est devenu un produit utilisé dans toutes les zones périphériques de Parcs nationaux au Vietnam.

Claudie Boulanger ■
Chargée de mission en éducation à l'environnement et au développement culturel
du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Dès la création d'Espaces Naturels Régionaux, l'ensemble des acteurs, et notamment la Région, a souhaité réaliser une convention d'objectifs à trois ans qui permet de baliser le terrain d'Espaces Naturels Régionaux pour la période de 2004-2006. Dans cette convention d'objectifs, on retrouve un ensemble d'objectifs et de moyens pour la réalisation la plus efficace des trois chartes, mais aussi des engagements qui sont pris pour décliner les politiques régionales. Derrière cette convention d'objectifs, nous aurons une succession de conventions d'application sur certaines politiques régionales et je l'espère, la politique régionale de coopération décentralisée.

Jean Luc Béghin ■

Je vous propose de parler un peu d'avenir pour évoquer les formes que pourrait prendre cette démarche dans les années qui viennent.

La Région Nord-Pas de Calais et les Espaces Naturels Régionaux ont formalisé leurs programmes de travail dans une convention-cadre d'objectifs à trois ans. Un des articles évoque les contributions possibles d'Espaces Naturels Régionaux sur la politique régionale d'ouverture européenne et de coopération décentralisée.

C'est sur ce dernier aspect que je souhaite intervenir.

La Région Nord-Pas-de-Calais a signé trois accords de coopération importants :

- avec la Région de Kayes au Mali,
- avec la Région de Saint-Louis au Sénégal,
- avec les provinces de Thua Thien Hué, Quang Nam et Da Nang au centre Vietnam,
- Un quatrième accord est en cours de préparation avec la Région de Dokhala Abda au Maroc.

Nous sommes engagés dans une démarche contractuelle avec nos partenaires, à savoir une démarche qui nous lie, nous engage et nous responsabilise mutuellement. Ce point est primordial quand on parle de co - opération et de développement durable.

Présentation des cas témoignages
C'est ce même esprit qui anime notre partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux. Au-delà de la convention-cadre, il nous reste à décliner, comme nous le faisons avec nos partenaires étrangers, en convention opérationnelle notamment, une convention opérationnelle portant sur la coopération décentralisée.

Rédiger une convention opérationnelle sur ce sujet implique de préciser nos orientations respectives pour les années à venir.

En ce qui me concerne, et je pense pouvoir parler également au nom de Monsieur MIO, le Président d'Espaces Naturels Régionaux, cela signifie plusieurs choses :

- nous devons définir le mode de mobilisation que la Région entend proposer à Espaces Naturels Régionaux. Cela peut aller jusqu'à une délégation de mandat sur des sujets particuliers, à la demande de nos partenaires étrangers et bien évidemment dans une perspective de développement durable.

- Il nous faut ensuite définir les modalités d'intervention, en particulier sur trois points :

- insister sur la notion d'échanges mutuels, de reconnaissance d'expertises partagées, d'appui-conseil auprès de nos partenaires étrangers. Cela implique une identification préalable des savoir-faire en matière de diagnostic de territoire, de développement local, de protection de l'environnement et de capacité à mobiliser d'autres compétences,

- insister aussi sur la notion d'assistance à maîtrise d'ouvrage, là-bas, de façon à conforter les compétences des partenaires étrangers, dans une perspective d'autonomie,

- insister enfin sur la fonction des Parcs ici avec des missions, confiées par la Région, d'accompagnement auprès des territoires en région Nord-Pas-de-Calais, soit pour les accompagner dans une démarche de coopération décentralisée, soit pour jouer un rôle de vecteur pour l'éducation au développement, comme cela peut se faire en Cap et Marais d'Opale, en lien avec une Communauté de Communes du Parc et une commune malienne.

- Pour terminer, cette démarche doit s'inscrire dans un contexte global de développement durable et d'enrichissement réciproque.

- Elle s'inscrit aussi dans une démarche générale de renforcement de la décentralisation, ici et là-bas, avec une volonté des territoires, clairement affirmée, de s'organiser.

Cette perspective est passionnante mais demande du temps et se réalisera sur le long terme. Plus prosaïquement, il est de notre responsabilité, pour la préparer, de formaliser sur trois ans nos engagements réciproques et de communiquer sur ces engagements pour une visibilité accrue de notre politique de coopération.

Je terminerai par une interrogation qui est au cœur de la coopération décentralisée et qui doit rester au cœur de nos débats : pensons-nous simplement que nous apportons quelque chose à nos partenaires ou sommes-nous réellement convaincus que nous attendons aussi quelque chose de nos partenaires ?

Ginette Verbrugge ■
Vice Présidente du Conseil Régional Nord-Pas de Calais

ACCORD CADRE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : L'EXEMPLE DU MAROC

Le sujet de notre intervention, avec le Parc naturel régional du Lubéron, est : comment un Parc peut-il actuellement, et surtout dans l'avenir, devenir un partenaire très actif et motivé de la coopération décentralisée ? Il ne peut y avoir de coopération décentralisée que quand il y a des partenaires de la société civile et un partenaire étranger très motivés.

50 % des opérations de coopération décentralisée sont orientées vers l'Europe ce qui est tout à fait logique. Il y a deux zones géographiques sur lesquelles un effort sera à faire :

- le bassin méditerranéen qui est une zone de coopération décentralisée de plus en plus importante, avec notamment le Maroc et le Sud Liban ;

- l'Asie, avec notamment la Chine où nous avons une coopération avec une province du sud. Dans la coopération décentralisée avec la Chine, notamment pendant cette année de coopération France-Chine, les collectivités devraient travailler sur l'importante thématique de l'environnement et du développement durable.

Les collectivités s'intéressent de plus en plus à la coopération internationale, et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, comme la Région Nord-Pas-de-Calais, s'est impliquée très fortement et très tôt dans cette coopération décentralisée. Elle a professionnalisé sa démarche depuis la loi de 1992 et l'a renforcée à partir de 1998.

L'étape importante dans la mise en place de cette coopération décentralisée (pour démystifier un peu la coopération internationale) a été de déterminer précisément :

- Le choix de pays cibles. Une approche un peu marketing, mais importante en matière de coopération si nous voulons profes-

sionnaliser et rendre crédibles nos démarches. Ce qui est nécessaire dans cette Région et dans l'ensemble des Régions françaises

- Le choix d'objectifs clairs. Le choix clairement défini de la Région est un positionnement euroméditerranéen, d'une part (la Région entretient 10 accords de coopération sur l'ensemble du bassin méditerranéen), et d'autre part, le développement international de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au-delà du bassin méditerranéen : la Chine, l'Arménie, le Brésil, etc

- Les thèmes de coopération décentralisée répondant aux domaines de compétence de la Région

- Les enjeux que cette coopération décentralisée représente. Il est important de les définir pour légitimer l'action de coopération décentralisée

- Mettre en place des modes opératoires au sein de l'institution régionale entre les différents secteurs de l'institution, car la transversalité est un peu le maître mot en matière de coopération décentralisée. Ce n'est pas uniquement l'action de la Direction des Affaires Internationales, mais aussi celle de l'ensemble des directions de l'institution régionale (le développement économique, la formation, l'éducation, les lycées...) ainsi que de la Direction de l'Environnement

- Définir les moyens financiers et humains permettant de réaliser cette stratégie

- Déterminer une évaluation permanente, facteur de crédibilité de nos actions de coopération

- Une démarche de communication adaptée auprès de nos élus et auprès du grand public : il n'y a coopération et action sur le long terme que si on l'explique clairement et s'il y a une lisibilité et une crédibilité de l'action.

La coopération décentralisée avec la Région Tanger-Tétouan est un bon exemple de coopération réussie avec une collectivité territoriale étrangère et l'ensemble des partenaires. Il n'y a de coopération décentralisée que parce qu'il y a un accord de

coopération de collectivité à collectivité, mais surtout parce qu'il y a une implication très forte de la société civile de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du territoire avec lequel nous avons un accord de coopération. C'est un bon exemple de coopération durable et équilibrée dont la coopération dans le domaine des Parcs est un des projets phares.

Quelles sont les conditions de cette bonne coopération :

- Il faut une volonté politique,
- répondre à une stratégie définie sur le long terme,
- faire en sorte que cette démarche soit appropriée par l'ensemble des secteurs de l'institution, notamment au sein de l'institution régionale où on considérait que la coopération décentralisée était l'action de la Direction Internationale. Je crois que l'ensemble de la direction technique de l'institution régionale, chez nous, s'implique et doit encore davantage s'impliquer dans la coopération décentralisée. Il y a un travail pédagogique de notre part à faire auprès des Commissions des élus mais également auprès de nos Directions opérationnelles pour faire en sorte qu'elles s'impliquent dans la coopération décentralisée. Concernant l'intervention du Parc naturel régional du Lubéron sur la région de Tanger-Tétouan, notre Direction de l'Environnement et l'Agence Régionale pour l'Environnement se sont fortement impliquées,
- associer l'ensemble des partenaires de la société civile régionale dans les différents secteurs de coopération, tous secteurs confondus : économie, tourisme, environnement, formation, éducation, etc. Rien que dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur la coopération en Méditerranée, nous avons fait une étude d'identification des acteurs, des opérateurs de la coopération décentralisée : il y a pratiquement 600 structures qui font de la coopération uniquement sur le bassin méditerranéen. Beaucoup de choses se font, c'est positif, mais il faut savoir ce que les uns les autres font, et faire en sorte qu'ils le fassent ensemble,
- expliquer et légitimer la coopération décentralisée, c'est expliquer les raisons de la stratégie de cette coopération auprès de nos élus, auprès du grand public régional qui ne comprend pas toujours pourquoi une collectivité investit autant d'argent dans la coopération décentralisée, et auprès également des acteurs et des partenaires de l'institution. On considère souvent les institutions, notamment la Région, comme de simples bailleurs de fonds auxquels les porteurs de projets viennent réclamer des subventions. Il y a là un travail de partenariat très étroit à développer. La Région a des objectifs en matière de coopération décentralisée qui répondent souvent aux intérêts de nos partenaires régionaux. Il est donc important qu'il y ait une autre conception du partenariat entre la société civile et les collectivités locales,
- un partenariat très étroit et permanent avec les partenaires naturels de la Région que sont l'Union Européenne, l'État avec le Ministère des Affaires Étrangères et les autres collectivités locales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ville et département),
- un partenaire très motivé qui, dans le cas de la coopération avec la Région Tanger-Tétouan, s'implique humainement, financièrement et politiquement. C'est un intérêt mutuel et partagé de la coopération,
- associer la jeunesse à cette coopération décentralisée, parce qu'à partir du moment où on travaille sur du long terme, les jeunes doivent être des acteurs essentiels de cette coopération. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place, au niveau de la coopération en Méditerranée, un dispositif de jeunes volontaires pour la coopération. Ce dispositif a été mis en place avec les financements du Ministère des Affaires Étrangères et avec l'appui technique de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Ce dispositif permet à des jeunes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de partir pendant des périodes de

six mois à deux ans dans les régions avec lesquelles nous avons des accords de coopération. Pendant deux ans, ils sont nos relais sur le terrain. Ce sont eux qui montent les projets de coopération. Il y en a aujourd'hui une dizaine qui sont en poste dans la région de Tanger-Tétouan. Il y en a également dans le Sud Liban, en Algérie, prochainement en Tunisie. Ils représentent un dispositif de 40 jeunes volontaires sur le terrain.

La coopération décentralisée avec la Région Tanger-Tétouan est en ce sens un modèle de réussite et de coopération durable qui répond parfaitement à toutes les conditions de réussite, notamment dans la thématique des Parcs.

Cette coopération a commencé en 1997. On avait rapidement identifié des thèmes de coopération en 1998-99. Un plan d'action a été mis en place à court, moyen et long terme dans différentes thématiques :

- formation des cadres et élus territoriaux, s'appuyant notamment sur le CNFPT et sur des crédits de coopération décentralisée, contrats de plan avec le Ministère des Affaires Étrangères,
- mise en place d'actions dans le domaine de la coopération économique, partenariat interentreprises, coopération d'entreprises, coopération culturelle,
- coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation,
- dans le domaine touristique, sur la création de produits, la formation et la promotion,
- échanges de jeunes lycéens et universitaires avec un système de bourse.

Ça représente environ 600 000 € par an uniquement sur la coopération avec la région de Tanger - Tétouan.

Au cours des missions d'identification des besoins de coopération, réalisées dans cette région, est apparu rapidement le thème de l'environnement et sa nécessaire prise en compte dans le développement de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région de Tanger-Tétouan. Les Marocains ont souhaité que, dans cet accord de coopération, une opération test soit réalisée sur deux sites : le Parc urbain de Perdicaris et le Parc de Bouachem.

Il y avait là un thème de coopération répondant à toutes les conditions, avec une implication forte du Parc naturel régional du Lubéron, de la société civile, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de la Région Tanger -Tétouan. C'est un bon exemple de coopération réalisée sur cette thématique des Parcs et, au-delà de cette thématique des Parcs, sur cette complémentarité de différents sujets et de différents thèmes de coopération. Ainsi a pu être créée cette approche transversale et multipartenariale de la coopération décentralisée.

Thierry Delcroix ■
*Chef de service du Développement des Relations Extérieures du Conseil Régional
 Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Dans une perspective de coopération internationale décentralisée, une convention de partenariat, qui lie la Région Tanger -Tétouan à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a été signée officiellement en 2000.

La région de Tanger-Tétouan possède un potentiel important en matière de ressources naturelles. Un site d'intérêt biologique et écologique majeur du Maroc se situe sur le massif montagneux de Chef Chaouen. L'autre est une zone forestière en milieu urbain.

Pour cela, la Région Tanger-Tétouan a souhaité que soit mis en place des projets territoriaux de développement durable en milieu rural et urbain, à la fois pour conserver l'environnement et

développer le social et l'économie. Bien entendu cela a été inspiré par l'expérience française des Parcs naturels régionaux. Cela va déboucher sur les futurs Parcs naturels régionaux de Bouachem et de Perdicaris.

Dans cette optique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié au Parc naturel régional du Lubéron la réalisation des études et l'encadrement des futurs projets de Parcs à Tanger - Tétouan. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé une convention de partenariat avec l'Association Française des Volontaires du Progrès pour la Coopération en Méditerranée et en particulier pour le projet de développement dans la région de Tanger - Tétouan.

Je saisis l'occasion pour remercier la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du soutien et de l'aide qu'elle n'a cessé de prêter à la Région Tanger-Tétouan ainsi que le Parc naturel régional du Lubéron.

M. Marlouf ■
Député marocain

Le projet de Parc naturel régional de Bouachem

Le projet de Parc naturel régional de Bouachem est un projet qui se situe au cœur de la région de Tanger - Tétouan. Il est à cheval sur trois provinces :

- la province de Chef Chaouen qui est concernée par trois communes rurales : Dardara, Laghdar et Tankoub,
- la province de Tétouan concernée par deux communes rurales,
- la province de Larache, qui est concernée par une seule commune rurale.

Pourquoi mettre en place un Parc naturel régional dans le territoire de Bouachem ?

Tout d'abord, parce qu'il y avait une volonté des élus de la Région d'allier le développement socio-économique et culturel à la protection des patrimoines naturels et culturels. Pour réussir, ces projets ont tous eu une approche participative et consultative. Actuellement la Région, en tant que collectivité territoriale, existe au Maroc. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce sont ces facteurs qui permettent l'émergence d'un Parc naturel régional.

Le projet a commencé il y a plus de deux ans. Il a d'abord fallu faire connaître le projet auprès des acteurs locaux et auprès des habitants et effectuer des sorties sur le terrain pour connaître le territoire et ses habitants. Cela a permis l'identification des partenaires et des participants au projet.

Ensuite, il a fallu rencontrer les différentes administrations pour présenter le projet aussi bien à l'échelon régional que national. Cela a permis l'identification du périmètre d'études ainsi que des participants au projet.

Par la suite, l'équipe technique, avec l'appui méthodologique du Parc naturel régional du Lubéron, a vu la nécessité de créer une association de soutien au projet, ainsi que la mise en place d'un groupe thématique de travail. Six groupes thématiques ont été créés après l'achèvement de l'étude de préfiguration.

Cela a permis de dégager les objectifs à atteindre sur le territoire. Avec l'appui technique du Parc naturel régional du Lubéron, qui a mandaté un expert, Monsieur Serge Menicucci, la charte a été rédigée. La connaissance du territoire a permis de définir le périmètre d'étude, les contraintes des potentialités et les grands axes de travail.

Durant ces deux années d'études de préfiguration, et pour ne pas perdre la crédibilité du projet, il a fallu mettre en place des actions concrètes pour montrer à la population ce qu'était un Parc naturel régional. Cela a été effectué à travers la mise en place d'un certain nombre de micro projets.

La superficie de ce territoire est de 76 000 ha, avec 41 000 habitants, donc une très forte population. Il comprend 146 douars (villages). L'altitude maximale, sur la montagne Bouachem, est de 1 658m et la minimale est de 99 m sur le pont de Loukouss. Il a donc fallu trouver une cohérence géographique. C'est pourquoi nous avons choisi le territoire de Bouachem, car il s'agit d'un territoire assez riche quoique fragile et menacé. L'étude a montré qu'il y a une cohérence géographique à travers les cinq bassins versants. On a constaté aussi une certaine cohérence économique à travers un fort lien entre les populations présentes sur le territoire, notamment au cours d'un pèlerinage annuel qui s'effectue du sud au nord.

Le patrimoine naturel aussi est très riche : existence d'un site d'intérêt biologique et écologique de priorité 1, d'une superficie de 8000 ha et d'espèces endémiques rares menacées. Il y a également un patrimoine floristique et faunistique assez intéressant des chênes liège, des cèdres, etc.

Nisrine Alami ■
Chargée de mission du Projet

L'étude de préfiguration qui a duré près de deux ans a permis une connaissance du territoire, mais aussi de comprendre les besoins et les grandes problématiques de la zone.

Les besoins prioritaires de la population sont l'infrastructure, les pistes, l'accès à l'eau potable, à travers l'aménagement de sources, notamment dans la partie nord-est et sud-est du territoire. Il n'y a que deux dispensaires sur l'ensemble du territoire, ce qui est largement insuffisant puisque cela représente près de deux heures de marche pour 59 % des villages du territoire. Seulement 21 % des villages ont accès à l'eau potable, les autres n'ont que des points d'eau traditionnels. Depuis 1994, il y a un grand effort d'éducation au niveau national et 52 % du territoire possèdent une école.

La deuxième phase du projet, qui a débuté en janvier 2003, était la rédaction de la Charte, par le biais des résultats de l'étude de préfiguration, ainsi que l'animation de groupes de travail qui se sont réunis trois fois dans la concertation la plus large possible avec les associations à l'échelle locale, régionale, nationale, les administrations et les élus. Une structure autonome de gestion du futur Parc va être mise en place avec, à ses côtés, un conseil scientifique et un conseil d'associations qui aideront à la décision de l'organe de gestion. En parallèle, nous avons commencé la mise en place de micro-projets, des actions démonstratives pour les populations et les élus permettant de faire mieux comprendre et de mieux visualiser ce projet. 23 juin 2003 : des conventions ont été signées avec 9 communes du territoire pour la mise en place de 9 micro-projets : 6 projets d'aménagement de sources et 3 projets d'aménagement de petits ponts et infrastructures de pistes. Nous avons également organisé un échange de jeunes en août 2003 entre le village de Tazrout et le village de Forcalquier. Durant le mois et demi qu'a duré cet échange, les jeunes français sont restés trois semaines avec les jeunes marocains. Ensuite tout le monde est parti à Forcalquier.

Odile Guillard ■
Volontaire du progrès

SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR, UNE INITIATIVE PARTAGÉE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX FRANCILIENS ET DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Notre action s'inscrit dans le cadre d'un programme européen Interreg, dans lequel la Région Ile de France s'est engagée aux côtés de six autres régions du nord-ouest de l'Europe pour créer le projet appelé " Sustainable Open Space ", pour le maintien des espaces ouverts dans les régions du Nord-Ouest européen. La première initiative, de 1998 à 2001, le projet SOS I consistait en une réflexion de l'Union Européenne sur le maintien de ces espaces ouverts périurbains, dans le cadre d'un programme Interreg IIc. Cette réflexion a débouché sur le constat qu'il n'y avait pas d'aménagement du territoire durable s'il n'y avait pas de maintien d'espaces ouverts de qualité dans les zones périurbaines.

Devant la nécessité d'aller plus loin, ce projet s'est poursuivi en engageant un échange transnational autour de projets concrets pour valoriser les espaces ouverts. Ainsi, sept régions sont engagées dans le programme SOS II, dans le cadre d'un Interreg III b : " Celebrate Open Space " (" Celebrate " au sens d'honorer les espaces ouverts). On retrouve au sein de ce programme sept régions : le Groene Hart hollandais, Frankfurt Rheinmain autour de Frankfort, la Région du Vlambrabant autour de Bruxelles, la Région des South Pennines, autour de Bradford en Angleterre, l'Euro-région de Maastricht-Hasselt-Aagen-Liège, l'Eurorégion du Rhin Supérieur (Oberrhein) et la Région d'Ile de France.

Ce programme engage donc 5 pays, 7 régions, 16 partenaires locaux et concerne

26 actions locales. Son budget est de 13.2 M d'Euros. Il doit se développer entre avril 2003 et avril 2005. Il répond à trois objectifs transnationaux :

- favoriser l'innovation en matière d'aménagement du territoire en s'appuyant sur l'identité des espaces ouverts de leurs patrimoines et paysages,
- valoriser et faire reconnaître les qualités et produits issus des espaces ouverts,
- développer un partenariat et un réseau de connaissances et d'échanges pour accroître la sensibilisation des élus et du grand public sur les problématiques des espaces ouverts.

Le Conseil Régional d'Ile de France est engagé à plusieurs niveaux dans ce programme :

- il est membre du comité de pilotage SOS II au même titre que les 7 régions engagées ;
- il est le coordonnateur régional des 4 partenaires franciliens qui mènent des actions locales : la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Association des Maisons de Bornage de la Forêt de Fontainebleau, le Parc naturel régional du Gâtinais Français qui intervient comme partenaire local, et la Région Ile de France ;
- il est également l'opérateur du projet " Savoir-faire et faire savoir ", mené au titre de l'InterParcs d'Ile de France, et également co-financeur à 50% de cette opération locale pour un montant de 110 000 euros. La Région comporte trois Parcs et un quatrième, déjà engagé dans ce projet " Savoir-faire et faire savoir ", dont on attend le classement avant la fin de l'année. C'est un réseau qui est organisé de façon informelle au niveau régional des groupes de travail thématiques, des publications, actions de promotion, pour des formations ou des postes partagés. Ce réseau n'étant pas formalisé, c'est le Conseil Régional qui porte cette opération en partenariat avec les Parcs franciliens.

" Savoir-faire et faire savoir " est une opération de transfert d'expériences et de bonnes pratiques des Parcs naturels régionaux franciliens dans 4 domaines :

- les actions de protection du patrimoine et de gestion des milieux naturels et des paysages,
- les démarches de développement économique, social et culturel,
- les programmes d'aménagement du territoire,
- les campagnes d'accueil d'information et d'éducation du public.

On retrouve les 4 grandes missions des Parcs.

Au niveau européen, notre opération appartient à un projet pilote, aux côtés de 5 autres projets locaux, sur le thème de l'aménagement du territoire et l'identité des espaces ouverts, dans le cadre de l'action transnationale qui réunit trois projets pilotes et 12 projets locaux sur l'innovation dans les démarches d'aménagement du territoire.

Cette organisation au niveau européen nous conduit à avoir un certain nombre d'ateliers de travail, de déplacements de terrain et d'interventions d'experts pour essayer de partager les expériences des uns et des autres sur le thème du maintien et de la valorisation des espaces ouverts. Et il y a la réalisation des projets locaux dont nous sommes porteurs. Nous avons comme but final l'élaboration de propositions pour la Commission Européenne pour le maintien de ces espaces ouverts. Il y a 7 projets pilotes en tout, et trois actions transnationales qui regroupent ces projets pilotes.

Notre opération " Savoir-faire et faire savoir " se déroule en trois phases :

1. élaboration du guide des bonnes pratiques avec le recensement des actions qui nous paraissent avoir un intérêt à être transférées au niveau européen (définir et élaborer une méthode d'analyse, définir des critères de sélection pour nos actions, rédiger les fiches d'opération...),
2. conception et réalisation des supports de promotion (guides papier, pages web, cd, etc...)
3. diffusion et promotion des outils ainsi réalisés.

Ce travail est réalisé à deux niveaux par un comité de pilotage régional composé de la Région et des Directeurs de Parc pour l'organisation du travail, gestion des projets et validation des propositions du comité technique et un comité technique avec la Région et les techniciens des Parcs qui travaillent au recensement, à l'analyse des actions et à l'élaboration des fiches actions et qui proposent une sélection des actions. Ce comité technique est assez divers : il est composé de représentants des 4 territoires. Ce sont des techniciens qui sont chargés de missions différentes : nous avons à la fois le responsable du SIG dans un Parc, celui de l'agriculture dans un autre, celui en charge du paysage ou de l'architecte urbaniste ou encore celui qui est chargé de l'évaluation. Nous avons donc un petit groupe de compétence assez complet. Chacun a été désigné par l'équipe du Parc pour être le relais entre le programme et l'équipe.

Pour lancer le projet, le Conseil Régional a financé une formation avec le concours de l'Association pour les Pratiques du Développement Durable (APDD) pour tous les membres du comité de pilotage et du comité technique. Cette formation a eu lieu sous la forme de deux fois une journée dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Il avait pour but de faire connaître les outils d'évaluation des politiques du territoire, d'acquérir un vocabulaire commun pour nous permettre d'avoir une certaine autonomie dans le travail de réalisation, d'élaborer une grille de critères pour analyser et sélectionner les actions dans le guide des bonnes pratiques, de définir la structure de ce guide et de fédérer les équipes autour de ce projet.

Un des objectifs était de nous donner cette autonomie de travail, puisque ce projet n'est pas confié à un bureau d'études mais est réalisé en interne au Conseil Régional, avec le concours des deux comités, par une personne que nous avons pu recruter notamment grâce aux fonds européens et qui vient d'un Parc naturel régional d'Île de France.

Le programme " *Savoir faire et Faire savoir* " était une opportunité pour la Région et pour les Parcs à plusieurs niveaux :

- répondre à une demande locale et à une demande régionale. Les Parcs régionaux nous avaient demandé de travailler sur l'évaluation. Il y avait une demande départementale et régionale pour savoir ce qui se faisait au niveau des Parcs,
- promouvoir ce savoir-faire des Parcs dans leur domaine d'intervention dans le cadre de leur mission d'expérimentation,
- permettre aux Parcs de confronter leurs expériences avec d'autres territoires ouverts pour échanger et renouveler leur savoir-faire,
- créer des outils pertinents pour le transfert d'expériences et contribuer au développement durable d'autres territoires européens. Mais il était également important pour nous de travailler pour des territoires nationaux et franciliens,
- promouvoir la politique régionale des Parcs au niveau national et européen,
- contribuer la diffusion du concept " Parc naturel régional " dans les pays d'Europe,
- fédérer les Parcs autour d'un projet d'évaluation régional, les impliquer dans un réseau d'échanges d'expériences internationales,
- montrer la capacité de ce réseau à mener cette action au niveau européen.

Ce programme agréé en avril 2003 par la Commission Européenne nous a déjà conduit à plusieurs éléments positifs :

- les acteurs se sont très engagés dans la démarche. Cet intérêt est lié à la richesse de ces regards croisés et critiques des Parcs

sur ce qu'on appelle :

" les bonnes pratiques ",

- on a vu les effets de nos réflexions dès les programmes 2003. Or certains Parcs se sont mis depuis à élaborer leurs fiches programme de l'année sur la base de la grille d'analyse que nous utilisons pour évaluer les actions réalisées,
- mise à niveau européen et création d'outils de travail pour la coopération internationale. Lors des premières réunions, nous nous sommes rendus compte du manque d'outils pour communiquer avec nos partenaires européens sur la démarche Parc, il a donc fallu assez rapidement s'engager dans la réalisation de ces outils ;
- intérêt souligné des partenaires européens pour la démarche des Parcs naturels régionaux.

Mener à bien cette action est un gros enjeu pour la suite. C'est un pari de montrer que nous sommes capables de le faire, afin de nous ouvrir des perspectives sur une autre forme de coopération internationale. C'est également une occasion de démontrer que ces opérations de coopération sont des opérations " gagnant – gagnant ".

Il y a également un grand travail de communication à faire auprès de nos élus : nous n'allons pas faire du " tourisme " dans ces rencontres transnationales, mais un vrai travail de coopération et d'échange qui nous a fait énormément progresser dans nos pratiques en très peu de temps et nous a amenés à avoir un autre regard sur notre activité. On s'est mis à l'heure européenne – même par anticipation- j'ai à mes côtés une stagiaire de longue durée qui vient de l'Université de Pavie en Italie et également une apprentie bulgare, en DESS de communication. Je crois que nous avons énormément progressé. L'intérêt de nos partenaires européens nous montre qu'il faut aller encore plus loin.

Agnès Boulard ■

Chargée de mission PNR au Conseil Régional d'Île de France – Action leader SOS II

ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE CONDUITES PAR LA REGION GUYANE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Je tiens à vous transmettre les salutations :

- du Président du Conseil Régional de Guyane, Monsieur Antoine Karame,
- du Président du Parc naturel régional de Guyane, monsieur José Gayou,
- du Second Vice-président, monsieur Henri Claude Dédé, délégué à la recherche et à l'environnement,
- de Sylvie Gire qui travaille dans mon service.

Pour nous, la coopération est une nécessité. Nous sommes à coté du Brésil avec ses 170 millions d'habitants et à coté du Surinam. Ces pays ont un salaire moyen mensuel de 50 euros. Cela signifie que la Guyane qui fait environ 84 000 km² est un territoire très attractif. Nous avons un certain nombre de problèmes à résoudre, notamment au niveau de l'augmentation de la population du fait du fort taux de natalité et de l'immigration. L'augmentation de la population est environ de 6 % par an, avec un taux de croissance de 3.5 % par an. Cela est certes supérieur à la moyenne nationale, mais ce gain de croissance est complètement absorbé par la population. Il faut, par exemple, à Saint Laurent du Maroni, qui est frontière avec le Surinam, construire en moyenne une école par an pour répondre aux besoins de la population. C'est approximativement le même contexte pour la

santé. Les populations du Brésil et du Surinam viennent se soigner en Guyane, puisque la législation française fait que si on est sur le territoire français, qu'on soit en situation régulière ou non, on est soigné. Les femmes du Surinam viennent accoucher en Guyane. On doit donc aujourd'hui aider à construire des hôpitaux et des écoles de part et d'autre de la frontière. C'est un enjeu vital puisqu'une grande partie des budgets de la collectivité est absorbée par une demande forte de croissance.

Nous ne pouvons pas parler de gestion environnementale si tout le monde n'est pas soigné, si les enfants ne sont pas scolarisés et si les gens n'ont pas accès à leur maison. Par exemple, Marie-Passoula est une commune de l'intérieur de la Guyane où des personnes sont restées bloquées pendant des semaines parce qu'il n'y avait plus de transports intérieurs : les compagnies avaient fait faillite. De Marie-Passoula à Saint-Laurent, il faut deux jours en saison des pluies, quatre jours en saison sèche en pirogue. Aussi, lorsque nous sommes allés, avec la DIREN, dire qu'il y aurait un Parc naturel dans le sud, les populations ne comprenaient pas ce que nous disions. Ce dont ils ont besoin, ce n'est pas de la protection d'un morceau de forêt inaccessible, mais d'abord d'infrastructures et de social.

La Guyane fait quand même de la coopération avec les pays voisins. Je peux citer quelques exemples où nous avons travaillé par organismes interposés, mais je ne peux pas citer d'exemples au niveau du Parc naturel régional qui est encore très jeune. Nous avons répondu à un appel d'offre qui s'appelle EQUAL.

C'est un programme d'initiatives communautaires sur le Fond Social Européen, qui consistait à créer et à valoriser des emplois dans la filière environnement. Ce partenariat a été fait avec l'Espagne et l'Italie. Ce projet n'illustre peut-être pas vraiment la priorité de la Région en termes de coopération. Si nous devons coopérer, nous allons d'abord le faire avec les pays du plateau de la Guyane : Surinam, Guyana, Brésil, Caraïbes et toutes les régions périphériques, Canaries, Açores, Madère, DFA (Département Français d'Amérique – Martinique, Guadeloupe, Réunion) et ensuite, l'Hexagone et l'Europe.

L'action qui répond plutôt à un besoin local est la valorisation des ressources naturelles, conduit dans le cadre du programme LEADER +, avec le Parc naturel régional.

On travaille, au niveau de la coopération avec le Brésil, surtout sur le concept de mosaïque d'espaces protégés. C'est un concept un peu expérimental au Brésil, mais celui-ci a une avance très forte par rapport à la Guyane sur la gestion des espaces naturels. Ils ont une palette d'espaces beaucoup plus grande. Ils ont intégré, dans la Constitution, le Droit des Peuples Autochtones, et les Amérindiens ont des territoires qu'ils gèrent eux-mêmes et où la réglementation du Brésil ne s'applique pas. Il y a également au Brésil des réserves d'extractivisme où les populations autochtones gèrent une certaine zone et récupèrent un certain nombre de plantes médicinales, d'essences et de résines qu'ils vendent sur les marchés. Ils versent une taxe à l'Etat, réutilisée pour aménager et valoriser la zone.

Ce qu'on essaye de faire au niveau de la Région, puisqu'on n'a pas de compétence directe sur la gestion, c'est de déterminer le

type d'espace naturel à mettre en place, et à quel endroit. On est dans le sujet avec le Parc naturel régional qui double sa surface et avec le Parc du Sud qui devrait faire 3 millions d'hectares. On travaille également sur le concept de Parc naturel transfrontalier avec le Brésil, qui a le plus grand Parc national en zone tropicale (3.8 millions d'hectare), le Parc du Tumucumac frontalier avec la Guyane.

Ces rencontres pour nous sont intéressantes, parce qu'elles soulèvent un certain nombre de questions, à savoir notamment d'où part l'initiative. S'agit-il vraiment d'un besoin des populations ? Est-ce que c'est un besoin de financement ? Est-ce une volonté politique ? Est-ce une nécessité de développement ? Nous avons aussi toutes les questions de développement concernant la gestion des ethnies aux langages différents. Certains vocabulaires n'existent d'ailleurs pas quand on parle de développement.

Il faut donc voir toutes ces dimensions et être sûr d'être vraiment en phase avec les populations avec lesquelles on travaille. Quand on propose un mode préservation, est-ce le souhait des populations ?

Nous sommes vraiment poussés par la nécessité. La population va doubler en 2015, donc tout le développement doit suivre derrière. Nous ne travaillons pas un projet dans le conceptuel, mais dans le quotidien.

Pascal Gombauld ■

Chef du service environnement-recherche du Conseil Régional de Guyane

Hommage à Gilbert Plat

Voici ce que m'amène à dire sur Gilbert Plat, en guise d'hommage, la relation de coopération que nous avons eu avec le Kamtchaka.

Gilbert était très sensible à la beauté de la vie naturelle. Ce dont il aurait certainement le plus souffert s'il en avait été privé, au-delà des siens, c'était de manquer de vents, de pluies, de neiges, de rivières, de montagnes, de soleil, de vie animale et végétale et d'hommes tranquilles au milieu de tout cela.

C'était pour lui ses vraies richesses et il les avait découvertes en abondance lors de son séjour au Kamtchaka.

Ces richesses, Gilbert pensait que tout le monde y avait droit et il souhaitait contribuer à bâtir une société qui trouverait cela logique.

C'est certainement là que résidait son engagement politique et son engagement dans l'aventure du Parc naturel régional du Luberon et des Parcs naturels régionaux en général.

Gilbert avait de grandes qualités humaines, des convictions et une éthique d'homme public de grande valeur.

Il faisait toujours confiance à l'intelligence des gens et ne jouait jamais sur leur crédulité.

Il s'attachait toujours à convaincre, jamais à séduire.

Cependant il était malgré lui un séducteur.

S'il apparaît dans le petit film qui va être projeté sur le Kamtchaka, vous verrez : son visage dégageait une impression de sagesse équilibrée. Son sourire, avec ses lèvres calmes, ses yeux clairs, apaisaient tout autour de lui.

Enfin, Gilbert savait oser. " Souviens-toi de toujours oser " telle aurait pu être sa devise.

Son éthique, sa volonté de convaincre sans contraindre, son audace et son courage, sa personnalité enfin, faisaient de Gilbert un alchimiste des Parcs naturels régionaux, voire pour la coopération avec le Kamtchaka, un magicien.

Bravo Gilbert !

Merci Gilbert !

La journée d'hier a permis de présenter un certain nombre de données de cadrage, soulignant l'importance de la coopération internationale tant pour l'Etat français, que pour les collectivités territoriales et pour un certain nombre de Parcs naturels régionaux. Le Président, M. Fuchs, a rappelé les grandes orientations de notre Fédération, et les témoignages apportés par les Parcs naturels régionaux et les collectivités territoriales ont illustré l'enquête présentée par Eléonore Béchaux.

Les débats de cette seconde journée s'appuieront sur les témoignages d'hier, qui ont montré la variété des coopérations et de leur mise en œuvre. Il y aura aujourd'hui **deux tables rondes** pour tenter de voir comment nous pouvons nous rassembler autour d'orientations cohérentes.

- La première table ronde traitera plutôt du "**Pourquoi**" de la coopération internationale avec comme questionnement : "**La coopération internationale : une culture partagée ?**", développée autour de trois thématiques :

- la déontologie et l'éthique des actions de coopération,
- les destinations à privilégier,
- de la démarche territoriale de développement durable à des appuis thématiques.

- La seconde table ronde s'intéressera plutôt au "**Comment**" de la coopération avec comme questionnement : "**La coopération internationale : une mise en œuvre partagée ?**", développée autour de trois thématiques :

- les financements,
- les partenaires et la contractualisation,
- les compétences et l'évaluation.

Guillaume Plagnol ■
Chef du service Europe et International du Parc naturel régional du Queyras

UNE CULTURE PARTAGÉE

Dans cette première table ronde, nous souhaitons parler du " pourquoi ". Tout le monde ne part pas à l'international pour la même raison. Quelles sont les raisons de notre engagement à l'international ? Lorsque l'on comprend le " pourquoi " des actions, il est plus facile de parler du " comment ".

Pour commencer le débat autour de la question de la déontologie et de l'éthique des actions de coopération, je souhaite préciser le sens de ces mots pour être certain que nous parlons bien de la même chose.

L'éthique concerne proprement l'individu, c'est le fondement de nos comportements personnels. Travailler dans le domaine de l'environnement n'est pas neutre. On n'y est pas arrivé par hasard. Lorsque l'on est environnementaliste et que l'on part en coopération internationale, on est encore moins neutre. La dimension " missionnaire " est une réalité. Nous ne sommes pas que des techniciens. Si vous êtes aussi venus, malgré les distances et les circonstances (inondations), c'est aussi parce que vous partagez ce point de vue. La déontologie, c'est la science des devoirs :

- *Le premier devoir est d'être en adéquation avec ce que l'on croit. C'est le devoir de mettre en application nos convictions personnelles.*
- *Le second devoir est un devoir professionnel. En tant que directeur ou Président de Parcs, nous administrons des structures importantes, de petite ou de grande taille et des communautés humaines.*
- *Le troisième devoir est institutionnel. Il consiste à répondre à la demande des institutions, qu'il s'agisse des institutions régionales ou départementales, de l'Etat, de l'Europe ou encore, plus largement, de cette communauté qui s'est réunie à Johannesburg. 170 Etats ont signé pour agir en commun au niveau de la coopération internationale et ont écrit que les collectivités devaient s'engager à l'international.*

Je m'implique dans le Parc naturel régional du Verdon et je me suis occupé de la coopération internationale. J'ai fait une tentative, seul dans mon coin, qui s'est soldée par un échec. Cet échec m'a permis de tirer un grand nombre d'enseignements. Au regard de ce que j'ai pu vivre, j'ai tendance à penser que nous avons souvent quelques difficultés à affirmer un certain nombre de choses :

- La première est que nous avons parfois du mal à nous affirmer dans notre culture française et dans la langue qui la véhicule pour faire partager nos idées avec les pays étrangers et amis. Mais, pour véhiculer ces idées, la langue française est un merveilleux outil. Ainsi, la défense de la francophonie devrait être un de nos objectifs.
- Nous avons également une grande pudeur, voire un refus, de parler d'économie. On a souvent tendance à être uniquement généreux (boy-scout) et à ne rien attendre des autres. Il ne faut pas perdre de vue la dimension économique. Il est un peu angélique d'imaginer que l'on peut échanger et partager sans jamais évoquer l'économique. Par ailleurs, lorsque j'ai soumis mon projet de coopération aux élus, leur réponse a été enthousiaste. Mais pour qu'ils puissent se l'approprier, il fallait pouvoir leur présenter une accroche économique.

Gérard Dubois ■

Directeur de l'Environnement au Conseil Général du Var

L'Avesnois est un des trois Parcs de la Région Nord-Pas de Calais, créé en 1998. J'ai une petite expérience de coopération internationale à travers des missions menées dans la Région de Saint-Louis du Sénégal et au Viêt-Nam. J'ai vu les choses des deux côtés de la barrière : sur le terrain et dans le confort douillet de mon bureau.

- Le premier témoignage qui ressort de mon expérience est que la coopération internationale ne laisse pas indifférent. On ne revient pas comme on est parti, au fond de soi-même, dans le rapport aux autres....
- La coopération internationale me semble être la conjonction entre la conscience individuelle et la conscience collective. C'est avant tout un acte militant. On ne fait pas de l'environnement par hasard, et les gens qui travaillent dans les Parcs sont souvent des gens passionnants et passionnés. Ils travaillent avec plaisir dans leur domaine et ont une foi militante qui peut les pousser à aller au-delà de ce que l'on attend d'eux et à s'engager vers une autre démarche, au-delà des frontières des Parcs.
- Par ailleurs, il peut y avoir des problèmes. Notamment les problèmes de corruption. C'est un cas de conscience : il ne faut pas rentrer dans ce jeu là, mais en même temps si on n'entre pas un tant soi peu dans le jeu, le projet risque d'échouer ou de prendre beaucoup plus de temps que prévu. Je n'ai pas la réponse, c'est une véritable question de déontologie.

- La coopération internationale ne peut fonctionner qu'avec un véritable engagement de la part de l'équipe entière.
- La coopération internationale c'est avant tout une question de relations humaines. Ça ne se construit pas à coup de missions, mais dans la durée. Pour faire de la coopération il faut être au moins deux, et être d'accord (sur la durée, sur l'acte contractuel...).

Jean-Louis Thomas ■
 Directeur du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Les Parcs nationaux sont les cousins proches d'une même famille. Nos expériences respectives à l'international nous donnent beaucoup à apprendre les uns des autres.

Je parle à la fois au titre de représentant des Parcs nationaux, mais aussi au titre de support du Réseau Alpin des Espaces Protégés, rattaché administrativement au Parc National des Ecrins.

- *Au nom des Parcs nationaux*, la coopération internationale est quelque chose de fondamental. C'est dans nos gènes. La dimension internationale des Parcs nationaux est ce qui fonde leur existence. Chaque Parc national a des façons différentes d'aborder l'international selon ses spécificités.

- *En matière de déontologie*, je souhaite mettre en avant la notion de bénéfice mutuel et la notion de partage. La coopération ne doit pas être envisagée sous l'angle "donneur/receveur". Il y a deux donateurs et deux receveurs.

- *A travers l'expérience récente du Parc national des Ecrins*, deux grands thèmes ont été mis en avant ces dernières années :

- Celle des méthodologies scientifiques entre espaces protégés (avoir des références et des protocoles communs). Ce qui n'est pas toujours facile, ne serait-ce que, dans l'arc alpin, entre la culture méditerranéenne et la culture germanique. Cela renvoie à du lobbying universitaire. Il faut savoir s'inscrire dedans et en même temps savoir jouer la cocardie. Quand on coopère, on porte une culture. Le programme "habitap" illustre ce travail sur les protocoles, mené dans le cadre d'Interreg, entre trois espaces protégés français (Réserve de Haute-Savoie, le Parc de la Vanoise, le Parc National des Ecrins) et des espaces suisses, autrichiens, italiens et allemands. Derrière ce que cela engendre de lourdeur, l'enjeu est d'être capable de développer des méthodologies communes sur la cartographie des habitats (en vue de Natura 2000).

- Celle de l'implication des diverses parties impliquées d'un côté et de l'autre. Un deuxième exemple, issu du jumelage entre le Parc national des Ecrins, un Parc autrichien et un Parc slovène, concerne un travail de gestion des haies et des bocages de montagne. Cela permet de tisser des liens très concrets entre, non seulement des techniciens d'espaces protégés, mais aussi les élus et les acteurs du territoire (notamment les agriculteurs). Cela demande du temps et de la disponibilité, des voyages bien préparés, ainsi que des retombées sur chacun des territoires.

- *Sur la question des destinations*, l'expérience des Parcs nationaux nous montre que le choix de destination en terme de coopération doit se faire en lien étroit avec l'activité du Parc et ses spécificités biogéographiques. Dans le cas des Parcs nationaux alpins, deux sont transfrontaliers. Les voisins les plus immédiats sont souvent les liens les plus vivants. Il y a aussi des traditions d'échange de longue date (par exemple, du Parc national des Cévennes et du Québec depuis 20 ans). Le travail dans la durée est essentiel. Le Parc national de Port-Cros, lui, est plus naturellement porté sur la coopération méditerranéenne et l'animation de cette coopération en lien avec le Réseau des

Espaces Protégés PACA. La Guadeloupe, elle, est plus tournée vers la Caraïbe et l'Outre-mer. Nous nous sommes ainsi répartis naturellement le travail sur les grands secteurs géographiques en fonction de nos thématiques et de nos spécificités.

- *Nous partageons notre Réseau Alpin des Espaces Protégés* avec tous les espaces protégés de l'arc alpin, sur les 7 pays, notamment avec la France. Ce Réseau est un forum d'échanges important, qui, au-delà du niveau d'une coopération bilatérale, est plus une "holding" de toutes les coopérations au niveau de l'arc alpin. Ce que je retiens de cette action du Réseau Alpin, c'est d'abord ce forum de rencontre entre différentes catégories d'espaces protégés, sur des thématiques fortes qui nous rassemblent (échanges scientifiques, tourisme et accueil, communication, forêts et agriculture...). En terme de coopération sur le Réseau, quelques idées fortes sont à retenir :

- la notion d'exemplarité et d'essaimage. Le Réseau Alpin est en ouverture depuis 2 ans vers d'autres massifs et fait des petits. Notamment dans les Carpates, où un Réseau Carpates est en train de se monter avec un appui méthodologique, ou vers les Pyrénées où un Réseau Pyrénées est aussi en train de voir le jour.
- Un travail sur les corridors écologiques.

- *La question des langues est un sujet délicat*. Nous travaillons avec quatre langues sur l'arc alpin. Se posent ainsi nombre de problèmes de traduction à chaque rencontre (ce qui coûte cher, d'une part, mais en plus cela empêche la spontanéité des échanges). Dans notre jumelage avec autrichiens et slovènes, nous nous sommes aperçus lors de rencontres sur le terrain, que tout naturellement c'était l'anglais qui était utilisé le plus souvent. Ainsi, sans nous arrêter au "politiquement correct", nous venons de mettre en place de manière pragmatique, dans nos programmes de jumelage, une formation commune à l'anglais. Les techniciens des trois Parcs se retrouvent pour apprendre l'anglais ensemble.

Michel Sommier ■
 Directeur du Parc National des Ecrins

J'aimerais parler du contexte. Nous sommes ici parce que quelque chose bouge. Mais en même temps, il y a des gens qui s'interrogent dans les Parcs, dans les collectivités locales... Je voulais vous donner l'avis de l'autre côté, celui de l'Etat.

Nous venons de passer l'année 2003 "très bonne" pour la coopération internationale; pour la première fois, nous avons été incapables de payer un certain nombre de nos engagements. C'est un précédent, et un précédent crée l'habitude. Il ne faut pas se leurrer, nous avons mis pour la première fois nos partenaires et nous-mêmes dans l'embarras. Ce qui signifie que nous allons faire de moins en moins de coopération. Ce qui signifie que d'autres vont devoir en faire de plus en plus. De fait, j'ai l'impression que nous sommes là pour ça. Peut-être que c'est par hasard, mais peut-être est-ce aussi une volonté ? Aujourd'hui, nous avons une coopération d'Etat massive, avec ses propres raisons, notamment l'excellente raison d'Etat. Ce ne sont pas toujours des choix logiques. C'est une complexité d'actions invraisemblables : il y a douze Ministères qui gèrent l'aide publique au développement. Et cela représente un budget de 5 Milliards (plus que le budget de la Justice).

A l'autre bout, il y a la coopération décentralisée, avec une coopération d'hommes, de cœur... et des coûts à une échelle raisonnable et locale. Les deux coopérations ne réussissent pas bien à atteindre les objectifs du développement. Probablement, il faut arriver à inventer une coopération plus citoyenne, - ni d'Etat ni d'individus au hasard, qui ne soit pas une coopération

de cœur ni de raison, mais plutôt une coopération responsable, qui ne soit pas une coopération de masse avec énormément de moyens ou à toute petite échelle, sans aucun lendemain... Il faut donc une coopération qui soit efficace, responsable et citoyenne, mais je n'ai pas la solution.

Le message que je cherche à faire passer, c'est que vous avez besoin de monter d'un cran dans votre façon de faire de la coopération décentralisée –développer une stratégie, organiser l'ensemble..., et nous, nous avons besoin de descendre d'un cran. La coopération d'Etat, c'est fini.

Geoffroy Mauvais ■

Direction de la coopération technique du Ministère des Affaires Etrangères

Je travaille depuis 3 ans à la maison des Elus Locaux à Dakar (Sénégal) où il est chargé plus particulièrement de la mise en œuvre d'une composante du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local de la coopération française au Sénégal (Appui aux collectivités locales et à l'émergence de politiques de développement local) et du suivi des partenariats de coopération décentralisée entre collectivités locales françaises et sénégalaises

Ce positionnement permet d'apporter un regard transversal sur l'ensemble des actions des collectivités locales françaises dans un pays partenaire, de mettre en valeur la diversité des motivations des porteurs de projet, les principaux thèmes d'action, la valeur ajoutée et les limites de cette forme de coopération.

• *Données de cadrage*

Le Sénégal est un pays où la coopération décentralisée est particulièrement dynamique. Ce pays arrive en effet en troisième position après le Burkina-Faso et le Mali, en nombre de partenariats, et en première position en ce qui concerne le cofinancement public de l'Etat français.

On y dénombre environ 80 partenariats actifs (une douzaine au niveau régional, une quarantaine au niveau communal, une vingtaine au niveau communautaire, une dizaine au niveau villageois). On relève ces dernières années l'émergence progressive de l'intercommunalité française et la montée en puissance des régions. Les Régions les plus investies au Sénégal sont les Régions Nord-Pas-de-Calais, Ile de France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées.

Depuis 1990, ce sont plus de 300 projets qui ont été cofinancés par la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale du Ministère des Affaires Etrangères. Le cofinancement de l'Etat est aujourd'hui de l'ordre d'un million d'euros par an. Cela représente environ un quart du financement des projets mis en œuvre par les collectivités locales au Sénégal .

Cette dynamique est encouragée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Dakar qui, en accord avec le gouvernement du Sénégal, a décidé d'installer à la Maison des Elus Locaux un assistant technique spécifiquement chargé de l'accueil, du suivi, de l'accompagnement et du conseil pour les collectivités locales françaises déjà engagées ou souhaitant s'engager dans une action de solidarité internationale.

Les principales recommandations concernent la philosophie générale du partenariat (réciprocité, appropriation ...), le contenu des projets (valeur ajoutée, impact, pertinence...), la méthode de travail (opérateurs, suivi, évaluation...), le principe de financement, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, l'ar-

ticulation avec les politiques nationales du pays, l'articulation entre la coopération décentralisée et la coopération bi et multilatérale.

• *Grande diversité de motivations, de type d'intervention et de moyens mobilisés*

Les motivations des collectivités locales françaises engagées dans un partenariat de coopération décentralisée sont fort diverses : promotion des compétences économiques et des entreprises locales, présence de communautés originaires de pays tiers, action humanitaire, ouverture et prise de conscience du mouvement de globalisation et de la valeur ajoutée de l'intervention des collectivités locales (éducation au développement, à la citoyenneté et à la solidarité internationale), ...

Les moyens mobilisés sont aussi d'importance très inégale : les plus grandes collectivités, comme les régions ou les grandes communes, disposent d'un budget spécifique et de services spécialisés tandis que la plupart des collectivités ont recours au tissu associatif local. La diversité des acteurs engagés dans les actions de solidarité internationale constitue d'ailleurs une des richesses de la coopération décentralisée.

Les formes d'intervention et la philosophie du partenariat varient selon la diversité des motivations, des acteurs et des moyens mobilisés : action ponctuelle et sectorielle (appui spécifique à un groupe d'acteurs locaux, création d'un équipement public...), action plus globale d'appui au développement urbain ou au développement local (ensemble multi thématique d'actions complémentaires).

Rencontrer les différentes délégations des collectivités locales françaises qui viennent au Sénégal permet de se confronter à cette diversité de motivations et d'histoires. Le rôle de l'assistance technique à la Maison des Elus Locaux consiste notamment à apporter de l'appui, du conseil et de l'information aux porteurs de projets sur les spécificités du pays (cadres réglementaires, politiques gouvernementales, actions des différents partenaires du développement...). Le risque existe en effet que l'action de coopération décentralisée, malgré les bonnes intentions, ne soit pas en phase avec les besoins et les réalités locales, ne prenne pas suffisamment en compte la présence et l'action d'autres partenaires, reste trop unilatérale.

La relative maturité de la décentralisation dans un pays comme le Sénégal implique par ailleurs pour les collectivités françaises de bien cibler la nature de leurs interventions, de préserver la valeur ajoutée de la coopération entre collectivités locales, la spécificité de la relation entre territoires (acquisition de compétences, renforcement des capacités, exercice des compétences transférées, appui à la maîtrise d'ouvrage locale, échanges entre acteurs locaux...).

Rester à l'écoute de la diversité de l'action des collectivités locales, ses réussites et ses difficultés, permet en retour de nourrir et d'enrichir la perception et les stratégies de l'aide publique au développement de l'Etat.

• *Intérêt et limites de la coopération décentralisée*

La coopération décentralisée se présente comme une forme de coopération originale, dont les spécificités constituent des atouts pour un travail en profondeur, continu, complémentaire à la coopération bilatérale ou multilatérale. Son intérêt majeur réside dans la durée, la proximité et la singularité de chaque partenariat. C'est aussi une forme de coopération présentant un fort potentiel d'expérimentation et d'innovation.

On note toutefois que les volumes financiers restent peu importants au regard des enjeux du développement local. On relève aussi de fortes disparités dans les zones d'intervention privilégiées par la coopération décentralisée, un impact très inégal des projets, parfois des difficultés d'adaptation au contexte socio-culturel.

• *Place du développement local durable dans la coopération décentralisée*

Les thèmes de partenariat privilégiés par la coopération décentralisée au Sénégal sont l'éducation, la santé, la formation professionnelle, les échanges scolaires et culturels, mais l'action de coopération reste souvent ponctuelle et sectorielle.

Même si on repère différentes formes d'appui au développement local et à la planification décentralisée, on relève peu d'appui à l'élaboration d'Agenda 21 local, peu de projets d'appui à la gestion des ressources naturelles, peu de pédagogie du développement durable au Sud, peu d'éducation à la citoyenneté internationale au Nord.

Les principales actions présentant un impact environnemental sont en milieu urbain, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, en milieu rural, les aménagements hydro agricoles, la maîtrise et la gestion de l'eau, la lutte contre l'érosion ou les feux de brousse, ...

L'appui plus spécifique aux Parcs nationaux du Sénégal reste aussi très limité. Seul les Parcs nationaux du Djoudj et de la Langue de Barbarie (Région de St Louis) bénéficient d'un appui particulier de la Région Nord-Pas-de-Calais (gestion de zones humides, formation de guides spécialisés...).

• *Conclusion*

Le mode d'organisation intercommunale et la nature des missions des Parcs naturels régionaux français leur donnent de nombreux atouts et une légitimité pour s'engager à l'international ou accompagner des démarches de coopération décentralisée.

D'une part, l'organisation intercommunale des Parcs ouvre la possibilité à des petites collectivités locales et à l'ensemble des acteurs du monde rural de s'ouvrir à l'action et à la solidarité internationale.

D'autre part, l'expérience acquise en matière de développement local, d'aménagement du territoire, de gestion et de préservation des ressources naturelles et du patrimoine, de pédagogie du développement durable leur confère de véritables compétences à partager avec de nombreux territoires de pays émergents ou en voie de développement.

Alain Bergé ■

Conseiller en Développement Local à Dakar à la maison des élus locaux au Sénégal

J'interviens à différents niveaux dans le domaine de la coopération :

• Le premier, en tant qu'opérateur, notamment dans le domaine de l'application d'accords bilatéraux entre la Région et différents partenaires ou sur demande auprès des Départements.

• Le second en tant qu'opérateur en soi, en tant qu'établissement public, Agence pour l'Environnement, qui de sa propre initiative développe un certain nombre de partenariats avec les régions méditerranéennes.

• Le troisième niveau de participation est celui de l'animation, avec la DIREN, du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels de la Région PACA (composé de 25 organismes). Ce Réseau travaille depuis longtemps sur le thème de la

coopération décentralisée, au travers des membres qui le composent et de ses directeurs (cf. Référence au Cahier technique des Universités sur la Coopération Internationale qui ont abouti à la rédaction d'une charte).

Dans le cadre de la réflexion sur le thème d'une culture partagée, apparaissent deux éléments importants :

• La coopération internationale est une activité agréable, même si elle n'est pas toujours facile à mettre en place. Le volet coopération, le volet rencontre, le volet partenariat... ont un effet d'émulation intéressant.

• J'insiste, dans un second temps, sur la notion d'échange et de partenariat. La notion d'échange se décline elle-même en deux notions : échanges de techniques et échanges de valeurs. Nous partons souvent sur un domaine d'échanges de techniques, pour apporter une contribution au niveau de nos compétences, de nos savoir-faire... et nous débouchons, au-delà, sur un domaine d'échange de valeurs. Cela nous repositionne, dans nos interventions sur le partage d'un certain nombre de choses.

Quelques exemples permettront d'illustrer ces propos :

• L'ARPE a eu la chance de travailler dans la région de l'Oriental au Maroc, où nous avons été appelés par le Ministère des Affaires Etrangères pour un projet de création d'un Parc naturel régional sur un massif. Lorsque l'on se rend sur place, arrivent tout de suite des questions de culture, des questions de vie, des questions d'économie – y compris d'économie parallèle, des questions de montée de l'intégrisme.... Ce sont des choses qui doivent nous interpeller dans le cadre de la coopération, parce que, derrière une approche technique, on retrouve un certain partage de valeurs.

• Nous avons engagé, dans le cadre du Réseau des Espaces Naturels, une réflexion sur " Ethique et Environnement ", qui nous a amené à définir un certain nombre de principes et de mots qui nous paraissaient importants, notamment le mot PASSEUR. Le PASSEUR est celui qui transmet, qui fait que les choses passent d'un côté à l'autre, d'une génération à l'autre... Cette réflexion a été élargie, de notre sphère régionale à la sphère du Bassin Méditerranéen. Nous avons invité des partenaires méditerranéens, notamment M. Driss Fassi, notre partenaire principal sur le Maroc. La discussion nous a permis d'entendre que nos réflexions étaient, certes, intéressantes, mais que confrontées à des questions quotidiennes de gestion de l'eau, des questions de sécheresse, des questions vitales, elles pouvaient peut-être être abordées de façon différente. Cela nous a interpellé et conduit à nous rendre au Maroc pour aller voir et, surtout, pour continuer le partenariat. L'intérêt d'une approche de cette nature, est l'effet d'anticipation qu'il engendre, la possibilité qui nous est donnée de comprendre ce qui pourrait nous arriver un jour ou l'autre, et d'aller donc au-delà des simples réflexions d'ordre intellectuel.

Concernant la question d'éthique et de déontologie, la coopération internationale est le lieu et le moment où l'on se retrouve le plus en adéquation entre éthique et déontologie, entre le personnel et le structurel, entre le public et le privé. La coopération est le point de croisement entre toutes les valeurs et le lieu où l'on se transcende peut-être.

Eric Blot ■
Directeur de l'ARPE

• *Distinction entre coopération transnationale et coopération internationale*

On parle de coopération aussi bien sur l'espace alpin que sur le Sénégal. A ce titre, je dois faire une première distinction entre la

Une culture partagée ? coopération qui relève de l'intégration européenne – la coopération transnationale et la coopération internationale. Au sein des politiques mises en œuvre, le principal outil de la coopération en Europe, est l'Union européenne elle-même. Tout acte politique de l'Union, en terme d'harmonisation, de réglementation, de réflexion stratégique, est un acte de coopération. Tous les champs politiques traités par l'Union Européenne se déclinent sur le terrain par le biais de programmes de coopération décentralisée. En revanche, la coopération internationale relève plus d'une politique de développement. Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces types de coopération, nous sommes actuellement à une période charnière. 2004, l'année de l'élargissement, remet en cause des fonctionnements et va faire apparaître un ensemble de nouvelles définitions de politiques.

- *Les destinations*

Concernant les destinations, des hypothèses et des propositions commencent à se décider au niveau de la Commission Européenne sur trois grands axes :

1. La politique de cohésion avec l'ensemble des objectifs et des programmes d'initiatives communautaires, sachant qu'ils devront être refondus après 2006 dans un ensemble repensé. Des premières propositions commencent à poindre. Elles reposent sur une priorité accordée au programme Interreg, donc à cette notion de coopération trans-régionale.

2. La politique de voisinage est un axe qui se dessine très nettement et se présente comme un nouvel outil. Notamment avec la mise en œuvre, l'an prochain, de nouveaux programmes qui vont permettre des axes de coopération sur l'ensemble des nouvelles zones frontalières de l'Europe. Ces programmes de voisinage viendront abonder les programmes régionaux existants et se reposer sur le programme Interreg. L'ensemble sera coordonné de façon plus insistante à travers ces outils.

3. Les partenariats euroméditerranéens sont souvent privilégiés, comme l'ont montré les exemples précédents. Pour illustration, une conférence ministérielle des Affaires Etrangères vient de se tenir à Naples et a pris la décision de créer une Fondation Euroméditerranéenne des Cultures et des Civilisations. Ce nouvel outil viendra probablement en tête de réseau de partenariats déjà existants, avec la volonté de s'ouvrir à d'autres partenariats et de développer cet axe d'échanges humains et culturels. Ce sera certainement un instrument de coordination de ce nouveau programme de voisinage à destination de la Méditerranée.

Ces trois grands thèmes font l'objet de réflexions aujourd'hui et redéfinissent les destinations et les orientations des outils de coopération de l'Union Européenne.

Benoît Sapin ■

Représentant la Commission Européenne à Marseille

DEBATS AVEC LA SALLE

L'acte de l'international est un acte de dépassement, qu'il s'agisse d'aller au-delà de soi à l'intérieur ou qu'il s'agisse d'aller au-delà de soi à l'extérieur dans les distances vers l'autre et des continents étrangers. Il y a des mots révélateurs. Est-ce que lorsque l'on parle d'économique ce n'est pas un énorme prétexte pour parler d'humain ?

Il est très important au moment où les collectivités et les Parcs s'engagent, de réfléchir sur cette question. Car s'engager comporte également des risques et des dangers. Si on sait pourquoi on fait les choses, on a plus de chances d'éviter les erreurs.

Mais passons la parole à la salle.

A/De la question du régime politique du pays destinataire et des droits de l'homme.

- *Faut-il aller partout ?*

Par rapport aux destinations, je me demande si on doit aller partout, quelque soit les régimes ou les politiques des pays. Nous avons par exemple une coopération qui nous a été proposée avec la Colombie. Au-delà de l'intérêt du travail sur le terrain (mise en place d'un Parc naturel régional), est-ce qu'un Parc naturel régional français peut aller en Colombie ? Est-ce qu'on peut collaborer avec le régime politique de la Colombie ? La question se pose de même avec le Laos. Est-ce que l'on doit aller partout ? C'est plus facile pour nous de lancer des coopérations avec les pays de l'Union Européenne. C'est plus délicat ailleurs.

Eric Cournut ■

- *Du courage de s'investir*

Le choix de la destination a toujours été une problématique, que l'on soit l'Etat ou une collectivité territoriale. Le premier parce qu'il se fixe des zones prioritaires d'intervention par rapport à sa politique étrangère, la seconde, parce qu'elle a la crainte de voir remettre en question, par opposition intérieure, l'exotisme d'une destination. Il y a deux réflexions à mener :

1. Par rapport à la nature politique des pays, il ne faut pas avoir d'état d'âme. Tout en prenant en compte les risques, il ne faut pas rater l'occasion d'aller exporter certaines valeurs dans des

pays qui en sont complètement dépourvus. Ce serait faillir à notre rôle de missionnaire. Certaines agglomérations françaises voulaient, par exemple, investir à Haïti. A cause du régime, certaines missions montées ont du être stoppées.

2. Mais, là-bas, comme ailleurs – notamment dans les Balkans – il faut avoir le courage de s'investir. Sans quoi, on ne changera jamais le monde. En revanche, les collectivités, les communes ou les Parcs, doivent pouvoir choisir de ne pas se rendre sur place, non sur des critères institutionnels, mais sur des critères de faisabilité et sur les possibilités d'avancer.

Jean-Marie Martinez ■

- *Ne pas nier les situations, mais en parler : exemple du Vietnam.* La Région Nord-Pas de Calais a une coopération avec le centre - Vietnam, qui a un régime communiste autoritaire. Et il y a une vraie chape de plomb sur le pays. Nous sommes souvent interpellés au sein de l'institution régionale par l'opposition qui nous dit " pourquoi allons-nous dans un pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés ? ". Il est vrai que lorsque l'on parle d'éthique, la question des droits de l'homme est une véritable question. La Région Nord-Pas de Calais a fait le choix d'aller au Vietnam pour différentes raisons, notamment, après la visite de Mitterrand en 1992, il y a eu une forme d'ouverture et des nouvelles possibilités. D'autre part, nous avons été colonisateurs de ce pays pendant un bon moment. La guerre du Vietnam a également beaucoup interpellé notre génération. En décidant de faire de la coopération là-bas, nous avons le sentiment de pouvoir "

réparer " ce qui s'était passé. Ce que nous faisons – sur les conseils d'Amnesty International, c'est de faire en sorte que les partenaires avec lesquels nous travaillons sachent que la question des droits de l'homme nous préoccupe. A chaque fois que nous avons des échanges, nous ne manquons pas de demander des nouvelles de dissidents, des religieux emprisonnés etc... Il ne faut pas nier les situations, mais en parler. Si nous n'allions que dans les pays où tout va bien, où les droits de l'homme sont respectés, finalement, nous n'irions nulle part.

Ginette Verbrughe ■

• *Du bien-fondé de la prudence et de la réflexion*

Beaucoup de pays ne partagent pas les valeurs que la France essaye de défendre.

Se poser la question des droits de l'homme en conscience, c'est déjà donner une partie de réponse. Si on a un doute sur un acte de coopération (sur lequel nous engageons notre crédibilité, du temps, des crédits et des ressources...), il faut poursuivre la réflexion et lui donner des réponses. Peut-être, la réponse est qu'il y a d'autres destinations plus fertiles, des terrains plus murs, pour les collectivités que nous sommes et qui ont des moyens limités. Il faut revenir au principe que nous ne sommes que des grenouilles, et qu'en tant que grenouilles, il vaut mieux être prudents.

La prudence peut se décliner en terme de partenariat ; on est plus sûr à plusieurs. En cas de doute, on peut se retourner vers ses pairs – l'Etat par exemple, avec ses ambassades. Ensuite, on peut chercher à voir si parmi les valeurs que nous avons, certaines sont partagées par le pays. S'il n'y en a pas, ce n'est pas la peine d'y aller. Nous avons tous affirmé que nous envisagions la coopération en terme d'échange. Si nous n'avons rien à échanger, il est nécessaire de se poser vraiment la question.

Jean-Yves Astruc ■

• *Savoir distinguer l'Etat de ses habitants*

Il y a d'une part, le régime politique, et d'autre part, les habitants. Ce sont deux choses différentes. M. Geoffroy nous a fait remarquer que le Burkina Faso détenait le records africain en matière d'ONG et d'actions de coopération. Cela peut donner l'impression, pour ceux qui connaissent ce pays, que cela laisse les mains libres au chef d'Etat et à ses acolytes pour semer la pagaille en Afrique de l'Ouest, recevoir des avions libyens la nuit et s'occuper des diamants du Sierra Leone et du Liberia et investir en Côte d'Ivoire... au lieu de faire le travail nécessaire chez lui. Il faut savoir se poser ce genre de question au sein des institutions et avec ses partenaires sur place.

Gérard Dubois ■

• *Les positions tranchées n'existent pas. Exemple de Cuba*

Les réponses aux questions éthiques sont variées. Tout dépend de ce que l'on veut faire de la coopération décentralisée. La coopération, c'est souvent une question de relationnel entre deux personnes, deux pays... Il n'est pas question de ne pas aller quelque part parce que la politique française dit qu'il ne faut pas y aller. Ce serait réduire à néant la coopération décentralisée. Il faut monter d'un cran et suivre la stratégie – si stratégie il y a-

mise en place par les Parcs ou la Fédération sur le choix des destinations. Cela sera d'avantage inscrit dans une continuité. De l'autre côté, l'Etat n'a pas de règles simples. Savoir s'il faut mélanger les gouvernements et les peuples est une question que l'Etat se pose tous les jours. Nous avons par exemple une coopération à Cuba. La position de Cuba est de ne plus faire de coopération bilatérale –notamment avec la France. Du coup, il n'y a plus de coopération bilatérale. Mais la France a, malgré cela, décidé de continuer la coopération, mais sur des modes différents, ce qui rend les choses plus difficiles. Cela devient de la coopération malgré eux. Ainsi, même au niveau le plus haut, il n'y a pas de position tranchée. On dit officiellement que l'on ne fait pas, mais on trouve des moyens détournés pour le faire, car, même au niveau des Ministères, on se sent concernés par les problèmes des populations.

Geoffroy Mauvais ■

• *Quelles sont les limites de l'engagement ?*

La question est " peut-on " ou " doit-on " faire de la coopération ? Avec le " doit-on ", on risque de se fermer beaucoup de possibilités. Pour le cas de la Casamance au Sénégal par exemple, qui connaît une guerre larvée depuis un certain nombre d'années, lorsque l'on va sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères, la destination est très fortement déconseillée. Pourtant, des collectivités locales françaises sont là-bas depuis longtemps et ne veulent pas abandonner le terrain sous prétexte d'insécurité sporadique.

Se pose alors la question de savoir dans quelles limites on peut continuer un engagement de partenariat auquel on croit.

Alain Bergé ■

• *Affronter le danger pour ouvrir le débat.*

Concernant les dangers d'aller coopérer sur un territoire hasardeux, j'étendrais la question à " faut-il aller parler de protection de la nature avec les chasseurs ? ". Certains répondront que ce n'est même pas la peine d'y aller, car, sur certains terrains le dialogue n'est même pas envisageable. Cependant, parmi les gens qui chassent, il y en a qui défendent l'environnement. Si nous n'allons pas apporter un soutien à une certaine vision d'une activité humaine, nous passons peut-être à côté de notre devoir. C'est la même chose, concernant un pays. S'il n'y a aucun partenaire avec qui discuter, je n'y vais pas. Mais si parmi 100, il y en a 1 qui est capable de défendre notre position, et que je n'y vais pas, j'ai le sentiment de ne pas avoir soutenu cette personne. J'ai le sentiment de ne pas avoir fait mon devoir d'apporter un concours. En même temps, certains vont dire que cette action légitimera les 99 autres personnes et que nous nous rendons complices de leurs actions. Je ne pense pas que cela soit le cas. A titre d'exemple, avant la chute du mur de Berlin, il y avait un certain nombre de gens en Russie qui souhaitaient s'exprimer et qui ont été entendus par Médecins du Monde et des gens de l'Environnement. En allant dans ces situations, nous permettons à la parole de s'exprimer. Dans ces pays, quand la parole s'exprime, elle a cent fois plus de valeur que chez nous. Cela permet effectivement, dans des territoires " difficiles " d'ouvrir le débat.

JYA ■

B/De la question de notre responsabilité globale envers la planète

- Des critères de choix de destinations à trouver dans une problématique commune

Les débats sont passionnants et je suis d'autant plus intéressé par la question des destinations que j'en fait partie. Un des critères possibles de choix de destination viendrait de la nature même de la coopération qui nous lie et en particulier de deux thèmes fondamentaux : la lutte contre la sécheresse et la lutte contre la désertification. La lutte contre la désertification est complètement étrangère aux préoccupations de l'Europe " tempérée ". La lutte contre la sécheresse commence à interpeller les partenaires de l'autre côté de la Méditerranée. Il y a trois semaines se tenait en Suisse un vaste colloque sur les changements globaux. Nos problèmes spécifiques sont en fait la manifestation d'un problème beaucoup plus global – le changement de climat. Cela intervient au même titre que la dégradation des glaciers dans les Alpes suisses, en Norvège... Le pendant de l'autre côté, c'est l'avancée du désert... C'est dans cette thématique globale que l'on peut véritablement trouver un critère de choix, qui est un critère stratégique. On va dans ces pays, parce qu'il y a un problème qui nous interpelle. Il y a un intérêt partagé fondamental. Dans ce problème global, il y a des endroits clés, où on peut véritablement agir. Les lésions profondes sont individualisées et appartiennent à des pays en propre, alors que la problématique, la prophylaxie est globale.

Dans ce cas, il n'y a plus de pays de destination. Il n'y a plus que de partenaires qui luttent pour résoudre des problèmes stratégiques. Dans ce cas, on se fait autant de bien, que l'on fait du bien à l'autre. Cette notion de culture partagée n'est plus individualisée. Il ne s'agit plus de telle ou telle culture spécifique, mais d'une culture globale.

De plus, il est certain, que les gens qui ont eu à traiter les problèmes de désertification depuis des millénaires ont un savoir-faire hors pair. Le Maroc est un lieu privilégié d'observation. Si on continue, en Europe méditerranéenne à tergiverser sur les raisons des changements globaux, chez nous, on ne le fait plus. Le changement est là. Nous avons des problèmes énormes. Et ce sont de pauvres gens qui en subissent les conséquences. Alors que le problème est global, les lésions ne touchent que les régions qui se trouvent sur les marges de la vie. La partie centrale peut être responsable, mais elle est éloignée de la scène des opérations.

L'Europe apporte sa technologie, sa puissance, ses valeurs, sa façon de prendre le savoir-faire local et d'en faire une science, de lui donner une légitimité... Mais le savoir-faire local est encore une autre culture partagée. Les choses deviennent alors plus enthousiasmantes, car plus personne ne parlera de missions etc...

Adopter ce type d'approche permettra d'en trouver d'autres et trouver de véritables canevas qui ne portent pas de jugements de valeur sur les autres civilisations. C'est seulement quand on est sur place, que l'on commence à prendre, à comprendre et à partager, ce qui est mieux que de partir avec des " a priori ". C'est fondamental, c'est bon pour la méthodologie, et c'est bon pour la résolution des problèmes.

Driss Fassi ■

- Réfléchir sur les fondements de notre société.

Nous sommes tous responsables de cette planète et des drames qu'elle rencontre, comme un individu qui serait malade. Etant amené à soigner le malade, on va partager des méthodes. Par ailleurs, les problèmes de vie ne sont-ils pas des valeurs ? Il est effectivement important de ne pas juger, de trouver un point commun qui nous relie, plutôt que des différences qui nous séparent. Pourtant, notre logique révolutionnaire française est inscrite dans nos gènes. Nous sommes fortement perturbés, lorsque nous faisons un acte d'engagement, de nous retrouver confronter à des pays et des cultures qui ne partagent pas les fondements de notre société.

Si nous nous interrogeons sur nos fondamentaux, c'est parce que nous devons le faire en tant que collectivité locale. Il est important, dans l'acte de coopération, de ne pas partir n'importe comment et de réfléchir avant d'y aller.

JYA ■

J'entendais par "culture partagée", non pas " culture française ", mais " culture Parc ", c'est à dire le sens de l'environnement, le respect des ressources naturelles..., des thématiques communes à tout le monde. Nous sommes tous partenaires de cela. Nous avons en France une civilisation et des valeurs très particulières que ne partagent pas forcément d'autres pays. Je croyais que l'ouverture des Parcs à l'international portait sur la dimension respect de la nature, et non pas sur la culture française. Quand on se trouve en Asie, par exemple, la notion du temps, le sens de la personne sont différents. Mais, si dans ces pays, les gens s'éveillent au respect de la nature, à ce développement durable, alors nous sommes partenaires. Il faut savoir mettre en sourdine notre culture française (religion, histoire, littérature, alliances...) pour aller vers une nouvelle culture mondiale, de solidarité planétaire et de respect de la nature.

Antoine Guillaumet ■

C/De la question des compétences, des désirs et des devoirs

- La coopération décentralisée n'est pas un acte indépendant de l'Etat.

J'adhérerais à ce que vous dites, si nous n'étions qu'entre Parcs. Ces rencontres associent aussi les collectivités et l'Etat. La coopération décentralisée n'est pas un acte indépendant de l'Etat.

Les textes de loi précisent que les actions ne se font que sur les compétences strictes des collectivités qui s'y engagent. En aucun cas, une collectivité territoriale n'a le droit de faire de la coopération décentralisée sur des compétences qu'elle n'a pas. Il est aussi précisé dans ces textes qu'une des préoccupations fondamentales de la collectivité territoriale, lorsqu'elle part, c'est de voir si elle est en adéquation avec la stratégie du pays auquel

elle appartient, et qu'elle s'assure que la collectivité territoriale avec laquelle elle va travailler a une légitimité pour travailler avec nous dans son Etat. L'esprit de ces rencontres est celui d'une culture partagée entre les Parcs, entre les Parcs et leurs collectivités territoriales, entre les Parcs et l'Etat...

JYA ■

- Elargir le champ de compétences

La question des compétences est source de conflit avec l'Etat, car la Région a comme compétence obligatoire les lycées (la formation initiale), le TER (transport collectif) et la formation professionnelle. Elle n'a pas d'autres compétences obligatoires.

Lorsque la Région fait de la culture, de l'international, de la santé ou de l'éducation, elle le fait de manière volontaire. Il s'agit donc de politiques d'initiatives régionales qui, d'une année sur l'autre, peuvent être modifiées. Si nous suivons à la lettre les compétences qui nous reviennent, on ne ferait que du transport, des lycées et de la formation. Ces textes sont en train d'évoluer au Ministère, parce que les collectivités estiment qu'elles sont sur un champ trop restreint.

Lorsque l'on dit que l'on est en adéquation avec la politique de l'Etat, on l'est sur le territoire sur lequel on intervient. Lorsque l'Etat français autorise Total à aller en Birmanie détruire l'environnement, exproprier les gens..., je ne suis pas en adéquation avec la politique française. Nous sommes face à des choix d'intervention faits par l'Etat sur des territoires au nom de l'économie et qui n'ont rien à voir avec les valeurs que nous défendons.

GV ■

• *De la nécessité de faire des concessions*

Le monde est global. Penser que l'on ne peut parler que d'environnement est une erreur. Tout est imbriqué. Notre apport ne peut pas être que technique, d'autant que dans bien des domaines nous ne sommes pas les meilleurs.

Pour prendre un exemple, dans le projet du Kamtchatka, nous nous sommes retrouvés avec toute la " nomenclatura " soviétique. Notre première réaction a été de se dire qu'il était scandaleux de travailler avec eux. Cependant, pour éviter le chaos dans cette région, nous avons fait le choix de participer au projet.

GD ■

• *De l'importance d'une cohésion*

Il y a une vraie frustration pour les Régions de ne pas toujours pouvoir faire ce qui leur tient à cœur. Mais, dans cette compétition internationale, que représentent les Régions françaises ou la France ? Dans ce grand concert, comment cela se passerait-il si chacun avait des avis et des regards différents sur le terrain de l'international ? S'il y a un endroit de cohérence et de prudence c'est l'international. Les textes sont là pour ça. Seulement, il faut monter d'un cran en conscience et en action, mais aussi faire évoluer les textes.

JYA ■

• *Cultiver les points forts des Parcs.*

Selon moi, les Parcs naturels régionaux sont avant tout des outils d'aménagement du territoire. Ce dont je n'ai pas beaucoup entendu parler jusqu'ici. Je crois, qu'à ce titre, la France dispo-

se d'un outil réellement original. Je n'ai pas non plus entendu parler de tourisme, notamment en matière de culture partagée. Il y a des formes de tourisme qui vont à la rencontre de l'autre... Les Parcs naturels régionaux ont une culture dans ce domaine qui peut être échangée. La destination est une donnée importante, mais le contenu de l'échange également.

Francis Hamp ■

• *Les Parcs, comme espace de contrat social*

Aujourd'hui les Parcs ne revendiquent pas d'avoir une compétence en matière d'aménagement du territoire, mais d'être un lieu où un contrat social particulier se noue. Le Parc est un espace d'Agenda 21 local et possède une forte expérience en matière de démocratie participative. Les Parcs revendiquent plus cette expérimentation d'une forme originale de contrat social, qu'une spécialisation en tourisme ou en environnement.

Cette réflexion sur le contrat social annonce la troisième partie de notre débat concernant les thèmes de coopération. Nous ne vendons pas uniquement de l'environnement, nous vendons un contrat social exceptionnel, construit à la française, revendiquant des valeurs de démocratie, de liberté, de citoyenneté, de fraternité, d'acceptation de la différence ... Nous avons, par ailleurs, le droit d'apporter notre contribution sur le domaine du tourisme, de l'éducation, de l'aménagement du territoire.... Mais, il faut savoir qu'à chaque fois, il y a des gens qui sont meilleurs que nous.

JYA ■

• *Le désir et ses limites.*

Nous avons tous des désirs d'échange, mais l'important est de savoir comment les articuler dans une stratégie. Deux choses paraissent fondamentales dans le désir de coopération : le désir de découverte et le désir d'échange. Dans l'articulation avec le " Comment ", il semble important de savoir comment le désir de coopération se confronte avec ses limites. Je vois deux limites : des limites individuelles et des limites de légitimité. On peut avoir des limites propres à son savoir-faire, à son institution et à la légitimité des deux. L'international est peut-être l'occasion de dépasser ses limites par rapport à un bon partenariat à mettre en œuvre.

Dans cette stratégie, les Parcs doivent bien analyser le risque de leur propre légitimité, de leur spécialisation technique et de leur savoir-faire sur la pratique de coopération et savoir déduire des partenariats qui collent sur chaque projet.

Cela permet de renégocier le côté contrat global de la charte, mais aussi de " manager " des partenariats avec des gens différents.

Jean-Marc Natali ■

D/Conclusion

Je voudrais souligner, au-delà du niveau national, l'importance des cadres du partenariat européen. Ces cadres sont des axes de travail qui peuvent servir de base à des déclinaisons aussi bien sur des thématiques que sur des régions. Considérant que l'Europe, en terme de destination va partout, avec des objectifs différents, elle intègre un ensemble de contraintes pour ses partenariats. Ces partenariats sont souvent un moyen de pression pour faire évoluer des Etats dans le sens d'une culture que nous

voudrions partager en matière de droits de l'homme, de démocratie et de respect de la nature.

BS ■

Ce débat m'amène à poser la question de la stratégie et des objectifs et du " qui fait quoi ? ". Derrière les termes de coopération –décentralisée ou internationale, il reste beaucoup de choses à caler. Il est dangereux de vouloir faire tout sans définir des

Une culture partagée ? rôles, des niveaux de compétence, des thèmes... Le travail qui est engagé à travers la Fédération est une contribution importante à la mise en œuvre d'une politique internationale globale, dans lequel chacun trouve sa place – notamment les Parcs naturels régionaux.

EB ■

Le groupement permet à de petites collectivités locales, qui ne pourraient pas le faire autrement, de s'engager sur l'international. Cela ouvre la porte à tous les acteurs locaux du territoire Parc sur le monde. Derrière l'expérience acquise dans les Parcs en matière de préservation de la nature, du patrimoine, d'aménagement du territoire, du développement économique raisonné et raisonnable, il y a aussi l'enjeu de la pédagogie du développement durable. Il y a des terrains qui font la légitimité pour les Parcs à aller de l'avant dans ces domaines là.

AB ■

Il s'agit de savoir comment structurer tout cela et comment les uns vont travailler avec les autres. Comment faire pour transformer toutes ces bonnes intentions ? Bien sûr, il y a des politiques menées par l'Etat à l'étranger qui portent à la critique (cf. Total en Birmanie), mais, quand il s'agit de la Politique Agricole Commune en France – appelée " Perverse Incentive " dans les débats internationaux - on imagine mal des élus dire aux électeurs agricoles que la PAC n'est pas une bonne chose pour le développement de certains pays.

GM ■

L'essentiel, c'est le fond, c'est le pourquoi, c'est le projet qui est derrière la coopération. Pour que ce projet soit viable, il doit d'abord répondre à une de nos attentes. On a beaucoup plus de chance d'avoir un échange dans ce cas là.

MS ■

ÿ Conclusion de Jean-Louis Thomas

Nous assistons à un tournant, celui de la prise en compte de la coopération comme une véritable activité et non plus comme une activité annexe. Il y a un gros travail de capitalisation des expériences à faire par la Fédération pour devenir une vraie plate-forme d'échange. On est toujours meilleur à quarante que tout seul.

Les Parcs qui s'engagent dans la coopération doivent le faire dans un souci de cohérence, par rapport à ce qu'ils sont, à ce qu'ils font, à ce qui se fait là-bas, à ce que font leurs partenaires. Il faut s'engager en assumant pleinement cet engagement, y compris en le justifiant auprès de ceux qui pourraient le décrier, et en n'oubliant pas que c'est du temps investi. On assume d'autant mieux tout cela que le projet est conçu et partagé très en amont, et si on n'y va pas tout seul.

JLT ■

Trois mots : cœur, tripes, raison.

Un dicton : " l'enfer est pavé de bonnes intentions " .

GD ■

La question des destinations semble finalement secondaire.

UNE MISE EN OEUVRE PARTAGÉE

Je vais vous parler d'un renard. C'est un renard qui parle à un petit Prince et qui essaye de lui expliquer ce que veut dire " apprivoiser ". Il lui explique qu'apprivoiser, c'est créer des liens. Créer des liens, c'est également être responsable. La responsabilité est un des mots que je retiens de la première table ronde. C'est la responsabilité dans cet engagement et dans les liens que l'on crée. Ce que nous allons voir, c'est comment nous mettons cette responsabilité en œuvre. Il y a une exigence qui se dessine derrière cette responsabilité. Comment devient-on plus efficace ? Comment travaille-t-on dans le cadre du contrat ? Quel contenu donne-t-on au contrat ? Qui fait quoi ? Qui finance quoi ? Cette exigence dans l'efficacité s'exprime aussi dans les compétences et sur l'évaluation que l'on doit intégrer dès la construction du projet.

Nous avons 190 000 élèves répartis dans plus de 800 établissements (De la 4ème à bac +8). Ce qui souligne l'importance des lycées agricoles par rapport à la stratégie de coopération des Parcs naturels régionaux.

Deux points importants ont été évoqués :

- le fait que la coopération décentralisée était une participation collective, un décloisonnement nécessaire. Qu'il fallait impliquer dans ses projets à l'international les citoyens –électeurs. La coopération internationale trouve sa légitimité par rapport aux citoyens électeurs, acteurs du territoire.

- la pérennité de la coopération décentralisée. Les nouvelles formes de coopération des Parcs vont amener de nouvelles formes de travail

- notamment dans la relation au temps. Pour qu'une coopération soit efficace, il faut qu'elle ait une longue durée et ne soit pas tributaire des changements d'élus. D'où la nécessité de faire de la coopération avec des relais – en particulier avec les Parcs naturels régionaux ou les centres d'enseignement agricole afin d'assurer l'implication des acteurs de terrain et la pérennité des projets.

Michel Charlot ■

Ministère de l'Agriculture. Internationalisation des Lycées agricoles

Les partenariats, pour cette première expérience de coopération décentralisée, s'effectuent dans le cadre d'une coopération entre deux Régions, la Région Aquitaine et la Région de Souss Massa Draâ au sud du Maroc. L'objectif global de base, très louable, consiste en la mise en place d'un programme régional de tourisme durable et de développement rural et local. Sur cette base, la Région a cherché des partenaires – des mandataires, avec lesquels elle a élaboré six projets. L'un d'eux concerne le Parc naturel régional de Landes Gascogne et s'intitule: "Structuration d'une filière d'écotourisme dans le Parc National de Souss

Massa". Ensuite, nous nous sommes demandés comment intervenir. Nous avons mis en place, entre la Région et le Parc naturel régional de Landes Gascogne, un contrat qui fixe les éléments d'intervention de notre action. Ce contrat comporte:

- l'objectif de notre action,
- les recherches de financements,
- les moyens d'évaluation,
- ouverture dans le temps sur la possibilité d'un cadre nouveau de relations directes entre le Parc national de Souss Massa et le Parc naturel régional de Landes Gascogne.

Ce contrat a été élaboré volontairement et validé par le Conseil Régional et le Conseil Syndical du Parc. L'idée était d'essayer de faire partager cette première expérience aux élus. Cela n'a pas marché et nous ne sommes pas allés aussi loin que nous le souhaitions.

Dans l'élaboration des plans de financements élaborés dans le contrat, il y avait une participation forte du Conseil Régional de Souss Massa Draâ (48% de l'objectif fixé). Dans ce contrat, sont aussi clairement indiqués les moyens fournis par le Parc et le Conseil Régional de Souss Massa Draâ. Ce contrat, en fixant un cadre, fixe les diverses interventions qui vont avoir lieu.

L'évaluation, elle, est menée par le Conseil Régional, qui regroupe 6 opérateurs. Mais nous souhaitons faire une évaluation en interne pour donner plus de pérennité et pour tirer nos propres enseignements. La difficulté, c'est le partage au niveau des élus et au niveau des équipes du parc.

Jean-Louis Moura ■

Directeur du Parc naturel régional de Landes Gascogne

Les moyens financiers qui peuvent être mobilisés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères sont accessibles à tous (ce ne sont pas les mêmes que les crédits de coopération décentralisée).

Il y a deux outils majeurs :

- Le Fond de Solidarité Prioritaire, géré par le Ministère des Affaires Etrangères, a pour vocation à être dépensé sur une la Zone de Solidarité Prioritaire couvrant 54 pays (Afrique, Caraïbe, Laos, Vietnam Cambodge...)

- Le Fond Français pour l'Environnement Mondial, géré par l'Agence Française de Développement, épaula des projets dans le domaine de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales... est accessible à tout porteur de projets, y compris les collectivités.

Geoffroy Mauvais ■
Ministère des Affaires Étrangères

• *Nécessité d'une approche globale et multisectorielle*

Les domaines de compétence en matière de coopération décentralisée définies par les textes de loi, sont assez larges et permettent à une Région d'intervenir sur des domaines très importants. Pour preuve, l'action de coopération décentralisée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, touche des domaines aussi variés que le développement économique, la formation, l'éducation, l'environnement, la culture, l'aménagement du territoire... Lorsque la coopération se fait de territoire à territoire, l'approche globale et multisectorielle est indispensable. Nous accompagnons par exemple le territoire du Sud Liban, dans sa démarche d'aménagement du territoire couvrant à la fois la protection des forêts, la formation des élus et des cadres territoriaux, l'agriculture, le développement du tourisme... Le domaine de compétence est très large et les actions sont forcément complémentaires quand il y a une action de territoire à territoire.

• *Importance de l'adaptation à la culture de l'autre*

Concernant la question éthique, lorsque l'on coopère à l'international, il est important d'avoir une approche éthique, mais il est aussi important de comprendre la culture de l'autre et de ne pas trop exporter notre mode de pensée français, notre exception culturelle française ou européenne. Lorsque l'on est dans un pays comme la Chine, par exemple, on aurait tort de ne pas y aller avec un esprit assez adaptatif. Cela se traduit souvent par la langue que l'on parle. Se sont souvent les autres qui s'adaptent à nous et font l'effort de parler le français. Nos délégations françaises ne parlent généralement pas de langues étrangères. Il faut pouvoir s'adapter aux terrains et aux cultures avec lesquels on travaille.

• *Importance de la professionnalisation*

Il faut, en plus de la passion évoquée plusieurs fois, travailler avec professionnalisme. La caractéristique de l'évolution de la coopération décentralisée, c'est le développement du professionnalisme. On dit encore souvent, que les délégations d'élus vont à l'étranger pour faire du tourisme, que l'international, c'est la poupée du Président... Tout cela change considérablement. Pour preuve, les discours des Ministres des Affaires Etrangères au moment des départs des ambassadeurs qui soulignent l'importance de la coopération décentralisée et celle de la nécessaire collaboration de l'Etat et des collectivités, en particulier à cause de la professionnalisation accrue de ces dernières. Il y a eu un travail très important du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), de l'ancienne direction Europe Internationale qui n'existe plus, mais dont un des chantiers était le métier de la coopération décentralisée, destinée à la formation des élus, des cadres, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs de la coopération, notamment la société civile dans chacune des Régions et au niveau national.

Cette professionnalisation est déterminante pour des questions de crédibilité, de pragmatisme, de durée et de pérennité, au-delà

des changements politiques, dans une ligne stratégique déterminée. C'est aussi un facteur d'efficacité en interne et en externe. Cela doit conduire à un mode de fonctionnement de la coopération et à des règles dans le domaine financier qui reposent sur le partenariat et sur la contractualisation. Quatre points pour souligner ce propos :

1. L'importance de la perception du rôle des collectivités locales par la société civile (associations, établissements, autres collectivités...) : souvent on ne vient voir les collectivités locales que pour leur demander des subventions, alors que la notion de contrat d'objectif est très importante. La société civile doit comprendre qu'une collectivité locale a sa propre stratégie de coopération décentralisée. Il faut arriver à un terrain d'entente entre les porteurs de projets qui viennent demander des subventions et la Région.

2. En terme d'organisation, il est important d'avoir de la professionnalisation et des créations de Directions Internationales au sein des collectivités territoriales. Cette fonction internationale doit devenir transversale au sein de cette collectivité et l'ensemble des secteurs d'une institution doivent voir l'international comme une des clés de leur intervention. Cela ne doit pas rester marginal.

3. En terme d'ouverture de partenariat, il est important de développer des partenariats avec la société civile régionale (au sens européen du terme, la coopération est celle menée par la société civile). Il existe, au-delà même du cadre des contrats de plan Etat/Région, des moyens financiers larges. Il est important d'avoir des partenariats avec l'Union Européenne et avec des partenaires étrangers. Pour un bon partenariat avec une collectivité territoriale, nous souhaitons qu'il y ait un cofinancement de la part de ce partenaire.

4. Des contrats d'objectif sont indispensables sur des zones géographiques données. La Région PACA, dans le cadre des subventions qu'elle donne, mène une démarche stratégique vis-à-vis de tous les porteurs de projets et tous les acteurs de la coopération décentralisée et définit des contrats d'objectif précis.

Thierry Delcroix ■
Directeur adjoint des Affaires Européennes et Internationales du Conseil Régional Paca,
responsable de la coopération internationale

Voici quelques règles de bons sens pour la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale :

• *Ouverture de la structure à l'international* : Même si cela paraît évident, c'est la première chose à faire, mais il y a trois déclinaisons de cette affirmation, qui sont : une volonté politique forte, une stratégie définie et des cerveaux réceptifs et une structure préparée à l'International.

• *Saisir les opportunités* : Une fois que l'on est prêt à aller à l'International, il faut saisir les opportunités qui se présentent, qu'elles soient internes, externes ou de Réseau. Ce sont des antennes qui s'agitent et qui permettent de s'inscrire dans le cadre défini de la stratégie. La stratégie de l'action doit être clairement définie par la structure. Je pense aux aires d'interventions, aux compétences mobilisables au sein de la structure, les objectifs que l'on se donne, les budgets affectés, la nature des partenaires.... Cela permet d'inscrire l'action dans la durée et d'éviter les coûts financiers.

• *Baser l'action sur un partenariat externe et interne* : Un projet ne peut être porté par une seule personne. Il doit forcément être porté par un ensemble de gens impliqués personnellement dans le projet. Le partenariat interne, c'est la mise en place d'une organisation interne (chef de projet, groupe de travail, " un pilote dans l'avion "). Il est aussi important de comprendre que le projet de coopération n'est pas l'apanage du chef seul, mais que c'est le projet collectif d'une structure dans lequel tout le monde

est impliqué, y compris dans les déplacements et la mise en œuvre des conséquences du projet. Dans le cadre du partenariat externe, la structure qui " décroche " l'opportunité peut rarement répondre seule à la demande. Une logique de réseau ou de tête de réseau se met en place pour répondre le mieux possible.

- *Formaliser les accords par écrit* : C'est parfois difficile, car la coopération commence souvent par l'oral. Cela prend du temps, des déplacements, des courriers etc...., et il se passe beaucoup de temps avant que l'on arrive à formaliser les choses par écrit et obtenir des accords clairs. Ces accords sont la garantie d'une bonne compréhension de ce que l'on souhaite faire, ainsi qu'une référence aux engagements à respecter.
- *Faire ce que l'on dit* : Les choses sont souvent compliquées et il suffit de peu pour perdre la crédibilité. Laisser les choses traîner, ne pas alimenter le partenariat, ne pas faire ce que l'on dit... est dangereux. Cela nécessite une permanence d'investissement qu'il n'est pas facile de garantir.
- *Communication et valorisation sur ces opérations de coopération décentralisée*, à la fois en interne et en externe. Il faut faire savoir, informer régulièrement les gens de l'évolution du projet car la crédibilité de l'action est en cause.

Eric Blot ■
Directeur de l'ARPE

Nous agissons aujourd'hui à l'international dans le cadre de la coopération décentralisée. Nous sommes mobilisés au moins sur deux pays : Madagascar et le Sénégal, mais pas seulement (cf : Annexe), et ce à travers une quinzaine de projets :. Nous travaillons avec le Parc naturel régional du Vercors, le Conseil général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes. En tant qu'association faisant partie de la société civile, mobilisant les énergies d'institutions et de collectivités, il est possible, avec de la patience, sur un territoire bien choisi, dans un pays où les choses sont commodées, de faire de la coopération décentralisée et d'y arriver. Cela fonctionne, même si cela prend du temps. Pour Madagascar par exemple, cela a pris 6 ans pour passer du stade de petite ONG à la mise en place d'une coopération décentralisée entre le Parc naturel régional du Vercors et la commune de Ranohira, proche du Parc de l'Isalo (le plus grand Parc National malgache)

Serge Pages ■
Directeur de " Tétractys "

DEBATS AVEC LA SALLE

Finalment, nous sommes en train de nous poser les questions que nous nous sommes posées pour les Parcs. C'est à dire, essayer d'intégrer l'International dans la démarche des Parcs, à savoir que l'on ne fait pas une charte seul. Le Parc mène la charte avec l'Etat, notamment avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, mais aussi le Ministère de l'Agriculture qui a des acteurs de terrain très présents. Le Ministère de l'Environnement, à travers ses DIREN participe aussi au niveau des territoires et au niveau central. Le partenariat mis en œuvre dans les chartes l'est aussi avec les collectivités, les associations, la société civile... Sur les territoires, le Parc ne fait pas tout, il fait faire également, notamment par le secteur privé. Le Parc est médiateur et doit élargir ses compétences en même temps qu'il doit laisser faire les autres. L'enjeu aujourd'hui est d'ouvrir ces partenariats et de faire de l'International comme nous gérons le reste des activités au sein du Parc. Il faut noter que deux partenaires sont absents ici aujourd'hui : les partenaires étrangers et les habitants. Mais donnons la parole à la salle.

Al De la question de la coopération entre Parcs naturels régionaux et Parcs Nationaux ou les populations ont été exclues

- *Quelles possibilités pour un Parc habité ?*

Concernant le projet de Parc au sud du Maroc présenté par M. Moura, a été évoquée la mise en place de projets de développement local dans un Parc National. Or, selon la législation marocaine, un Parc National est inhabité. Le deuxième point de ma question concerne l'implication financière de la Région. Dans la mesure où la création d'un Parc National concerne les compétences des Eaux et Forêts, est-ce que la Région est seulement partenaire financier ou est-ce que cela rentre dans ses compétences ? Pourquoi ne pas réfléchir à la création d'un Parc naturel régional, sachant que ce Parc est habité, et sachant que dans les nouvelles compétences de la Région entrent l'aménagement du territoire, le développement socio-économique et culturel, et la préservation du patrimoine ?

Nisrine Alami ■

- *De l'importance des infrastructures en milieu rural*

Il n'est pas possible de faire du développement local en milieu rural sans mettre en place des infrastructures. Il y a une coopération qui est concrètement matérialisée sur des terrains qui sont dépourvus d'infrastructure de base. Dans le rapport d'étude du Parc naturel régional du Luberon, sont préconisées la réalisation

de micro-projets de développement concernant le désenclavement, l'alimentation en eau potable, la santé, l'éducation etc.... Il faut profiter de cette rencontre de coopération pour régler nos compteurs à la même vitesse.

M. Marlouf ■

- *Donner une dimension d'ouverture au Parc National.*

Je n'ai peut-être pas été clair sur le fait que le Parc National existe déjà et que notre projet consiste plutôt à développer des liens avec ce Parc National pour lui donner une autre dimension. Le Parc National est effectivement un Parc inhabité, mais souhaiterait s'ouvrir au développement touristique et à l'éducation au territoire. Ce Parc est par ailleurs confronté à un gros projet d'installation d'un club de vacances classique et souhaiterait faire évoluer cette création vers une forme de tourisme plus adaptée à son territoire. Notre rôle est d'accompagner ce Parc pour qu'il puisse s'ouvrir en développant des produits écotouristiques ou d'éducation au territoire. La mission qui est rentrée la semaine passée a élaboré ces produits avec les dirigeants et va désormais préparer le contenu pédagogique et les moyens de leur mise en œuvre.

Aujourd'hui, alors que ce n'était pas prévu, le Parc nous pose la question du développement de l'urbanisme et nous demande de travailler avec eux sur ce thème.

Quand nous nous sommes engagés, nous avons émis le vœux d'avoir une action de jumelage entre le Parc naturel régional de

Landes de Gascogne et le Parc de Souss Massa. La convention avec le Conseil régional s'arrête fin 2005. Nous finissons le premier champ d'actions. Mais peut-être cela n'ira pas plus loin. Nous devons donc réfléchir pour savoir quelle suite donner, afin qu'il y ait des liens de territoire à territoire.

Concernant les financements, l'idée est que la France, mais aussi les entités locales, apportent leur part de contribution. Nous avons, dès le départ, souhaité que la Région s'implique financièrement (environ 300 000_), mais la Région marocaine s'est impliquée également à hauteur de 48%.

Jean-Louis Moura ■

• *Des risques et de l'intérêt de coopération entre un Parc naturel régional et un Parc National.*

Il y a souvent une petite incompréhension de base pour les Parcs naturels régionaux qui interviennent à l'étranger et qui se rattachent à des Parcs Nationaux qui sont des zones d'exclusion. S'il y a un endroit où les Parcs naturels régionaux n'ont rien à faire, ce sont les Parcs Nationaux africains, car il n'y a personne et pas de structure pour répondre. Il faut faire attention à ne pas faire de mauvais jumelages.

Geoffroy Mauvais ■

Les Parcs naturels régionaux ont un véritable intérêt à se rapprocher des Parcs Nationaux, même s'ils n'ont pas de population. On ne reviendra pas sur les règles de mise en place de Parcs Nationaux, mais cette mise en place a engendré de véritables problèmes aux populations qui en ont été exclues. Pour le Parc National de l'Isalo à Madagascar, c'est environ 30 000 personnes qui ont été déplacées il y a une vingtaine d'années. Ces populations habitent en zone périphérique. La loi a prévu que les recettes réalisées par les Parcs sont reversées à 50% pour les populations. Mais, il n'y a pas eu d'organisme pour gérer cela. Donc cela n'a pas été distribué. C'est à ce niveau qu'est intervenu une petite association de coopération : Tétraktis. En tant que membre de la société civile, notre préoccupation était d'aider ces populations en zone périphérique. Nous avons commencé à travailler à la base, avec les populations locales, en mettant en place un Comité de Développement de l'Isalo, en zone périphérique (contre l'avis de la commune proche de Ranohira)... Nous avons travaillé durant trois ans sur des micro-projets impliquant le Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes. Ensuite, le Parc naturel régional du Vercors a été impliqué, dans un cadre bien défini, pour mener des projets de développement local avec les populations des zones périphériques.

Cela a encouragé le Parc National de l'Isalo, qui avait les moyens de cofinancer les projets locaux de structuration, à prendre en compte l'existence de ces populations. La mise en place de ce Comité de Développement de l'Isalo, du fait que le Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes amenaient des fonds à l'association dans le cadre de micro-projets, a "obligé" le Parc à cofinancer les projets à 50%. Six ans après, c'est le Parc naturel régional du Vercors qui va signer et s'engager dans une coopération décentralisée avec la commune de Ranohira. Le Ministère des Affaires Etrangères va être sollicité dans le cadre d'un cofinancement. Cette nouvelle coopération va permettre aux institutions de travailler entre elles et de mobiliser les acteurs des Parcs respectifs.

Serge Pages ■

Pour répondre à l'exemple de Madagascar, notre coopération Parc du Haut - Jura / Parc du Haut - Mont-Sangbé en Côte d'Ivoire ne porte pas que sur le Parc, mais aussi sur la zone périphérique de 200 000 ha (soit 2 fois plus que le Parc) comprenant une population de 60 000 habitants. L'important est bien de travailler avec les populations en zone périphérique et d'intervenir sur des populations que l'Etat ivoirien jugeait lui-même en situation critique. Ces personnes ont commencé à avoir une existence juridique au moment où on leur a remis une carte d'identité, lors de l'inauguration du village.

Louis-Pierre Mareschal ■

• *La formule "réserve de Biosphère" comme réponse aux Parcs Nationaux et aux populations périphériques.*

Le Parc National de Sous Massa se trouve en Afrique. En même temps, il s'agit d'un Parc National moderne. Il est zoné (zone de protection intégrale, zone de développement, zone de transition). Cette coopération se fait dans le bon sens.

Par ailleurs je fais une proposition. La situation idéale serait peut-être la formule "Réserve de Biosphère". Car il y a le label international de l'UNESCO qui peut être un bon passeport. Ensuite, du point de vue du pays destinataire, la formule Réserve de Biosphère comporte un volet "conservation intégrale", un volet "développement durable" avec une population, un volet "recherche" pour effectuer les études de terrain et la compréhension mutuelle entre la civilisation qui donne et celle qui reçoit. On trouvera le conglomérat institutionnel qui répond à ces trois vocations.

Driss Fassi ■

B/ De l'importance des partenariats

• *Comment procéder à la mise en place de partenariats ?*

Concernant la question des partenariats, comment un Parc naturel régional procède-t-il lorsqu'il veut se lancer dans une coopération ? Fait-il un diagnostic pour connaître tous les acteurs qui agissent sur le lieu où il veut agir, aussi bien dans son pays que dans le pays d'action ? Quand on constate qu'il y a déjà un certain nombre de partenaires sur le terrain, comment les Parcs se situent-ils par rapport à ces partenaires ? Est-ce que vous analysez les complémentarités possibles, tant au niveau des financements qu'au niveau des compétences ? Par exemple, concernant le projet de Parc au Brésil, avec l'accompagnement de la Fédération, il y a déjà le WWF et nombre d'autres structures, comment faites-vous pour y voir clair et savoir comment vous positionner ?

Pascal Gombauld ■

• *Importance du diagnostic.*

Quand on arrive dans une région, on se rend compte qu'un certain nombre de choses ont déjà été faites et que d'autres acteurs sont déjà intervenus. On n'arrive pas dans un pays vierge qu'il faut défricher. Avant de définir quelle serait l'intervention du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, il y a une première mission de défrichage pour savoir ce qui pouvait être fait par le Parc, mais aussi par d'autres intervenants. Il y a eu une mission du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine chargés d'élaborer le projet global de ce développement durable, en liaison avec la région où se trouvait le Parc. Nous avons donc récupéré ces premiers diagnostics. Par rapport au Parc National, nous avons défini au préalable les éléments de l'action à mener :

- les modalités d'ouverture du Parc au public,
- la valorisation touristique du Parc,
- la conservation de l'Ibis chauve !

Par rapport à la légitimité et à la plus value, il est important d'être moins amateurs pour avoir une certaine crédibilité. Les gens de l'extérieur ou même les équipes du Parc ont encore des réticences à voir partir un chargé de mission à l'étranger. Mais il faut quand même s'engager un jour, sinon on ne fait jamais rien et nous deviendrons compétents peu à peu.

JLM ■

• *Importance de la durée et de la sélection des partenaires*

Après avoir passé une dizaine d'année en Afrique noire et à Madagascar en tant que coopérant sur des questions d'urbanisme, je peux témoigner de la valse des missions qui viennent pour établir des jumelages. Du point de vue français, il y a deux conditions importantes :

- La durée. Pour avoir de la durée, il faut s'appuyer sur une collectivité territoriale qui a une volonté politique claire. L'exemple du Parc de Djoudj au Sénégal c'est le résultat de 25 années de partenariat...

- La sélectivité sur le choix des partenaires. On choisit un partenaire pour ses compétences et on s'y tient.

Francis Hamp ■

• *Importance de l'ouverture aux partenaires privés.*

Il y a trois questions que les Parcs devraient se poser avant d'intervenir :

- la question de leur légitimité,
- la question de leur spécialisation (avec derrière, la question de la plus value)
- la question de leur savoir-faire en matière de " process " de coopération.

Les Parcs devraient pouvoir en déduire des partenariats privés qui peuvent contribuer à la réussite de la politique de coopération décentralisée des Parcs naturels régionaux. Cela peut déboucher sur plus de légitimité, plus d'emplois durables, de nouvelles technicités, et plus de disponibilité professionnelle. Il y a des questions simples à se poser. Est-ce que les Parcs ont vocation à être prestataires de service ? Est-ce qu'il ne faut pas apprendre à cadrer, en sens et en temps, les missions d'expertise technique que vous envoyez ? Est-ce que la Fédération ou les Parcs ont vocation à embaucher des chargés de mission à l'international sur des postes sans lendemain ? Il faut intégrer ces questions dans une stratégie.

Il y a le risque de faire du partenariat public avec des acteurs publics qui pensent public. En urbanisme aujourd'hui, sur les appels d'offre de la Banque Mondiale, il y a zéro Français qui peuvent répondre. Depuis 20 ans en France, tout l'urbanisme est fait par les services publics. A l'international nous sommes nuls, car il n'y a pas de savoir-faire privés qui ont été enrichis par un investissement fort au niveau public.

La stratégie qui va être engagée par les Parcs au niveau de l'International est fondamentale pour les dix années à venir, au moment où il y aura des programmes bilatéraux ou internationaux lourds sur des questions primordiales. Y aura-t-il des prestataires dans les Parcs qui auront une capacité à agir et à s'organiser ou, comme d'habitude, on retrouvera des Anglais, des Hollandais, des Libanais qui auront des entreprises de 200 ou 300 consultants ? Si vous n'avez pas le marché domestique, vous n'êtes pas à l'international. On ne peut exporter ce que l'on fait bien chez soi. Les Parcs sont collectivement responsables de cette vision à terme.

Jean-Marc Natali ■

• *Ouvrir et développer les partenariats ; idée d'un tandem consultant / professionnel.*

Par rapport à la stratégie de la Fédération, nous avons travaillé près d'un an en commission avec les Parcs. L'ensemble des contraintes présentées durant ces journées (montage de projet, suivi administratif et financier, inscription du budget...) nous ont amené à inscrire très clairement dans la stratégie le fait que nous avons à développer des partenariats, que nous avons des fonctions à externaliser et que nous nous concentrons sur ce que nous savons faire. Le tandem d'un professionnel avec un consultant pour les partenaires internationaux peut être très intéressant. D'une part, la portée de l'intervention est renforcée quand un élu parle à un élu ou un agriculteur à un agriculteur ; d'autre part, ceci est complété par la légitimité que peut avoir un consultant qui connaît de nombreux projets internationaux et qui a une approche comparée.

EB ■

• *Développer les partenariats avec des experts*

Ce qui est important dans l'action c'est de savoir comment vous allez contribuer à faire du développement durable sur la question de l'écotourisme. Est-ce que vous allez vous-même faire l'expert le plus longtemps possible ou est-ce que vous allez chercher des experts sur le territoire régional ou national qui eux sauront faire du développement durable dans une stratégie d'entreprise qui a pour vocation à être à l'international ?

Quand vous serez compétents, avez-vous vocation à développer cela en terme de métier ? Vous n'êtes pas légitimes là-dessus en terme de Parc naturel régional seul.

JMN ■

J'entends votre propos. Mais nous n'en sommes ni à l'intégration au niveau du Parc, ni à l'intégration au niveau des élus, ni au niveau du territoire du Parc. Nous en sommes encore à essayer de motiver les élus.

JLM ■

Il vous est possible d'intégrer d'ores et déjà des partenaires privés.

JMN ■

• *Propositions de partenariats avec les lycées d'enseignement agricole.*

Par rapport aux systèmes de formation agricole, nous avons à vous apporter de nombreuses choses :

- du contenu. Nous avons des formations qui tournent autour du développement rural,
 - les nouveaux métiers du monde rural qui sont une façon de promouvoir l'économie dans des Parcs naturels régionaux. Tous ces métiers stabilisent des populations rurales,
 - des préoccupations environnementales. Nous avons des formations qui tournent autour de la gestion de l'espace des Parcs naturels,
 - les aspects sociaux du milieu rural (gestion, services...).
- L'économique, l'environnemental et le social sont les trois mots du développement durable,
- au niveau des méthodes, les lycées ont l'habitude de gérer des projets de coopération internationale (montage, suivi et valorisation),
 - la recherche et le développement qui sont des fonctions de l'enseignement agricole.

Michel Charlot ■

• *Deux formes d'attitudes possibles*

Il y a deux directions qui se profilent sur ce thème :

- soit vous considérez que le savoir-faire des Parcs naturels régionaux et leur technicité est un domaine scientifique, comme d'autres font de l'hydraulique, de l'architecture... éventuellement en liaison avec des partenaires privés, et vous intervenez par rapport à un projet dans un pays du monde. Puis vous fermez la porte, car le projet est fini,
- soit vous considérez que, dans le cadre de la coopération décentralisée, vous avez l'obligation d'impliquer les collectivités, les citoyens, les élus.... C'est ainsi que vous pourrez avoir un pérennité.

MC ■

Serge Pages ■

• *Comment recruter et qui recrute ?*

Concernant la stratégie des Parcs, il faut savoir ce que les Parcs veulent faire à l'étranger. Comment fait-on (le Ministère des Affaires Etrangères) pour mettre en mouvement, pour recruter les personnes compétentes et les consultants. Qui s'en charge ? L'exemple du Parc du Pantanal au Brésil nous montre, qu'après la mission du Parc, un chargé de mission a été recruté et qu'il ne véhicule plus la culture Parc.

GM ■

• *Qui pilote le projet : Parcs ou collectivités ?*

Ce qui se passe en coopération décentralisée, c'est ce qui se passe sur le territoire du Parc. S'il y a une dynamique dans le territoire français où des privés, des associations... sont impliqués dans l'animation du Parc et de son territoire, tout se passe bien à l'international. Et inversement.

Jean Grégoire ■

C/ Du rôle du Parc naturel régional au cœur des partenariats

• *Le Parc est une excellente plate-forme pour la coopération décentralisée*

Dire qu'un Parc naturel régional n'a pas la capacité d'être une plate-forme pour faire de la coopération décentralisée, c'est soit ignorer ce qu'est un Parc, soit dire à la Région et au Département, qui composent le syndicat mixte de ce Parc, qu'ils n'ont pas capacité à le faire. Ce qui est souvent ignoré c'est que le syndicat mixte est une extraordinaire plate-forme pluripartenaire (régional, intercommunales et pluridépartementales). Les Parcs ont une expérience de trente années d'Agenda 21. On ne peut pas affirmer, dans un colloque fait par les Parcs, que les Parcs n'ont pas capacité à être une plate-forme. C'est ignorer les travaux effectués et présentés par Eléonore Béchaux sur les Parcs à l'international.

Jean Yves Astruc ■

• *Etre conscient de ses faiblesses.*

Il faut être aussi conscient de nos faiblesses. Il est vrai que pour concourir à des programmes internationaux, et se présenter devant une compétition internationale, il vaut mieux être plusieurs. Le partenariat avec le privé est une bonne chose et nous permet d'être meilleur. Ce débat révèle une qualité très française : nous savons travailler ensemble, entre services publics, entre collectivités territoriales... Mais cela devient plus difficile avec le secteur privé.

Si c'est la collectivité (Conseil Régional ou Département) qui pilote la plate-forme de coopération décentralisée, elle est souvent amenée à impliquer un Parc. C'est dans leur intérêt. Si les Parcs naturels régionaux veulent être à l'initiative des projets, c'est une autre problématique, car ils vont se retrouver à la place des collectivités et en même temps ils vont aller mobiliser des fonds auprès de ces collectivités qui financent déjà par ailleurs des projets. En ce qui concerne le Parc naturel régional du Vercors, les équipes techniques du Parc n'ont pas le savoir-faire pour mettre en place une plate-forme de coopération décentralisée qui puisse être reconnue, à la fois sur les territoires et par les Ministères.

• *Le Partenaire extérieur permet la pérennité.*

Ce n'est pas si simple. Il y a tout un cheminement et plusieurs portes d'entrée. Dans le cadre de la coopération avec la région de Tanger - Tétouan, la Région nous demande une prestation de service. Nous intervenons, mais nous faisons également appel à des maîtres d'œuvre (ex. paysagiste pour le Parc de Perdicas). Nous nous apercevons aujourd'hui - ce qui n'était pas le cas au départ, que nous pouvons peut-être faire une coopération de territoire à territoire. Dans ce cas, le Parc naturel régional du Luberon va devenir sa propre plate-forme. Notre rôle est de servir de support à toute une série d'autres maîtres d'ouvrages (associations, privés...) et créer des relations entre les gens. On peut arriver à articuler l'ensemble. Le danger qui existe dans les Parcs, c'est qu'en voulant aller loin, on risque de se bloquer soi-même par manque de temps, alors qu'un partenaire extérieur pourrait faire plus.

Jean Grégoire ■

Dans l'expérience Leader, on nous oblige, pour faire du vrai développement rural à travailler avec les privés. Cette obligation de l'Europe est de nature à nous faire sortir de nos schémas conservateurs et confortables. Le développement, c'est aussi du business, c'est être rentable, là où d'autres le sont. Il faut devenir compétitif.

JYA ■

• *De l'Importance de la contractualisation écrite.*

Lorsque l'on contracte avec des pays étrangers, le débat ne se fait pas seulement au niveau des personnes, mais aussi au niveau de la langue. Au moment de la traduction du contrat dans les deux langues, on passe des heures et on apprend à se connaître. Dans le comment, la coopération se concrétise dans ce qui est écrit.

JYA ■

• *De la complexité au niveau des dossiers pour être une plate-forme de coopération*

Dans le cas du projet de Madagascar, le Conseil Général ne souhaitait pas être porteur de la plate-forme de coopération décentralisée avec la commune de Ranohira. Il était difficile de rapprocher ces deux institutions. Tout le monde s'est entendu pour que ce soit le Parc naturel régional du Vercors qui devienne la plate-forme. La réponse du Parc a été de dire qu'il n'était pas compé-

tent, même s'il était très intéressé et avait déjà travaillé beaucoup là-bas. Quand il s'agit de monter le dossier, avec toute sa complexité (le formulaire à instruire doit tenir compte du cadre de la loi, des avis techniques du pays destinataire et la GCID...) les équipes ne savent pas le faire. Les logiques de partenariats sont indispensables à ce niveau là.

SP ■

• *Le Parc est soit porteur, soit adossé à la Région*

Nous touchons à une question primordiale de l'implication des Parcs en matière de coopération décentralisée :

- Soit les Parcs adossent leur coopération à des coopérations portées par les Régions. Tout le travail en amont (négociations avec un partenaire, réponse à des besoins...) est fait par l'institution régionale dans le cadre de la signature de son accord. Derrière, entre la Région et le Parc, il y a aussi une contractualisation, des financements, des évaluations....

- Soit les Parcs sont des opérateurs directs de coopération. Dans ce cas, comme tout autre opérateur, ils portent des dossiers, font des demandes de subvention et sont soumis à des refus de la part de l'institution régionale puisque cela ne s'inscrit plus dans le cadre de sa coopération.

La réflexion des Parcs doit se situer à ce niveau là. La région fait appel au Parc parce qu'il a un vrai savoir-faire et c'est en cela que les Parcs sont des partenaires de coopération.

Ginette Verbrughe ■

• *Inclure le principe de coopération décentralisée dans la charte.* Un certain nombre de questions, en particulier celles des liens avec les Régions ou l'Etat, pourrait être pré-réglées en amont, en incluant le principe de coopération décentralisée dans la charte. Cela peut permettre d'éviter les problèmes avec les gens du territoire. Si tout a déjà été travaillé dans les commissions de travail au préalable, en expliquant que cela fait partie des objectifs, la population du territoire sera plus disposée à écouter et à participer. Les Parcs peuvent avoir vocation à concevoir ou à aider à concevoir des projets, à mettre à disposition des techniciens du Parc pour apporter de l'expertise sur des domaines particuliers. Ce sur quoi les Parcs n'ont pas de compétences véritables, c'est sur le portage total d'un projet de coopération avec des chargés de mission. Le travail du Parc peut venir en conception générale du projet, et trouver des partenariats qui sauront être professionnels.

Philippe Andlauer ■

et mettre en place des démarches d'évaluation adaptées. Il faut auparavant capitaliser nos expériences individuelles et collectives, dont celles de la Fédération. Le prochain décret sur les Parcs devrait affirmer les possibilités dans la coopération internationale et rejaillir sur sa plus grande prise en compte dans les chartes.

β Inscrire l'international dans les chartes

Inscrire l'international dans les chartes est important, parce c'est la conclusion d'un débat entre les élus, l'ensemble des membres du comité syndical et l'équipe. C'est une dimension véritablement politique et un affichage de l'enrichissement qu'apporte la coopération décentralisée.

Concernant les chartes, je veux souligner l'importance de l'ancrage avec les Régions et l'Etat au sein même des contrats de Parc. Cela permet ainsi une compatibilité avec la durée que l'on revendique pour ces actions.

• *Position éthique des partenaires*

Concernant la position éthique du Réseau, de chacun des Parcs ou des acteurs qui rentrent dans des projets de coopération, il est important d'y travailler les statuts mêmes de la Fédération prévoyant depuis peu la création d'un comité scientifique et éthique. L'aspect scientifique est important dans beaucoup de projets de coopération. Ces deux dimensions doivent prendre place au niveau de la Fédération, pour nourrir la réflexion et fonder la décision de chacun.

• *Ouverture aux partenaires*

Nous pouvons bénéficier sans aucun doute d'autres réseaux ayant souvent plus d'expériences et c'est le cas de Cités Unies de France dont nous avons apprécié l'intervention.

Concernant le rôle du privé, la discussion a été franche et a montré que la relation avec le privé existe déjà, qu'elle peut aussi enrichir nos actions, à condition que le privé respecte bien la commande et la maîtrise d'ouvrage. Il faut que la prestation du privé s'inscrive, non pas en substitution immédiate ou successive du maître d'ouvrage, mais qu'elle soit bien positionnée dans notre offre.

• *La formation à l'international*

Concernant la démarche de professionnalisation et de formation, nous avons déjà inscrit en catalogue avec l'ATEN (notre groupement d'intérêt public avec les autres gestionnaires d'espaces naturels), une première formation sur ces sujets. Dans la stratégie de la Fédération, nous envisageons d'aborder ces sujets plus activement, notamment par la formation d'élus (Parcs, Régions, Départements...).

• *Question de communication* : nous constatons nos lacunes. La Fédération doit réaliser des outils de communication pour se présenter à l'International (des outils qui seront mis à disposition des Parcs). Nous devons faire aussi des communications appropriées qui visent à assumer pleinement cette coopération décentralisée en direction des élus, mais aussi des techniciens et la porter dans les rencontres internationales.

Ce sont là les orientations que je retiens à l'issue de ces débats riches et passionnants, qui vont donner une matière de travail considérable à la Commission Europe / International de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Gérard Moulins ■
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Ces premières rencontres de la Coopération internationale ont été une réussite.

Près de 100 personnes ont pour la première fois pu passer deux journées d'échanges, de riches débats et de discussions sur l'implication européenne et internationale des Parcs.

Ces rencontres avaient pour objectifs de sensibiliser les collectivités et les partenaires techniques sur l'opportunité de mobiliser les Parcs naturels régionaux dans le cadre de projets de coopération décentralisée. Elles nous ont permis en particulier de :

- dresser le bilan des activités menées par les Parcs dans le cadre de la coopération internationale ;
- échanger sur les expériences menées par des Parcs et des collectivités, ensemble ou non, et de constater combien les synergies étaient grandes ;
- rendre compte des intérêts et des attentes, du Nord comme du Sud, de cette coopération entre acteurs et projets de territoires inscrits dans des objectifs de développement durable ;
- envisager les enjeux, les modalités et les perspectives de partenariat entre les collectivités territoriales, les Parcs, la Fédération et des opérateurs locaux et nationaux, et ce en cohérence avec la politique internationale française portée par le Ministère des Affaires Etrangères.

Nous connaissons désormais mieux et mesurons l'ampleur de notre implication respective dans une dimension qui dépasse nos frontières. Parcs et collectivités doivent travailler ensemble sur l'international, comme ils le font depuis plus de 35 ans, pour faire vivre le développement durable de nos territoires...

La dimension internationale est nécessaire, indispensable, à l'avenir du Réseau des Parcs. J'en suis intimement persuadé, non seulement pour partager et enrichir notre expérience méthodologique et technique, mais aussi car cette dimension est aujourd'hui dans le quotidien des citoyens. Les Parcs, dans leur rôle de territoires d'expérimentation, doivent accompagner les citoyens dans cette nouvelle dimension, leur expliquer davantage les enjeux globaux, les inscrire dans ce mouvement global, leur permettre d'échanger, de partager et de dialoguer avec d'autres réalités...

Nous devons aller d'avantage d'une coopération technique entre acteurs vers une coopération de territoire à territoire. Nous, Parcs, n'en remplissons que mieux nos missions.

Tout ceci devrait nous permettre, dans un proche avenir, de mieux travailler ensemble, Parcs, collectivités, Etat, partenaires techniques et associations, pour mener de façon plus cohérente nos activités internationales.

Je remercie nos partenaires italiens et marocains en regrettant seulement de ne pas avoir partagé ici ces réflexions avec plus de partenaires internationaux.

Un groupe de travail de la Commission Europe / international pourrait être constitué en 2004 en vue de poursuivre cette réflexion enclenchée lors de ces Premières Rencontres.

Nous compléterons donc ces réflexions dans une prochaine rencontre en 2005 qui réunira l'ensemble de nos partenaires internationaux et des personnes impliquées dans les Parcs, pour un travail de deux jours de capitalisation technique et méthodologique des Projets menés et en cours.

Discours de clôture Par ailleurs, une formation avec l'ATEN destinée aux techniciens des Parcs se déroulera en avril 2004, pour améliorer nos expertises techniques et l'approche internationale dans nos territoires. Enfin, un séminaire devrait se dérouler au Maroc pour valoriser les expériences locales de développement durable, parmi lesquelles celles des Parcs ont une grande place.

La route est longue, nous avons déjà parcouru un chemin important. Mais elle est fructueuse et porteuse d'espoir. Vous, collectivités, qui êtes impliquées dans cette dimension depuis longtemps, le savez bien et avez appris de vos partenaires parfois plus que vous n'avez apporté...

Jean-Paul Fuchs ■
Président de la Commission Internationale de la Fédération des Parcs.

Plusieurs fois merci :

- merci d'avoir pu vivre un moment important de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et d'avoir pu constater à quel point une manifestation comme celle-ci avait un rôle heuristique. Nous avons pu échanger sans dogmatisme, dans une logique de respect, dans le cadre d'une structure qui, une fois de plus, a démontré sa pertinence ;

- Quand je vous ai accueilli, j'étais certes sûr de mes troupes, mais rien ne vaut l'épreuve des faits. Par rapport à la capacité organisationnelle de notre Parc naturel régional, j'ai réalisé à quel point la structure que j'ai l'honneur de présider a été capable de se mobiliser pour organiser, dans des conditions difficiles, une manifestation d'une telle envergure ;

- merci pour votre attention concernant le projet que nous avons exposé concernant l'émergence de ce fameux massif du Mont Viso autour de ce projet MaB/UNESCO ;

- merci, car vos témoignages ont eu valeur d'encouragements. Nous allons porter sur les fonds baptismaux, dans les jours qui viennent, une conférence permanente des Elus des Parcs Naturels Régionaux du Mont Viso. Vous nous avez donné un peu plus d'élan pour atteindre un objectif qui est digne de mobiliser nos énergies.

Au non du Conseil Général également, je tiens à vous témoigner ma gratitude, car je sais que vous saurez nous défendre et que vous serez nos ambassadeurs pour parler de ce Département du bout du monde et de ce Parc tellement actif et attachant. Nous avons, par ailleurs, souhaité, avec le Directeur du Parc, que le témoignage sur le dossier si difficile du loup soit basé sur un vécu authentique. Le témoignage, semble-t-il, a été réussi. Merci de faire passer cette parole qui est parfois difficile à accepter dans des mondes tellement différents du notre, par rapport aux dommages et aux difficultés engendrées par le retour de ce grand prédateur. Il faut être capable de dépassionner les débats, de retrousser les manches et de mettre des moyens en place pour ces catégories d'acteurs tellement isolés au fond des montagnes, mais qui présentent le fond de l'âme de nos montagnards.

Pierre Eyméoud ■
Président du Parc naturel régional du Queyras

Textes et références sur la coopération internationale :

Cités Unies de France
www.cites-unies-france.org/

Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
<http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd/>

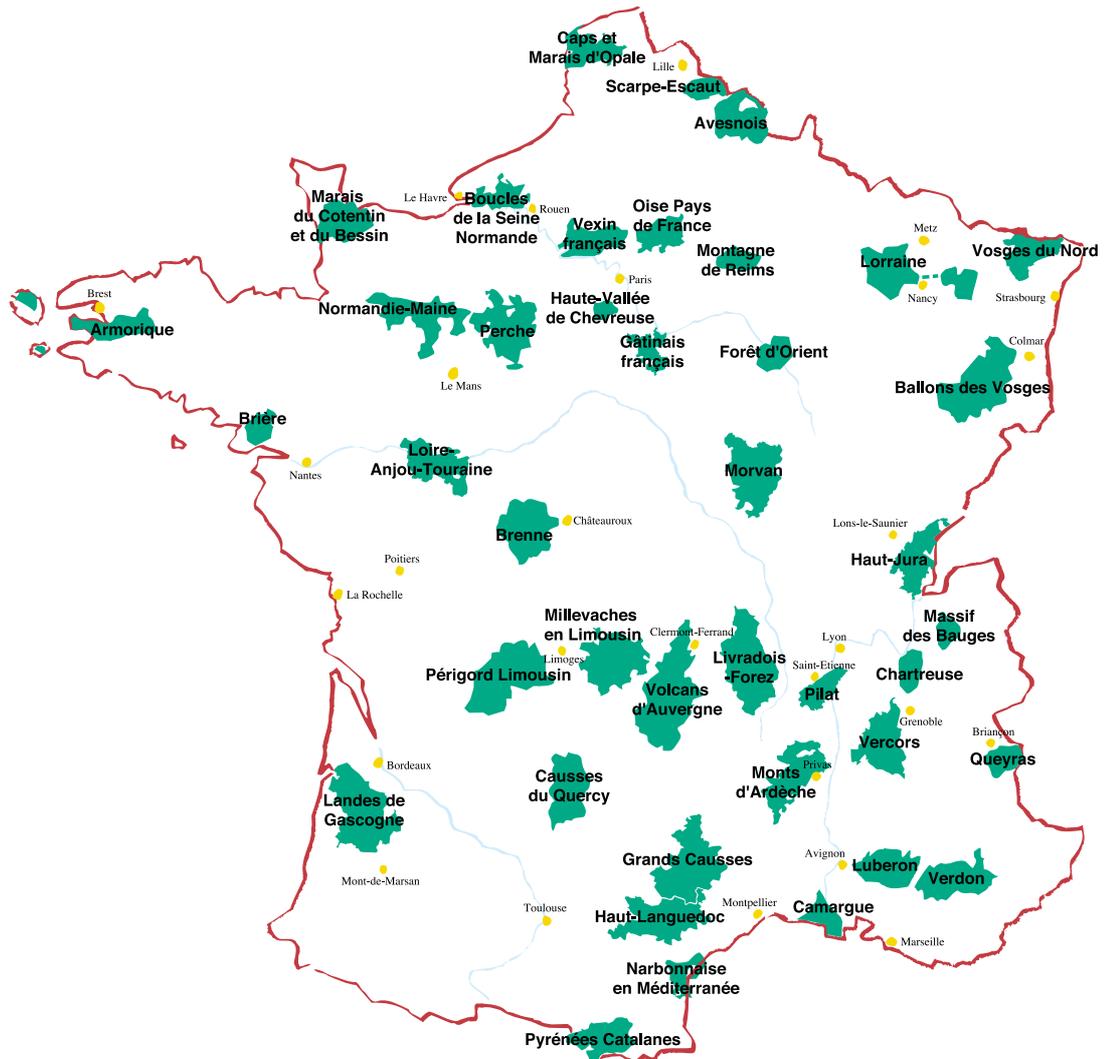
Textes et références sur les Parcs Naturels Régionaux de France :

Fédération de Parcs Naturels Régionaux de France
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/

Plus sur ces rencontres

Parc Naturel Régional du Queyras
www.pnr-queyras.fr

Les Parcs naturels régionaux de France



44 Parcs naturels régionaux
23 régions
68 départements
3 685 communes
7 millions d'hectares
3 millions d'habitants
Près de 13 % du territoire métropolitain

(Echelle des DDM non représentative)

Répondant à la fois à des objectifs de protection de l'environnement, de développement local ainsi qu'au renforcement de la décentralisation, la Fédération et les Parcs naturels régionaux de France mettent en œuvre des politiques territoriales de développement durable, reconnues notamment par le Ministère des Affaires Etrangères. Ainsi font-ils l'objet d'une demande croissante de coopération de la part d'Etats, de collectivités locales et de structures gestionnaires de territoires ruraux étrangers.

La Fédération, par sa volonté d'ouverture et au nom des principes du développement durable - en particulier la solidarité territoriale envers les espaces les plus menacés et défavorisés - s'est ainsi officiellement engagée depuis 1996 aux côtés des Parcs - ils sont en effet, à ce jour, plus d'une trentaine de Parcs impliqués dans des projets de coopérations internationales.

Les Parcs, en tant que syndicat mixte, peuvent légalement coopérer, mais souhaitent travailler en partenariat avec les collectivités territoriales qui les constituent afin de mettre en œuvre une coopération toujours plus responsable, plus efficace et plus citoyenne. La coopération décentralisée peut, en jouant sur ses spécificités, répondre à cette ambition.

La coopération internationale relève d'une culture partagée entre les Parcs et leurs partenaires nationaux. D'une motivation personnelle à une réponse à la politique française, les parties prenantes affichent leurs objectifs et souhaitent définir ensemble une stratégie qui permettra au mieux de valoriser l'ensemble des partenaires. D'ailleurs les Parcs ont indiqué leur intérêt à se rapprocher d'autres réseaux actifs (associatifs et privés) à l'international afin de trouver des synergies et des complémentarités d'actions et de réflexions.

Ces rencontres marquent une étape dans la vie des Parcs : désormais la dimension internationale sera davantage intégrée dans leur projets de territoire, notamment à travers leur Charte, mise en œuvre en étroite partenariat avec les collectivités territoriales, l'Etat, et les forces vives des territoires, permettant à la démarche Parc de s'enrichir des pratiques du monde entier et d'être partagée avec d'autres territoires.

Cet ouvrage est édité avec le soutien



Parcs Naturels Régionaux de **France**

